

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. LAURENT FABIUS

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

M. le président

STATUT DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR (p. 2)

MM. Louis de Broissia, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

DIFFICULTÉS DES ÉLÈVES (p. 3)

M. Jean Auclair, Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

PÔLE UNIVERSITAIRE LÉONARD DE VINCI (p. 4)

Mme Jacqueline Fraysse, M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

CONSÉQUENCES DE LA SPÉCULATION FINANCIÈRE (p. 4)

MM. Daniel Paul, Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.

PRISES DE POSITION DU CNPF (p. 5)

M. Robert Honde, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

VIOLENCE URBAINE (p. 6)

M. Guy Teissier, Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.

SMIC ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (p. 7)

Mmes Marie-Thérèse Boisseau, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

INDUSTRIE EUROPÉENNE DE L'AÉRONAUTIQUE (p. 8)

MM. Gilbert Gantier, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

SURENDETTEMENT «PASSIF» (p. 8)

Mmes Véronique Neiertz, Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

MOYENS DE LA JUSTICE (p. 9)

M. Arnaud Montebourg, Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.

RENCONTRES NATIONALES DE LA JEUNESSE (p. 10)

MM. Pascal Terrasse, Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement.

LUTTE CONTRE LE SIDA (p. 10)

Mme Odile Saugues, M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

INSÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS PUBLICS (p. 11)

M. Nicolas Dupont-Aignan, Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.

Suspension et reprise de la séance (p. 12)

2. Mise au point au sujet de votes (p. 12).

MM. Alain Bocquet, le président.

3. Politique européenne. – Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 13).

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

Rappel au règlement (p. 18)

MM. Pierre Mazeaud, le président.

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE MAZEAUD

Débat sur la déclaration (p. 18)

MM. Christian Jacob,
Valéry Giscard d'Estaing.

PRÉSIDENTICE DE M. LAURENT FABIUS

MM. Valéry Giscard d'Estaing,
Robert Hue,
Mme Marie-Hélène Aubert,
M. Henri Nallet.

M. Jack Lang, président de la commission des affaires étrangères.

M. Maurice Ligot, au nom de la délégation pour l'Union européenne.

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense.

MM. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes ; le président de la commission des affaires étrangères.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

4. Ordre du jour (p. 42).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Mes chers collègues, je vous informe, comme je l'ai fait en conférence des présidents, que quelques ministres, dont le M. le Premier ministre, seront malheureusement absents à cette séance de questions en raison du sommet franco-espagnol qui se tient actuellement en présence du Président de la République.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Louis de Broissia.

STATUT DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, on vous prête une réforme du statut des enseignants de l'enseignement supérieur qui pourrait se traduire rapidement dans les faits – demain me dit-on. Or elle soulève chez les enseignants et dans toute l'université française une grande inquiétude.

Deux points principaux sont à souligner. D'abord, le recrutement des maîtres de conférence dans les universités. Après que votre prédécesseur François Bayrou est parvenu, à la suite d'une très longue et très large concertation, à éviter le scandale français antérieur des 12 000 reçus non recrutés, vous auriez l'intention de faire marche arrière. Quelle mouche a pu piquer le ministère ?

Ensuite, la façon dont est opéré le recrutement principal dans les domaines juridique, politique, économique et de gestion. Jusqu'à présent, on pouvait accéder à la fonction de professeur soit par la voie royale de la République, celle des agrégés, soit par la voie longue de rattrapage. Mais on vous prête l'intention de mettre en avant un statut hybride et bâtard qui serait celui de l'agrégation interne.

Monsieur le ministre, l'absence totale de concertation que dénoncent les enseignants est-elle devenue une méthode confirmée du Gouvernement ? Pensez-vous que choisir perpétuellement la voie de la facilité et du moindre effort ou de la démagogie soit le moyen de don-

ner de l'espérance à la jeunesse de ce pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, votre question, dont je vous remercie, va me permettre de préciser les choses. Je suis l'ennemi de l'agrégation à l'ancienneté, à la différence de François Bayrou. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.) Car les grades ne peuvent pas être obtenus à l'ancienneté.

M. Jean Glavany. Très juste !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Nous avons donc réformé le recrutement de l'enseignement supérieur. De par le système mis en place par mon prédécesseur, plus de mille postes sont non pourvus...

M. Jean Glavany. C'est une honte !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... alors qu'il y a des candidats ! En outre, les réunions du comité national consomment plusieurs millions. Lorsqu'elle est dans l'opposition, la droite prône la déconcentration, mais lorsqu'elle est au pouvoir, elle reconcentre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Voilà pourquoi, en concertation avec la conférence des présidents d'université et les syndicats d'enseignants, j'ai été conduit à rétablir un système qui correspond au système moyen imposé dans toutes les universités européennes, à savoir laisser les universités libres de leur recrutement.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Comment peut-on parler d'autonomie et de décentralisation alors que, lorsqu'on a été au pouvoir on a mis en place le système le plus jacobin qui ait jamais existé ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) J'ai donc établi, comme cela se faisait autrefois, une liste d'aptitude qui permet à chacun de voir s'il est qualifié. Les universités recrutent ensuite librement. De toute manière, le traité de Maastricht nous obligera à aller dans ce sens encore plus largement.

S'agissant du recrutement dans les facultés de droit et de sciences économiques, nous avons là un exemple de la résistance que nous aurons contre la promotion continue. Car tout le monde fait des discours sur la promotion continue, mais personne n'en veut. Symétriquement à l'agrégation externe – qui n'est d'ailleurs pas un titre

comme l'écrivent certaines personnes, mais un moyen de recrutement, que l'on perd lorsqu'on entre à l'ENA, nous allons mettre en place une agrégation interne. Elle permettra, après examen des travaux et passage de deux oraux devant un jury composé de membres qui seront communs aux deux concours d'agrégation, d'être admis grâce à son mérite.

Nous croyons, nous, à la promotion continue. Nous croyons que le talent peut se révéler avec le temps. Et nous refusons la réaction d'un certain nombre de mandarins juridiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. François Vannson. Il ne sait pas de quoi il parle !

M. Jean-Michel Ferrand. Et il en parle mal !

DIFFICULTÉS DES ÉLEVEURS

M. le président. La parole est à M. Jean Auclair.

M. Jean Auclair. Monsieur le président, ma question s'adressait à M. le ministre de l'agriculture. Mais je me demande s'il y en a encore un dans ce pays (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), car les semaines se suivent et se ressemblent : M. le ministre de l'agriculture n'est jamais là ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Félix Leyzour. C'est vous qui n'étiez pas là !

M. Jean Auclair. C'est sans doute Mme le ministre de l'environnement qui va me répondre. En effet, ses compétences en matière agricole sont reconnues depuis qu'elle a répondu à un député des Alpes-Maritimes qu'elle voulait faire cohabiter les loups et les brebis dans le massif du Mercantour en protégeant les deuxièmes par des clôtures électriques. Bravo, madame le ministre pour cette réponse extraordinaire ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mardi prochain, les éleveurs d'une vingtaine de départements du bassin du Massif central se retrouveront à Charolles pour manifester leur opposition au « paquet Santer ». S'ils ont peur des propositions de la Commission, ils redoutent surtout le comportement du Gouvernement, sa désinvolture et son incompétence en matière agricole. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) La preuve, M. le ministre n'est jamais là ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Parce qu'il travaille !

M. Jean Auclair. Vous connaissez tous le légendaire bon sens paysan. Les agriculteurs ont en plus de la mémoire. Ils se rappellent qu'en 1992, si ce n'était M. Le Pen, c'étaient ses amis socialistes qui étaient au pouvoir pour réformer la PAC qui a conduit les éleveurs à la misère. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Si, aujourd'hui, ils ont peur, c'est qu'ils connaissent les proesses des socialistes en agriculture, d'autant que les intégristes verts font partie désormais de la majorité plurielle.

M. Arnaud Lepercq. Très bien !

M. Jean Auclair. Toutes ces conditions rassemblées suscitent une suspicion bien justifiée.

Le Gouvernement tient deux discours : le discours public, lénifiant à souhait, où il ressasse son opposition au « paquet Santer », et le discours de Brest, celui des socialistes sectaires (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), dans lequel on constate, messieurs, que vous voulez casser l'agriculture et sa mission de production au profit d'une agriculture environnementale. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Un peu de silence !

M. Jean Auclair. Et surtout – c'est bien là une habitude socialiste – vous créez toujours de nouveaux pauvres. (*Mêmes mouvements.*) Aujourd'hui, vous allez même réutiliser l'exploit d'en créer en agriculture, puisque vous avez l'intention d'instaurer un revenu minimum rural. Alors, il est temps de vous expliquer. Allez-vous augmenter d'une manière sensible la prime à l'herbe ? Tous les hectares pourront-ils en bénéficier ? Supprimez-vous la notion de prairie temporaire et naturelle ? Allez-vous rééquilibrer la prime vache allaitante et la prime bovin mâle ? Enfin, est-il vrai que cette prime bovin mâle ne sera versée qu'à quatorze mois, ce qui serait cette fois la mort définitive de tous les naisseurs des zones défavorisées ?

Je sais très bien que M. Le Pen ne peut pas tout connaître. Alors qu'il fasse comme son prédécesseur Philippe Vasseur, qui a dû beaucoup s'investir (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République*) pour réparer les graves erreurs de 1992. Qu'il écoute les vrais professionnels du Massif central, ceux qui y vivent et non pas la voix des apparatchiks socialo-écologistes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Malheureusement, M. Le Pen, qui défend actuellement le budget de l'agriculture au Sénat, ne pourra pas répondre à cette question nuancée. C'est Mme Voynet qui va le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Et Kyoto alors ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Vous me pardonnerez, monsieur le député, vous qui avez lu votre question, de ne pas entrer dans le détail de ce que je qualifierai non pas de polémique, au sens noble du terme, mais de diatribe haineuse à l'encontre d'un homme qui en train de défendre son budget devant vos collègues parlementaires du Sénat, budget qui réaffirme les lignes prioritaires d'une volonté politique de défense du monde rural, notamment grâce à l'activité agricole. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Qu'il s'agisse de la préparation de la loi d'orientation agricole, que Louis Le Pen mène en concertation étroite avec l'ensemble des organisations professionnelles, qu'il s'agisse du plan pour le monde rural, sur lequel je travaille...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Cela ne sert à rien !

M. Jean Auclair. N'y travaillez surtout pas, ce serait catastrophe !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... en concertation étroite avec ces mêmes organisations et avec les élus qui représentent ces zones rurales, nous sommes extrêmement attentifs à la réforme des fonds structurels et de la PAC qui est préparée par la Commission. Nous tiendrons d'ailleurs demain une réunion entre ministres concernés afin de vérifier que nous sommes d'accord sur les priorités : maintien de la ligne directrice agricole, revalorisation significative des aides à l'élevage extensif et notamment à la vache allaitante, intégration de la prime à l'herbe dans la PAC afin qu'elle cesse de stériliser l'ensemble des moyens qui sont disponibles pour les mesures agri-environnementales.

Nous sommes entièrement d'accord sur la nécessité de faire en sorte que notre agriculture permette de nourrir dans des conditions décentes la population, d'entretenir le monde rural, mais aussi de maintenir de nombreux paysans bien répartis sur le territoire national. Je n'ai pas connaissance que la politique agricole que vous avez menée par le passé l'ait permis, monsieur le député ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste. S'il reste du temps, nous en reviendrons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

PÔLE UNIVERSITAIRE LÉONARD-DE-VINCI

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Fraysse.

Mme Jacqueline Fraysse. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, depuis plusieurs années, enseignants, parents et étudiants se mobilisent pour dénoncer le scandale que constitue l'existence dans les Hauts-de-Seine du pôle universitaire privé Léonard-de-Vinci, plus connu sous le nom de « fac Pasqua ».

M. Jean Glavany. C'est un scandale, en effet !

Mme Jacqueline Fraysse. Il est entièrement financé sur des fonds publics : 1,2 milliard pour l'investissement et plus de 150 millions de francs par an depuis son ouverture pour son fonctionnement. Ces sommes considérables ont permis la construction d'un édifice moderne de 50 000 mètres carrés actuellement fréquentés par 2 700 étudiants seulement, dont 760 dépendent réellement de la fac Pasqua.

M. Jean-Michel Ferrand. Si vous y étiez allée, vous diriez moins de bêtises !

Mme Jacqueline Fraysse. A quelques centaines de mètres de là, 35 000 étudiants s'entassent à l'université publique Nanterre-Paris X, dans des locaux prévus pour 17 000.

M. Jean Glavany. Eh oui !

Mme Jacqueline Fraysse. Cette situation qui s'aggrave d'année en année, explique la récente démission du président de cette université et de toute son équipe et pose une question de fond qui relève de votre ministère. Comment un établissement de l'enseignement supérieur entièrement financé par des deniers publics peut-il être géré comme un établissement privé réclamant 30 000 francs

par an d'inscription, ce qui interdit son accès au plus grand nombre ? Le retentissement national de cette question n'a d'ailleurs pas échappé à M. le Premier ministre qui, lors de sa campagne pour l'élection présidentielle, a déclaré vouloir « faire en sorte que cette université privée soit intégrée à l'Université de la République. »

M. Jean Glavany. Il a raison !

Mme Jacqueline Fraysse. Quelles mesures comptez-vous prendre pour contribuer dès maintenant à faire avancer ce dossier ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean Glavany. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Madame la députée, vous avez raison de soulever le problème du pôle Léonard-de-Vinci qui a coûté très cher et qui est vide.

M. François Vannson. Comme la Grande Bibliothèque !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. A côté, se trouve l'université de Nanterre dont la situation est beaucoup plus délicate. Le pôle apparaît de ce fait comme une sorte de provocation avec ses locaux très beaux.

M. Guy Teissier. Incendiaire !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La situation difficile de l'université de Nanterre a entraîné la démission de son président, remplacé par un administrateur provisoire. Actuellement, les cours ont lieu normalement.

J'ai indiqué au président du conseil général des Hauts-de-Seine qu'il fallait entamer les négociations le plus rapidement possible avec l'université de Nanterre afin que tout rentre dans l'ordre.

Je considère, aujourd'hui, que la place est d'abord au dialogue. Le Gouvernement utilisera dans un second temps, s'il le faut, des mesures coercitives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) J'appelle donc au dialogue afin que les valeurs de la République soient respectées, c'est-à-dire que l'argent public soit utilisé pour le public, que les enseignants soient accueillis dignement, que l'enseignement soit dispensé à qui de droit et que l'argent ne remplace pas le mérite dans l'octroi des diplômes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

CONSÉQUENCES DE LA SPÉCULATION FINANCIÈRE

M. le président. La parole est à M. Daniel Paul.

M. Daniel Paul. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

La spéculation financière met en danger la croissance économique. Premier exemple : le GAN dont les pertes avoisineraient les 50 milliards, conséquence directe de placements financiers aventureux. La privatisation, qui redoublera la recherche de la rentabilité financière, n'est

pas la solution. Deuxième exemple : la crise financière partie de l'Asie qui, malgré tous les propos rassurants, pourrait coûter à la France 0,5 % de croissance en 1998. Or l'austérité salariale serait la pire des solutions pour y faire face.

Les causes de ces crises sont connues : fuite en avant effrénée vers la conquête de marchés extérieurs, conglomerats industriels fonctionnant comme des pompes à finances, bulle financière déconnectée de l'économie réelle et se nourrissant en permanence de la spéculation. C'est la domination de l'argent sur le monde aux dépens du développement industriel et humain, au détriment de l'emploi. C'est la recherche systématique du profit ; c'est ce que nous appelons l'ultralibéralisme.

La France n'est pas à l'abri de ces bouleversements et ce n'est pas la course à l'euro, conçue pour attirer les capitaux flottants qui l'en prémunira.

Il y a quelques jours, ici même, M. le ministre de l'économie et des finances laissait entendre que ce qui se passait en Asie du Sud-Est n'aurait pas de conséquence sur la croissance espérée dans notre pays. Dirait-il la même chose aujourd'hui, alors que, à l'évidence, l'inquiétude est réelle face au risque de voir les taux de change du yen s'effondrer et remettre en cause nos exportations, ou à celui d'une remontée des taux d'intérêts qui freinerait encore les investissements dans notre pays ? N'est-il pas temps que, à la financiarisation de nos économies et à la guerre qu'elle engendre et qui laisse tant de cadavres sur tous les continents...

M. Arnaud Lepercq. En comparaison de 80 millions de morts !

M. Daniel Paul. ... succède la coopération, le contrôle des capitaux baladeurs et leur taxation au profit du développement durable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le député, il est vrai que la spéculation fait des victimes. Vous avez cité l'exemple du GAN dont les pertes, dues en grande partie à la spéculation immobilière, sont évaluées à 38 milliards de francs, et non pas 50 comme je l'ai lu dans un quotidien du matin. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Il est clair que la spéculation immobilière n'a pas seulement frappé le GAN,...

M. Jean-Luc Reitzer. Les socialistes !

M. Pierre Lellouche. C'est le GAN qui spéculait !

M. le secrétaire d'Etat au budget. ... et d'autres grandes banques privées ont subi des pertes considérables.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Le Crédit lyonnais !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je citerai la banque d'affaires Pallas-Stern qui, après 10 milliards de pertes, a dû fermer.

Monsieur le député, vous avez posé une véritable question : que peut-on faire dans cette circonstance ?

Premièrement, pour le GAN – j'y insiste – rechercher les responsabilités, discuter avec le personnel, comme l'a fait le Gouvernement pendant tout l'été, et chercher une

solution qui ménage le réseau régional du CIC et les intérêts du personnel dans lequel le Gouvernement a toute confiance.

Deuxièmement, il est clair que la crise asiatique est une crise de nature financière. Elle a des conséquences sur le Japon – vous l'avez souligné – et en aura peut-être sur les Etats-Unis dans une moindre mesure. L'Europe a suffisamment de facteurs de croissance interne pour garder un taux soutenu l'an prochain. Le Gouvernement maintient, à cause du redémarrage de la consommation, sa perspective de 3 % de croissance pour 1998. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, de plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Lellouche. Il faut retourner à l'école !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Radical, Citoyen et Vert.

PRISES DE POSITION DU CNPF

M. le président. La parole est à M. Robert Honde.

M. Robert Honde. Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, au lendemain de la conférence nationale sur l'emploi, le patron des patrons, M. Jean Gandois, démissionnait de la présidence du CNPF.

M. Thierry Mariani. Il a eu raison !

M. Jean-Michel Ferrand. C'est courageux !

M. Robert Honde. Cette organisation patronale est en crise. Selon un quotidien de ce matin, elle montre des signes de sclérose.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est faux !

M. Pierre Lellouche. Nationalisez-la !

M. Robert Honde. Madame la ministre, les patrons français souhaitent le dialogue sur le terrain de leurs entreprises sur la question des trente-cinq heures.

Le successeur annoncé de M. Gandois semble peu enclin à favoriser ce dialogue. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Thierry Mariani. C'est du chantage !

M. Robert Honde. Il s'est fixé, semble-t-il, pour objectif de déstabiliser le Gouvernement.

M. Thierry Mariani. Il a raison !

M. Robert Honde. On ne peut qu'être inquiet devant de telles déclarations.

Mme Yvette Benayoun-Nakache. En effet !

M. Robert Honde. Car le patronat sortirait là de son rôle.

M. Louis de Broissia. Et la CGT ?

M. Robert Honde. Devant ces déclarations agressives, quelles démarches comptez-vous prendre pour que le dialogue social retrouve toute sa nécessaire sérénité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. Jean-Michel Ferrand. Abolissez le patronat !

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, *ministre de l'emploi et de la solidarité.* Monsieur le député, je ne pense pas qu'il soit utile de commenter ici, longuement, en tout cas pas de manière polémique, les déclarations d'un candidat à la présidence du CNPF. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Dans le contexte actuel, que vient de rappeler M. le secrétaire d'Etat au budget, ce serait une erreur de faire croire à l'étranger, comme en France, que le patronat et les entreprises sont ligués contre les autres catégories, les chômeurs, les salariés ou le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

Je ne suis pas sûre que M. Seillière, par des propos sans doute excessifs, voire maladroits dans une période de campagne, ait rendu service aux entreprises. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je crois que le rôle d'un président du CNPF est de les aider à se battre sur les marchés étrangers, à innover, à avoir des ressources humaines plus innovantes, meilleures (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), et non pas de leur demander de prendre des positions politiques alors qu'elles se battent quotidiennement pour leur survie et pour leur développement.

Je souhaite vivement qu'après son élection,...

M. Pierre Lellouche. Ne vous inquiétez pas !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... car je pense qu'il sera élu, le CNPF retrouve le chemin d'une grande organisation syndicale patronale, négociant au niveau interprofessionnel – autrement à quoi bon avoir des organisations patronales ? – demandant à ses entreprises d'être performantes, toujours innovantes, y compris dans les ressources humaines, et défendant leurs intérêts, comme c'est normal, mais dans une relation avec l'Etat qui doit être d'un tout autre ordre que les critiques que nous avons pu entendre

M. Arnaud Lepercq. Et réciproquement !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Et réciproquement, en effet, comme nous le faisons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

VIOLENCE URBAINE

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Premier ministre. (« Il n'est pas là ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Nous sommes confrontés aujourd'hui à un problème grave, celui de l'escalade de la violence urbaine qui prend un tour tout à fait nouveau. Il ne se passe plus une

semaine – que dis-je ? –, un jour, sans que les Français ne soient confrontés à la violence dans les moyens de transport, mais aussi, plus généralement, dans leur vie quotidienne.

Quelle réponse apportez-vous ? A ce jour, M. Chevènement répond à cette violence sauvage et gratuite par des escortes motorisées autour des bus. Vous conviendrez avec nous qu'il s'agit là d'un traitement de surface, qui ne réglera pas les problèmes à leur racine. Les motards partis, les voyous seront de retour !

De son côté, Mme Aubry tergiverse encore et toujours sur sa politique de la ville dont on ne connaît pas les effets, pour le moins peu concluants, sur le laboratoire social de la communauté urbaine de Lille.

Pendant ce temps, Mme Guigou refuse à ses collègues du Gouvernement les moyens judiciaires d'assurer la sécurité des Français et la répression de la délinquance. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voilà une manière qui illustre bien les avantages singuliers, si j'ose dire, d'un gouvernement tous les jours un peu moins pluriel. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour notre part, à l'UDF, nous croyons nécessaire d'associer pleinement tous les élus locaux non seulement à la réflexion mais aussi et plus encore à la lutte contre la délinquance et au retour de la paix civile.

Il faut transférer aux maires davantage de moyens de police, mais aussi leur donner le droit de participer pleinement aux actions de sécurité. Ils sont les mieux placés pour apprécier les moyens et les solutions les plus efficaces pour la sécurité de leurs concitoyens.

Le groupe UDF souhaite demander au Premier ministre quelles mesures concrètes et durables il envisage de prendre face à cette nouvelle forme de délinquance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Elisabeth Guigou, *garde des sceaux, ministre de la justice.* Monsieur le député, en l'absence du ministre de l'intérieur, qui accompagne le Premier ministre au sommet franco-espagnol de Salamanque,...

M. Jean-Louis Debré. Et le Président de la République !

Mme le garde des sceaux. ... je vais répondre à sa place.

Vous avez raison de dire que la violence urbaine est une question extrêmement grave qui nous interpelle tous. En effet, nous voyons se multiplier les agressions dans nos villes, en particulier dans certains quartiers. On conçoit que la population de ces quartiers, juge la situation d'autant plus insupportable qu'elle entraîne de plus en plus d'interventions. Le Gouvernement en a fait l'analyse, vous le savez, et s'est exprimé souvent sur ce point. L'insécurité constitue aujourd'hui l'une des premières inégalités. Il ne s'est pas contenté de faire un constat, le Gouvernement a pris des mesures.

M. Jean-Luc Reitzer. Un colloque ?

Mme le garde des sceaux. D'abord, il a créé un conseil de sécurité intérieure (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et*

du groupe de l'Union pour la démocratie française) au sein duquel les questions de l'affectation et de la coordination des forces de police et de gendarmerie sur le terrain sont examinées.

Ensuite, il a confié une mission sur la délinquance des jeunes à deux parlementaires. (*Exclamations et rires sur les mêmes bancs.*)

Enfin, il a mis en place des mesures immédiates, telle la négociation de contrats locaux de sécurité (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste*) dans le cadre desquels, à l'intérieur de chaque commune, sera discutée entre le préfet, le procureur et les élus locaux qui le voudront bien, l'affectation des forces de sécurité et des emplois-jeunes créés pour les aider. Je pense, en particulier, aux 35 000 emplois-jeunes d'adjoint de sécurité, créés par le ministère de l'intérieur, et aux 20 000 emplois-jeunes, destinés à assurer la médiation dans les espaces publics et notamment dans les transports en commun. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Rudy Salles. Baratin !

Mme le garde des sceaux. Voilà les mesures concrètes que le Gouvernement a déjà prises pour faire face à ce très important problème. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.* – *Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

SMIC ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

M. le président. La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, l'abaissement de la durée légale du travail à trente-cinq heures aura un certain nombre de conséquences...

M. Jacques Myard. Du chômage !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. ... dont je ne suis pas sûre que vous ayez mesuré l'ampleur, notamment sur le SMIC. Que va-t-il devenir ? Pour simplement le maintenir à son niveau actuel, il vous faudra augmenter son taux horaire de 11,5 %. Vous avez jugé, le lundi 24 novembre, qu'il n'y avait là qu'un problème technique et que vous aviez deux ans pour y réfléchir. Je crois, pour ma part, qu'il s'agit d'un problème économique majeur et que vous ne pouvez laisser deux ans dans l'incertitude l'ensemble de l'économie française très inquiète. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En effet, la hausse du coût du travail qui résulterait d'une telle revalorisation mettrait en difficulté l'ensemble de nos entreprises, y compris celles de moins de vingt salariés, puisqu'un relèvement du taux horaire du SMIC s'appliquerait par définition à tout le monde.

Vous avez affirmé le 28 octobre dernier, en réponse à une question de notre groupe, que les smicards n'y perdraient pas. C'est une réponse trop floue pour une question si grave.

Pouvez-vous enfin, madame, répondre précisément à cette question simple mais capitale : effectuerez-vous oui ou non la revalorisation de 11,5 % du taux horaire néces-

saire à garantir le niveau actuel du SMIC ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Madame la députée, il faut regarder ce problème des trente-cinq heures...

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française. Regardez...

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. C'est ce que nous faisons et beaucoup d'entreprises le font avec nous, ce qui nous fait très plaisir ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il faut regarder ce problème des trente-cinq heures de manière dynamique et non pas de manière statique. Si une entreprise réduit la durée du travail sans rien modifier, sans réfléchir à son organisation du travail, sans gagner en compétitivité, sans réduire les délais, sans améliorer la qualité et la qualification, ce qu'aucune entreprise ne fera, le coût supplémentaire sera effectivement de l'ordre de 11,5 %.

Les 1 200 entreprises qui ont signé un accord de réduction de la durée du travail l'année dernière nous l'ont bien montré ; celles qui rémunéraient des salariés au SMIC n'ont pas réduit les salaires, je vous rassure.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ça n'a rien à voir !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Mais si, madame. (« Non ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Vous ne regardez que le coût sans prendre en compte les gains de productivité pour les entreprises, ni l'aide de l'État qui sera d'autant plus importante, contrairement à la loi Robien, que les salaires seront bas, puisque c'est une aide forfaitaire, quels que soient les salaires. Vous verrez *in fine* que le coût doit, pour une entreprise qui traite correctement la question, représenter le tiers de la somme que vous avancez.

En arrière-plan de l'organisation de l'entreprise, qui pose un problème économique, il y a un problème technique.

M. Pierre Lellouche. Surtout !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous avons aujourd'hui un SMIC horaire, une durée du travail hebdomadaire, un salaire mensuel et, de plus en plus, des horaires annualisés. Comment travailler ensemble, en s'appuyant sur la négociation, pour mieux lier les deux, la rémunération et la durée du travail, sans porter atteinte aux avantages des salariés, comme l'ont souhaité certains, en n'intégrant pas le treizième mois et les primes d'ancienneté ?

M. Pierre Lellouche. Quelle entreprise avez-vous gérée ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. C'est sur ce problème technique que nous sommes en train de travailler.

Pour le reste, aux entreprises de faire preuve d'imagination ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Elles commencent à le faire et le Gouvernement s'en réjouit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe*

Radical, Citoyen et Vert.)

INDUSTRIE EUROPÉENNE
DE L'AÉRONAUTIQUE

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, mes chers collègues, il est un domaine de l'industrie de haute technologie où l'Europe n'a pas à rougir devant ses concurrents, notamment américains : je veux parler de la construction aéronautique. Je crois que la France est pour beaucoup dans l'avance technologique de l'Europe, grâce à Airbus et à la création de l'Aérospatiale.

L'avenir de cette industrie est extrêmement important, pour l'emploi d'abord, particulièrement pour l'emploi de haute qualification, mais aussi pour notre balance commerciale et pour l'image de marque de l'Europe.

Actuellement, deux questions se posent, que j'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

Nous avons été surpris d'apprendre que *British Aerospace*, qui est non pas un sous-traitant, mais l'un des partenaires d'Airbus Industrie, venait de conclure un contrat avec Boeing, qui est le concurrent d'Airbus, pour construire les ailes de Boeing, apportant ainsi son soutien technologique et industriel à notre concurrent. Qu'en est-il de ce contrat ?

M. Didier Boulaud. Vous n'allez quand même pas vous plaindre ?

M. Gilbert Gantier. D'autre part, Airbus a prévu de construire un nouvel appareil, l'A 340-600, qui viendrait concurrencer le Boeing 747. Les Etats considérés, c'est-à-dire la France, l'Allemagne et l'Espagne, ont promis les avances remboursables qui permettront de lancer cet appareil, mais l'Angleterre ne l'a toujours pas fait.

Je voudrais savoir si nous pouvons compter sur un *fair-play* complet de la part des Anglais dans ce domaine et comment nous soutenons notre industrie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, vous avez raison de souligner l'importance de l'enjeu industriel et technologique – sans parler de l'emploi – à la fois pour la France et pour l'Europe, de l'industrie aéronautique.

Les problèmes que vous soulevez, n'ont pas échappé au Gouvernement. Nous sommes intervenus à Londres pour connaître les intentions et les dispositions prises par la partie britannique sur l'accord avec Boeing, et plus généralement sur l'attitude de *British Aerospace* dans le lancement de l'A 340. Car, vous le savez sûrement, il y a actuellement un conflit entre le Gouvernement anglais et le Trésor pour le lancement de cette gamme d'avions.

Cela m'amène à répondre de façon plus générale à propos de ce secteur.

Face à l'offensive américaine qui a consisté à faire fusionner Boeing et McDonnell Douglas, il s'agit, pour l'industrie française et pour l'industrie européenne, de jouer la carte de ses atouts parmi lesquels, vous l'avez rappelé, la bonne position de la France au point de vue technologique, et de jouer la carte de la coopération.

Notre démarche est la suivante :

Premièrement, nous orienter vers la réalisation d'une société Airbus de plein exercice, tout en préservant nos droits et le statut public d'Aérospatiale d'ici à 1999.

Deuxièmement, faire en sorte que toute la gamme d'avions soit réalisée, depuis l'avion de 100 places – et vous savez que c'est en bonne voie – jusqu'à l'A 340 allongé et à l'avion gros porteur dont vous avez parlé. Dans cet esprit, dans le cadre du projet de loi de finances, le Gouvernement français a inscrit les avances remboursables nécessaires à la réalisation de ce projet.

Nous nous trouvons dans une situation un peu originale par rapport à l'Europe et nous intervenons pour que nos amis allemands, anglais et espagnols fassent de même pour créer les conditions permettant à l'industrie aéronautique française européenne de se défendre et de gagner face aux américains Boeing-McDonnell Douglas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

SURENDETTEMENT « PASSIF »

M. le président. La parole est à Mme Véronique Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Madame le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, je voudrais vous parler des nouveaux surendettés, appelés aussi surendettés « passifs ». Ceux-ci n'ont pas accumulé les crédits, mais les dettes de vie quotidienne, faute de ressources du fait de l'aggravation du chômage : dettes de loyers, d'eau, d'électricité, de téléphone et surtout d'impôts locaux.

Ce problème concerne environ 30 % des nouveaux dossiers de surendettement déposés dans les commissions départementales créées par la loi de 1989. C'est du moins ce que soulignent quatre enquêtes récentes, la première de l'ODAS – Observatoire départemental d'action sociale –, la deuxième de la Banque de France, la troisième de deux sénateurs, MM. Loridant et Hystet et la quatrième de l'UFC *Que Choisir* ?, qui démontre également qu'un tiers des plans proposés aux surendettés sont inapplicables, faute de ressources chez ces derniers.

Par deux fois, madame le secrétaire d'Etat, en 1994, lors de la première réforme de la loi de surendettement et en 1997, au début de la discussion de la loi dite de cohésion sociale, j'ai proposé une réforme pour prendre en compte cette situation. La solution consistait, simplement, à effacer les dettes de ces personnes sans ressources, dans la mesure où les créances ne sont pas recouvrables. Par deux fois, le gouvernement Balladur et le gouvernement Juppé ont refusé cette réforme. (« *C'est faux !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Madame le secrétaire d'Etat, puisque vous êtes membre d'un gouvernement de gauche, comment allez-vous prendre en compte cette nouvelle situation dont la gravité ne peut vous laisser indifférente ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

Mme Marylise Lebranchu, *secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat*. Madame le député, vous avez entièrement raison.

Actuellement, les dossiers augmentent d'à peu près 30 % par an et, sur la totalité des dossiers, plus de 30 % ne peuvent pas être réglés parce qu'il s'agit soit de familles victimes de ce que l'on appelle pudiquement un « accident de la vie », soit de familles dont les deux conjoints sont au chômage. Nous n'avons aucune solution pour elles.

C'est pourquoi, dès les premières semaines de ce gouvernement, j'ai déposé au Parlement un projet de loi visant à lutter contre cette nouvelle forme de surendettement.

Une solution s'impose, même s'il ne s'agit pas de mettre fin définitivement aux dettes de ces personnes, parce qu'il faut prévoir une clause de retour à meilleure fortune. C'est pour cela qu'autour du projet de Mme Aubry, qui est en fait une lutte contre toutes les exclusions, a été conçu un nouveau projet sur le surendettement, qui viendra, madame Neiertz, amender votre texte de 1989. Il nous conduira à prendre des dispositions qui permettront aux familles de vivre et d'avoir à nouveau accès à des dépenses normales de vie quotidienne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

MOYENS DE LA JUSTICE

M. le président. La parole est à M. Arnaud Montebourg.

M. Arnaud Montebourg. Madame le garde des sceaux, des reproches au parfum de scandale ont été publiquement adressés ces derniers jours à la gestion calamiteuse de certaines filiales du GAN, jetant injustement le discrédit sur des milliers de salariés qui font vivre cette entreprise.

Au moment où plusieurs juges d'instruction chargés des investigations sur les infractions financières graves commises dans la gestion du Crédit Lyonnais (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) se sont à juste titre émus de n'avoir pas à leur disposition tous les moyens nécessaires pour faire déboucher leurs enquêtes, la représentation nationale s'interroge sur les moyens nouveaux que vous entendez leur fournir. Je dois dire que ces moyens, ils n'ont jamais pu les obtenir du précédent gouvernement !: (« *Eh oui!* » *sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il serait sage, madame le garde des sceaux, qu'ils puissent les obtenir du Gouvernement qui entend réformer en profondeur la justice, pour que celle-ci soit enfin la même pour tous et pour que ceux, dirigeants au Crédit Lyonnais, au GAN ou ailleurs, qui ont commis quelques écarts avec l'argent des contribuables, soient poursuivis comme n'importe quel autre justiciable, s'ils le méritent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme le garde des sceaux.

Mme Elisabeth Guigou, *garde des sceaux, ministre de la justice*. Monsieur le député, la lutte contre la délinquance financière est prioritaire pour le Gouvernement. (*Excla-*

mations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. Yves Nicolin. Tout est prioritaire avec vous !

Mme le garde des sceaux. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, avec mon collègue Dominique Strauss-Kahn, que la justice serait saisie dans les affaires auxquelles vous avez fait allusion – Crédit lyonnais et GAN – qui lèsent et les contribuables et les personnels de ces établissements, et ce dès que nécessaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Guy Teissier. Nous verrons !

Mme le garde des sceaux. Le Gouvernement étudie également la façon de donner des moyens supplémentaires au tribunal de Paris, qui est en charge de la majorité de ces affaires de délinquance financière.

M. Pierre Lellouche. Faites un colloque !

Mme le garde des sceaux. En octobre, j'ai demandé au premier président et au procureur général près la cour d'appel de Paris de me faire des propositions sur les moyens en locaux, en matériel, en personnel ainsi que sur la méthode de travail de la galerie financière de Paris. J'estime, en effet, que le travail ne peut pas être artisanal et que s'agissant de questions qui ont des ramifications internationales, il faut pouvoir organiser autour des magistrats un travail d'équipe impliquant des spécialistes.

Il est vrai que la question des locaux est cruciale. Jusqu'ici, on avait envisagé de la résoudre dans le cadre du schéma directeur concernant le palais de justice de Paris, dont vous savez qu'il est particulièrement peu fonctionnel : s'il comporte beaucoup de mètres cubes, il a, en revanche, très peu de mètres carrés. (Sourires.) Etant donné que la réalisation du schéma directeur prendra des années et coûtera 2 milliards de francs, il m'a paru nécessaire de demander que l'on étudie des solutions transitoires susceptibles d'être mises en œuvre à brève échéance. Ce travail est en cours. J'espère qu'il pourra déboucher rapidement.

Vous comprendrez qu'il exige une concertation étroite avec les magistrats instructeurs, ainsi d'ailleurs qu'avec l'ensemble des personnes qui peuvent être impliquées. Dès lors que l'on implante à l'extérieur du palais de justice les magistrats de la galerie financière de Paris, quel type de service faut-il leur associer ? Même si c'est une solution transitoire, il est important qu'elle soit aussi cohérente que possible. Voilà pour le tribunal de Paris.

J'ajoute que la lutte contre la délinquance financière doit être internationale. Le 4 décembre, je serai à Bruxelles pour une réunion des ministres de l'Union européenne consacrée à ce sujet. Le 10 décembre, je participerai à une réunion des ministres du G 8 à Washington, justement sur la lutte contre les mafias internationales. Le 17 décembre enfin, je signerai avec mon collègue Dominique Strauss-Kahn la première convention internationale à l'OCDE pour lutter contre la corruption en matière de transactions commerciales internationales. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, dans le cadre de la réforme de la justice, le Gouvernement s'est engagé à privilégier la lutte contre la délinquance financière et les formes de criminalité organisée qui s'appuient sur des réseaux financiers internationaux en lui affectant des moyens en personnels, en organisant des formations particulières et en faisant en

sorte de faire vivre l'espace judiciaire européen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

RENCONTRES NATIONALES DE LA JEUNESSE

M. le président. La parole est à M. Pascal Terrasse.

M. Pascal Terrasse. Madame le ministre de la jeunesse et des sports, vous avez réuni le week-end dernier à Marly-le-Roi, en présence du Premier ministre et de plusieurs membres du Gouvernement, 350 jeunes pour mieux comprendre leurs attentes et définir avec eux une politique de la jeunesse. Cette rencontre nationale faisait d'ailleurs suite à plusieurs rencontres locales. Vous avez ainsi envoyé un signal fort, montrant que vous êtes tout autant ministre de la jeunesse que ministre des sports.

Au cours des discussions qui ont eu lieu pendant ces rencontres, les jeunes vous ont interpellée sur nombre de sujets d'inquiétudes et d'insatisfaction. Il vous revient, madame la ministre, d'aller plus loin que le constat et de prendre des mesures concrètes. Pouvez-vous préciser le sens de votre démarche et nous indiquer les enseignements que vous tirez de cette rencontre sur l'état de notre jeunesse ainsi que vos priorités d'action ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Daniel Vaillant, *ministre des relations avec le Parlement.* Monsieur le député, absente pour des raisons indépendantes de sa volonté, Mme Marie-George Buffet m'a demandé de répondre à votre question.

Les rencontres nationales de la jeunesse, qui se sont déroulées le week-end dernier, ont été précédées par 1 700 rencontres locales auxquelles ont participé plus de 100 000 jeunes.

Par cette initiative, il ne s'agissait pas de procéder à une nouvelle consultation des jeunes sur leur situation et leurs problèmes. En effet, chacun les connaît et il n'est pas besoin de réunir les jeunes pour connaître leurs difficultés, liées à leurs études, à leur emploi, à leur logement, à des problèmes de santé et aux discriminations dont ils sont victimes.

Ce gouvernement s'est d'abord efforcé de répondre concrètement aux questions des jeunes qu'il a souhaité écouter, et cela par des mesures précises.

Nous n'avons pas inventé ces mesures. Nous les avons construites avec les jeunes et leurs associations. S'est exprimée partout une formidable volonté de participer à la vie publique, de donner une opinion, d'être écouté. Et le fait que le Premier ministre et six membres du Gouvernement aient participé à un débat direct devant les jeunes et leurs associations réunies le week-end dernier a été ressenti comme un signe fort...

M. Jean-Michel Ferrand. Parlez-nous des mesures !

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... vis-à-vis des jeunes qui étaient ainsi considérés comme des citoyens à part entière.

M. Laurent Dominati. Vous les utilisez !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Ces rencontres ont abouti à des résultats.

M. Thierry Mariani et M. Patrick Ollier. Lesquels ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. A partir de leurs propositions, plusieurs ministères se sont mis au travail.

M. Thierry Mariani. Ah ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. Nous avons abouti à une cinquantaine de mesures précises...

M. Patrick Ollier. Lesquelles ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... qui répondent à leurs objectifs.

Premier objectif : améliorer le bien-être physique et moral des jeunes...

M. Patrick Ollier et M. Robert Pandraud. Comment ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... ainsi que leurs conditions de vie quotidiennes...

M. Patrick Ollier. Comment ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... comme le transport, l'accès au sport, aux loisirs et à la culture. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Michel Ferrand. Cinéma !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Manifestement, la jeunesse n'intéresse pas l'opposition. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Deuxième objectif : créer les conditions d'une véritable citoyenneté des jeunes...

M. Patrick Ollier. Lesquelles ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... en multipliant les lieux d'écoute, de proposition et de participation.

Enfin, troisième objectif : améliorer les conditions d'étude et de formation. Le ministère de l'éducation nationale a présenté des projets. Un grand nombre de ces mesures seront arrêtées tout au long de l'année 1998.

M. Patrick Ollier. Lesquelles ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. Au niveau national et départemental, des commissions de jeunes suivront la mise en œuvre de ces mesures.

En conclusion, le Gouvernement a pleinement conscience des responsabilités qu'a fait naître le succès de ces rencontres.

M. Jean-Michel Ferrand. Une farce !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Il affirme sa volonté de tenir ses engagements sur ce sujet comme sur les autres. Ne vous en déplaît ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

LUTTE CONTRE LE SIDA

M. le président. La parole est à Mme Odile Saugues.

Mme Odile Saugues. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

Monsieur le secrétaire d'Etat, hier, 1^{er} décembre, journée mondiale contre le sida, de nombreuses actions d'information ont fait le point sur les avancées de la recherche, les progrès des traitements mais aussi sur l'étendue de l'épidémie dans le monde, sur les difficultés des personnes séropositives ou malades à conserver un emploi, un logement ou simplement l'affection des amis et de la famille.

Parce que le foyer infectieux existe toujours en France et qu'il progresse encore dans les pays du tiers monde, pouvez-vous nous indiquer les actions spécifiques que vous comptez prendre pour permettre aux traitements d'être plus largement diffusés dans les pays en voie de développement les initiatives qui peuvent être engagées par votre ministère pour sensibiliser en France les personnes les plus démunies, celles qui vivent dans une grande précarité, celles qui souffrent de handicaps psychologiques, celles qui n'ont pas accès à notre langue et celles qui vivent dans un cadre carcéral où les actions de dépistage et les traitements restent peu diffusés, tandis que les risques de contamination existent réellement ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Madame le député, vous avez raison de dire que l'épidémie de sida n'est pas terminée. Dans notre pays, dans les pays riches, l'espoir est autorisé mais l'épidémie persiste. Dans les pays pauvres, le désespoir s'impose, et l'épidémie galope.

Chez nous, entre 5 000 et 6 000 personnes sont contaminées tous les ans, et comme le montrent les affiches de campagne 30 000 personnes ne connaissent pas leur condition sérologique. Il y a donc sans doute 110 000 personnes touchées par le sida en France dont 80 000 qui connaissent leur condition et 30 000 qui l'ignorent. Ce sont ceux-là dont vous parlez, madame le député, et qui sont en plus grande situation de précarité.

En effet, ces 30 000 personnes, peut-être moins, peut-être plus, entrent dans la maladie à la suite de complications, et non après un dépistage. Autrement dit, c'est à la faveur – le mot est tragique – d'une complication intercurrente que l'on connaît la présence du sida. Or, madame le député, le dépistage précoce est possible puisque, dorénavant, on peut dépister la séropositivité entre le dixième et le quinzième jour. Mais, surtout, la thérapeutique peut commencer dès les premiers jours et, d'après les séries que nous connaissons, se montrer efficace.

C'est pourquoi, madame le député, il faudrait absolument, dans notre pays, déclarer d'abord la séropositivité, comme cela se fait dans la majorité des pays de l'Union européenne, et pas seulement le sida. Actuellement, c'est le médecin qui, de manière confidentielle, déclare la maladie sida à la DDASS.

Nous nous interrogeons pour savoir ce qu'il convient de faire en termes épidémiologiques. Il est tout à fait utile de savoir qui est séropositif. Les médecins et les experts le réclament. Nous allons consulter, dans la semaine qui vient, les dernières associations, le conseil national de lutte contre le sida, l'académie de médecine et la CNIL. Il est évident que nous ne prendrons cette décision que si la confidentialité est assurée absolument. Ce fut le cas pour la déclaration de sida. Il devrait en être de même pour la déclaration de séropositivité. Je vous tiendrai informés dans les jours qui viennent.

Par ailleurs, en ce qui concerne les personnes en situation de précarité, Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité travaille à ce système essentiel qu'est l'assurance universelle, laquelle serait mise à leur disposition.

En attendant, celles qui sont en situation précaire ne connaissent pas leur condition et, et si elles la connaissent, elles ne se soignent pas bien. Il faut donc

absolument que l'écart entre les consultations anonymes et gratuites et la prise en charge hospitalière se réduise et que nous travaillions en ce sens.

Il faut également que l'on développe, ce que nous ferons en 1998, des campagnes d'information. Je l'ai dit, la thérapeutique a suscité des espoirs fous : 50 % de mortalité en moins dans notre pays en 1997, c'est un chiffre considérable ! Mais si la vie a repris chez nombre de patients, la maladie n'est pas achevée, la maladie n'est pas terminée, la maladie n'est pas morte ! Il faut continuer l'information, la prévention et ne pas se contenter de ces succès. Il faut continuer aussi à rechercher le vaccin.

Un mot sur le tiers monde, où règne le désespoir. A l'occasion de cette journée mondiale du sida, on a appris que le nombre de sidéens potentiels à travers le monde serait de 30 à 40 millions en l'an 2000. Des pays comme l'Inde, qui refusaient de voir la maladie, dénombrent 3 à 5 millions de cas. Le Nigeria, le plus grand pays d'Afrique, l'Afrique australe sont atteints. Tout cela nous donne des statistiques tragiques : 16 000 nouveaux cas par jour et 9,5 millions d'orphelins.

Que faire ? Il faut d'abord conforter les crédits alloués par notre ministère de la coopération, les 120 millions consacrés à la prise en charge ambulatoire. Il faut absolument prendre en charge plus fermement les patients avec les systèmes locaux et soutenir le programme ONU Sida qui, dans quatre pays, va tenter de prendre en charge de manière satisfaisante les traitements de ces patients. Et surtout, il faut proposer – M. le Président de la République se rend d'ailleurs au sommet d'Abidjan dimanche – ce qui a été esquissé par le Parlement européen, à savoir la solidarité thérapeutique. Nous ne pouvons plus regarder mourir 40 millions de personnes sans tenter, nous les pays riches, d'apporter un secours à ceux qui sont malades, au cas par cas, sans négliger, bien sûr, ni la prévention ni le vaccin qui sont essentiels.

On pourrait, et la France s'honorerait d'en prendre le *leadership*, instituer ce fonds de solidarité thérapeutique : pour un malade soigné dans les pays riches, un peu d'argent donné pour soigner un jour les malades dans les pays pauvres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical Citoyen et Vert.)*

INSECURITE DANS LES TRANSPORTS PUBLICS

M. le président. Nous revenons au groupe RPR.

La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Ma question, qui s'adressait à M. le ministre de l'intérieur, je la poserai à Mme le garde des sceaux, ministre de la justice, qui a bien voulu répondre tout à l'heure sur un sujet analogue : les violences dans les transports publics.

Votre réponse, madame le garde des sceaux, m'a paru édifiante : un conseil, une commission, des discussions locales et des emplois jeunes. Il ne manquait que la table ronde de M. le ministre des transports et l'appel à l'imagination de M. le ministre de l'intérieur, la semaine dernière !

M. Didier Boulaud. Et vous qu'avez-vous fait ?

M. Nicolas Dupont-Aignan. Le décalage entre la réalité des problèmes dans nos banlieues, votre discours et les actes du Gouvernement est proprement stupéfiant. Il ne va pas rassurer les 34 % d'habitants d'Ile-de-France qui se disent quotidiennement en insécurité dans les transports publics.

Lors de l'examen du projet de loi sur l'emploi des jeunes, j'avais dénoncé l'utopie qui consistait à confier à des jeunes peu formés des missions de sécurité dans nos cités. L'actualité récente marque la première faillite d'une illusion sur laquelle vous avez commencé de bâtir votre politique de l'emploi et votre politique de sécurité.

Quand comprendrez-vous que nos banlieues ont besoin d'effectifs de police expérimentés ? Quand comprendrez-vous qu'il faut prendre à bras-le-corps la question des mineurs délinquants ? Quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour rétablir l'ordre dans nos cités et dans les transports publics ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme le garde des sceaux.

Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, je comprends que vous ayez la tentation de tourner en dérision (« Mais non ! ») sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française les mesures prises par le Gouvernement. Mais elles ont au moins le mérite d'exister, alors que sur ces difficultés, qui ne se posent pas seulement depuis que nous sommes là, vous n'avez pas fait grand-chose ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestsations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

La délinquance des mineurs est, en effet, un des problèmes les plus graves que notre société ait à affronter aujourd'hui. Des mineurs de plus en plus jeunes commettent des actes de délinquance de plus en plus graves.

Voici où en est, aujourd'hui, la réflexion du Gouvernement sur ce sujet et ses pistes d'action.

D'abord, il est très important de s'attaquer aux actes d'incivilité qui empoisonnent la vie dans nos villes. Ils sont du ressort de la médiation sociale, car ce ne sont pas des délits caractérisés et ils exigent la prise en charge très précoce, par l'ensemble de nos institutions, des enfants qui ont des difficultés et qui manifestent très tôt leur violence, parfois dès l'école maternelle.

M. Jean-Luc Reitzer. Vous faites de l'angélisme !

Mme le garde des sceaux. Ensuite, en ce qui concerne les délits caractérisés, il faut distinguer deux sortes de délinquants.

Les primodélinquants, d'abord : la justice les convoque immédiatement, en tout cas c'est le cas dans une dizaine de parquets en France, dans la région parisienne et dans la région lyonnaise notamment, avec leurs parents. En effet, à la racine du problème de la délinquance des mineurs, il y a toujours une démission des parents. Mais prenons garde que les institutions ne déresponsabilisent encore davantage les parents. C'est un grave problème.

M. Yves Nicolin. La fessée !

Mme le garde des sceaux. Convocation immédiate, donc, mais aussi sanction immédiate qui prend la forme de réparations – de la simple lettre d'excuse à un travail d'intérêt général – ce qui présente l'avantage d'indemniser tout de suite la victime. Ce n'est pas le moindre mérite de ces modes de traitement en temps réel.

Pour les délinquants les plus graves, les multirécidivistes, ceux qu'on n'a pas pu prendre en charge suffisamment tôt, pour ceux-là les juges ont besoin de structures pour pouvoir éloigner temporairement les enfants de leur quartier avant de les réinsérer dans la vie sociale.

Depuis le mois de juillet, nous menons une réflexion tant sur les unités à encadrement renforcé, créées par mon prédécesseur, que sur les foyers d'accueil classique. J'ai demandé à l'IGAS, que Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité a bien voulu me confier, à l'inspection générale de l'administration et à l'inspection générale des services judiciaires de faire un rapport au Gouvernement sur le fonctionnement de ces foyers d'accueil.

Nous aurons à prendre des mesures. Il est indispensable que nous puissions disposer de foyers d'accueil diversifiés, de façon que ces jeunes puissent être temporairement accueillis avant d'être ensuite remis dans la vie normale.

J'ajoute, puisque beaucoup de critiques ont été faites, que, si nous privilégions l'action éducative, nous n'en écartons pas pour autant la sanction pénale. Je rappelle qu'il y a 700 mineurs dans nos prisons aujourd'hui. Et je vous dis, pour les avoir visitées, que nous devrions tous avoir un seul but : éviter aux mineurs de faire de la prison. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures quinze.*)

M. le président. La séance est reprise.

2

MISE AU POINT AU SUJET DE VOTES

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Un journal du soir bien connu, qui ne semble pas parfaitement informé, vient de publier une liste des votants sur l'ensemble du projet de loi relatif au code de la nationalité. Quelques membres de mon groupe s'en sont émus. Certes, la machine électronique avait plus ou moins bien fonctionné, mais les rectifications avaient été faites.

Je voudrais donc qu'il soit pris acte du fait que mes collègues Michel Vaxès, Jean Vila, Georges Hage, Daniel Paul, Jacques Brunhes, Janine Jambu, Jean-Claude Sandrier, Robert Hue, André Lajoinie et Patrick Malavieille se sont abstenus, au même titre que l'ensemble du groupe communiste.

M. le président. Il vous en est donné acte.

3

POLITIQUE EUROPÉENNE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique européenne et le débat sur cette déclaration.

Le principe a été retenu, en effet, qu'avant chaque sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, le Gouvernement nous expose sa politique européenne et l'Assemblée donne son sentiment.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ce débat sur l'Europe aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, devrait être une occasion précieuse de faire le point avec vous sur l'état de la construction européenne, sujet important s'il en est.

Quarante ans après le traité de Rome, sept ans après le Conseil européen de Strasbourg au cours duquel s'était noué entre le président Mitterrand et le chancelier Kohl l'accord sur la monnaie unique, six ans après la disparition de l'Union soviétique, cinq ans après la ratification du traité de Maastricht, six mois après le changement de majorité et de gouvernement, deux mois après la signature du traité d'Amsterdam, six mois avant la confirmation par le Conseil européen du passage à l'euro, où en sommes-nous, où en est l'Europe ?

Après la fin de la bipolarité, à l'heure de la mondialisation, au moment où les opinions publiques sont désenchantées, l'Europe répond-elle encore aux espoirs que les responsables de l'après-guerre, puis leurs successeurs et les successeurs de leurs successeurs avaient placés en elle ? La poursuite de sa construction nous affaiblit-elle ou nous renforce-t-elle ? Cette question peut étonner, voire choquer certains. Elle est pourtant présente dans les esprits.

Je m'en tiendrai, au cours de cet exposé préliminaire, avant les interventions des différents orateurs, à quelques observations simples.

Il est exact que la construction européenne est confrontée aujourd'hui à un nœud de problèmes comme il ne s'en était pas ainsi présenté simultanément depuis longtemps. Ces problèmes découlent cependant, non de l'échec de l'Europe, mais au contraire de sa réussite, de son avancée et de l'attraction croissante qu'elle exerce. Pour autant, dans un monde devenu global, cette construction européenne reste plus indispensable que jamais, et je dirai pourquoi. Il nous faut donc continuer à faire l'Europe, mais notre devoir politique est de la faire maintenant, en écoutant les messages lancés depuis des années par les électeurs, c'est-à-dire sans défaire la France.

La construction européenne est aujourd'hui dans une phase compliquée, c'est exact. L'Union européenne ne serait pas confrontée à ces problèmes si elle n'avait pas autant progressé, si elle n'avait pas développé des politiques communes aussi importantes pour leurs bénéficiaires, s'il n'y avait pas autant d'acquis, si elle n'avait pas accepté de nouveaux membres, suscité de nouvelles candidatures, commencé de changer la carte du monde.

Ce n'est pas abuser d'une expression galvaudée que de dire que l'Europe est aujourd'hui à la croisée des chemins. Elle va devoir, en effet, simultanément, se renforcer, mettre en place l'euro, « poursuivre son approfondissement », selon le langage consacré, préparer un nouvel élargissement, répondre à de nouvelles demandes, maîtriser ses coûts et, pour tout cela, demeurer ou redevenir opérationnelle. Echouer sur l'un ou l'autre de ces plans aurait des répercussions sur l'ensemble.

Cela veut dire qu'il va falloir à la fois financer le budget de l'Union européenne pour les années 2000-2006...

M. Jacques Myard. Impossible !

M. le ministre des affaires étrangères. ... dans un contexte de rigueur budgétaire qui continuera à s'imposer à tous, préserver les politiques communes, souvent bâties à l'initiative de notre pays, qui forment le cœur des acquis européens, comme la politique agricole commune, les fonds structurels, la politique de recherche ou les programmes d'éducation et de formation, commencer à négocier avec ceux des candidats à l'adhésion qui auront été jugés en état de le faire, tout en tenant compte déjà des conséquences des futurs élargissements sur la vie interne de l'Union, avoir une politique adaptée aux pays candidats avec lesquels des négociations ne peuvent pas encore commencer, prévenir la paralysie qui serait à coup sûr le lot d'une Europe qui aurait été encore élargie sans que ses institutions aient été mises en mesure de continuer à fonctionner malgré tout. Rarement, l'Union européenne aura eu à régler autant de problèmes aussi compliqués, aussi interdépendants, en même temps.

A cela s'ajoute que, dans bien des pays de l'Union, la foi des fondateurs dans les bienfaits d'une Europe unie a été supplantée petit à petit par une approche utilitariste qui soumet chaque progrès potentiel de l'Europe à un examen comparatif soupçonneux des avantages et des inconvénients, que l'Europe paraît trop souvent ne s'incarner que dans une bureaucratie croissante, que certains voient davantage en elle, par une curieuse illusion d'optique, le fourrier d'une mondialisation que son contrepoids.

Pendant ce temps-là, tous ceux qui n'acceptent pas que l'Europe soit plus qu'un marché parmi d'autres dans le marché mondial relèvent la tête, face à tous ceux qui sont convaincus, la France en premier, qu'elle doit devenir une puissance.

Tant de dilemmes, tant de contraintes, tant de malentendus aussi pourraient décourager ou, plus souvent encore, faire rêver à des solutions chimériques. Ces deux tentations doivent absolument être écartées l'une comme l'autre.

En effet, en dépit de toutes ces interrogations, la construction européenne est plus nécessaire que jamais, pour des raisons géopolitiques et d'équilibre mondial tout d'abord, parce que, après l'effondrement du bloc soviétique, le monde d'aujourd'hui est encore ou à nouveau instable, parce que la souveraineté, souvent fragile et mal assurée, a proliféré, avec la création de nombreux Etats – songeons qu'il y a aujourd'hui 185 Etats, au total, qui siègent à l'ONU – ...

M. Jacques Myard. Avec une totale liberté de manœuvre !

M. le ministre des affaires étrangères, ... parce que la montée des nationalismes affecte l'Europe elle-même, même si c'est sur ses marges.

En unissant les hommes, en mêlant les intérêts, en conduisant les Etats à coopérer, par toute une série de dynamiques qui surmontent les fatalités de l'histoire, l'Union européenne reste le plus grand et le plus indispensable facteur de stabilité en Europe. Encore aujourd'hui ce n'est pas superflu.

M. Jacques Myard. Hélas !

M. le ministre des affaires étrangères. Les peuples d'Europe centrale et orientale ne se trompent pas en aspirant à la rejoindre.

L'Union européenne reste indispensable aussi comme cadre à la croissance économique. Le Marché commun, puis le marché unique, avec l'accroissement des échanges, des hommes, des capitaux, des marchandises et des services, ont été de puissants facteurs de développement des économies européennes. L'Union européenne représente 60 % de nos échanges.

Aujourd'hui, alors que de grandes zones de libre échange émergent ailleurs, comme l'ALENA, le MERCOSUR en Amérique ou l'AFTA dans le sud-est asiatique, alors que de nouvelles grandes puissances économiques se profilent, comme la Chine, l'Inde, ou la Russie, aucun pays européen ne peut à lui seul combattre à armes égales, peser suffisamment pour faire prévaloir des règles du jeu équitables pour tous, ou défendre avec assez de moyens ses propres intérêts parmi les plus légitimes.

Cette construction reste indispensable encore pour la sécurité de ses citoyens, parce que, dans le monde actuel, caractérisé par l'affaiblissement relatif des Etats, malheureusement, par l'interconnexion des marchés et la mobilité des hommes, les risques d'immigration clandestine, de grande criminalité organisée, de trafics de stupéfiants, par exemple s'accroissent. Quelles que soient les précautions prises au niveau national, une prévention et une répression efficaces ne peuvent plus se concevoir dans le seul cadre national. La libre circulation des personnes doit s'accompagner d'un renforcement de la sécurité, d'où les accords de Schengen, aujourd'hui signés par treize pays. Je signale que le traité d'Amsterdam donne à l'Union européenne des moyens nouveaux sur ce plan.

Bref, aucun de ces problèmes qui sont les nôtres aujourd'hui ne serait plus aisé à résoudre si nos engagements européens se relâchaient, voire si nous faisions du sur place, même si quelques-uns parfois y songent. L'Europe est la meilleure réponse à la mondialisation et à la prédominance d'une seule superpuissance, les Etats-Unis. Si la construction européenne n'existait pas, c'est maintenant qu'il faudrait l'inventer. L'Europe reste une nécessité, ce n'est pas une fatalité.

M. Jacques Myard. Il faut la dépasser !

M. le ministre des affaires étrangères. On ne dépasse bien que ce que l'on pourrait remplacer.

De cette obligation, le Gouvernement vous propose de refaire un projet.

Que voulons-nous de cette Europe et comment ce gouvernement entend-il donner corps à la formule souvent citée qui résume notre ligne : parachever l'Europe sans défaire la France ?

M. Jacques Myard. Voilà le dilemme !

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous le disais il y a un instant, ce gouvernement est convaincu que la construction européenne reste la voie de l'avenir, mais il y a plusieurs façons de la concevoir.

Que voulons-nous ?

Nous voulons une Union européenne, je n'hésite pas à le dire, qui ne fonctionne pas comme un trou noir qui absorberait les identités nationales.

M. Jacques Myard. Ah !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous voulons des institutions aux pouvoirs clairement définis, tant entre elles que par rapport aux pouvoirs nationaux et locaux.

Mme Nicole Catala. Ah oui ? Vous ne nous avez pas soutenus quand nous nous sommes battus pour ça !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous voulons des institutions qui évitent la paralysie progressive et qui puissent servir de cadre et d'appui, même après de nouveaux élargissements, à des volontés nationales nettement exprimées.

Nous voulons une Union européenne capable de défendre dans le monde les intérêts de ses pays membres, sur tous les plans : politique, diplomatique, économique, culturel et juridique.

Nous voulons bien sûr une Europe capable de répondre mieux et de façon plus visible aux aspirations sociales, culturelles, civiques et de sécurité de ses citoyens. C'est ce que ce gouvernement a entrepris de faire avec beaucoup de clarté en matière sociale.

Compte tenu de ces impératifs et de ces choix, la politique de ce gouvernement, et notamment de Pierre Moscovici et de moi-même, sous l'autorité du Premier ministre et en accord avec le Président de la République, est et sera la suivante : d'abord, veiller dans cette phase ultime de sa mise en œuvre au bon lancement de l'euro, qui aura bientôt triomphé de l'euro-hostilité,...

M. Jacques Myard. Quel défi !

M. le ministre des affaires étrangères. ... de l'euro-scepticisme, et de l'euro-fatalisme,...

M. Jacques Myard. Euro-farce !

M. le ministre des affaires étrangères. ... pour ne pas dire de l'euro-ignorance, interne ou externe à l'Union européenne. Si l'on cherche un résultat du volontarisme français, en voilà un.

M. Jacques Myard. Euro-naïf !

M. le ministre des affaires étrangères. Accompagner cet immense progrès monétaire, il est vrai encore sous-estimé par certains, de moins en moins nombreux,...

M. Jacques Myard. De plus en plus efficaces !

M. le ministre des affaires étrangères. ... d'un progrès parallèle en matière de politique économique, c'est tout le sens du conseil de l'euro ou de l'eurogroupe à l'instauration duquel s'emploie activement le ministre de l'économie et des finances. Je suis convaincu que nous arriverons à en démontrer l'utilité à nos partenaires.

Au-delà, il nous faut être prêts, dès après la confirmation du lancement de l'euro, à tirer parti, en 1998, sur d'autres terrains que le terrain proprement monétaire, du choc fédérateur que cette décision entraînera.

M. Jacques Myard. C'est un aveu !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est une perspective, une ouverture ! Je crois qu'on ne mesure pas assez à quel point ce projet est l'aboutissement d'une volonté française exprimée depuis de nombreuses années.

La première fois où l'idée d'une union économique et monétaire a été abordée, c'était en 1971, lors du premier sommet européen – il n'y avait pas de conseil européen à l'époque. Cette idée a cheminé pendant des années et des années, mais elle s'était heurtée à des obstacles considérables parce qu'il était clair qu'elle correspondait nettement à la façon française de reconsidérer la remise en ordre du système monétaire international. Et il a fallu des circonstances historiques exceptionnelles et des hommes d'Etat exceptionnels pour qu'un moment soit saisi par les cheveux...

M. Jacques Myard. Ça, ça fait mal !

M. le ministre des affaires étrangères. ...et que ce projet, cette volonté, cette ténacité prenne corps. Nous sommes peut-être à la veille de la plus grande redistribution en matière de pouvoir monétaire et de géopolitique depuis la décision du président Nixon en 1971 de mettre fin à la convertibilité du dollar en or.

Ensuite, nous abordons les discussions sur le financement de l'Union pour les années 2000-2006 avec l'intention arrêtée de faire admettre par nos partenaires les principes suivants : maintien à 1,27 % du plafond des ressources propres ; double programmation pour que le coût supplémentaire qui découlera des élargissements apparaisse clairement par rapport au coût normal du fonctionnement de l'Union ; maintien de la ligne directrice agricole, comme du principe de la cohésion économique et sociale.

Cette négociation sera longue et difficile. Elle occupera au moins toute l'année 1998. C'est pourquoi il faut la commencer sur des bases sans ambiguïté. C'est ce que nous ferons au prochain sommet de Luxembourg.

L'Union européenne a décidé également d'ouvrir de nouvelles négociations d'élargissement.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Après être passée de six à neuf membres, puis à douze et à quinze, elle accepte donc de compter un jour vingt membres et plus. C'est une option historique et de civilisation pour l'unité de notre continent et ce point-là ne peut être discuté par personne.

Nous allons décider dans quelques jours à Luxembourg avec quels pays – sans doute six – les premières négociations vont s'ouvrir. Notre souci à cet égard est triple.

D'abord, que ces négociations soient menées sérieusement de façon que ni l'Union ni les nouveaux membres n'aient à souffrir ensuite des séquelles de problèmes sous-estimés pendant la négociation et mal réglés. C'est arrivé dans le passé. Certains élargissements ont été bien négociés. Ils ont permis à l'Union de se développer. D'autres ont été mal négociés, et ils ont pesé pendant des années sur le fonctionnement de l'Union. Nous ne voulons pas d'une telle hypothèse.

Ensuite, que les institutions européennes soient réformées comme elles n'ont pas pu l'être assez à Amsterdam avant tout nouvel élargissement.

Le Gouvernement a signé le traité d'Amsterdam, car ne pas le faire aurait ouvert une crise pour rien et ne nous aurait donné aucun atout supplémentaire. Ce traité comporte d'ailleurs quelques dispositions utiles comme les coopérations renforcées. Dans cette logique, le Gouvernement soumettra à la représentation nationale le projet de loi de ratification du traité, après qu'aura été vérifiée la question de la conformité constitutionnelle, mais il est le premier à dire que ce traité ne suffit pas à garantir

l'Union contre une future paralysie. C'est pourquoi il a fait savoir à ses partenaires qu'une modification adéquate de la pondération des votes, une extension de la majorité qualifiée et une réforme de la Constitution étaient pour lui un préalable à de futurs élargissements.

M. Jacques Myard. Pourquoi avoir signé si c'est anti-constitutionnel ?

M. Pierre Mazeaud. Réforme de la Constitution ? Encore faut-il qu'elle soit votée !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est pourquoi aussi il s'est associé à la Belgique et à l'Italie pour le dire avec solennité.

C'est pour nous d'une importance capitale. Nous ne laisserons pas se dissoudre sous la pression de la facilité une œuvre européenne à laquelle plusieurs présidents, de nombreux gouvernements, d'innombrables responsables politiques de gauche comme de droite ont consacré depuis des décennies tant d'énergie et de conviction.

Je sais que nombreux sont dans cette assemblée ceux qui partagent et qui appuieront cette détermination.

Troisième souci, que le démarrage des négociations avec certains seulement des pays candidats à l'adhésion, pour des raisons évidentes, n'entraîne pas entre ceux-ci et les autres une fracture préjudiciable.

L'attraction exercée par l'Union européenne a joué déjà un rôle politique et économique très bénéfique sur l'ensemble des candidats. Cela a été très perceptible ces dernières années en Europe centrale et orientale. Nous voulons que cet effet se poursuive et, pour cela, il ne faut pas de décrochage brusque entre les pays candidats avec lesquels on va commencer à négocier et les autres, que la Commission ou le futur Conseil européen, pour des raisons politiques économiques, n'a pas estimé en état de s'engager dans cette voie.

C'est le sens de l'idée française de conférence européenne, rendez-vous annuel des pays membres et de tous les pays candidats, y compris de la Turquie. En effet, laisser en dehors d'un tel exercice ce pays stratégiquement très important, où les forces de modernisation sont assaillies par des forces obscurantistes, n'aurait que des conséquences néfastes pour tous et contredirait par ailleurs les accords signés depuis trente-quatre ans, qui ont reconnu à plusieurs reprises la vocation européenne de ce pays.

Nous nous efforçons de convaincre nos partenaires, y compris les Allemands et les Grecs, du bien-fondé de cette idée, et je pense que nous y parviendrons au Conseil européen de Luxembourg.

Je dirai maintenant quelques mots de la politique étrangère et de sécurité commune.

Cette idée a été lancée à partir de 1989 quand est apparue à portée de la main la possibilité de donner enfin corps à cette vieille idée française de la monnaie unique. Il a semblé qu'il était logique de bâtir sur le même plan une grande ambition politique dont un des éléments principaux était l'élaboration de cette politique étrangère commune. Mais une telle idée a été lancée sans naïveté, c'est-à-dire qu'aucun des protagonistes de l'époque n'a pensé qu'il serait facile d'élaborer, de créer, comme par miracle, du jour au lendemain, à partir de douze pays – ils sont quinze aujourd'hui, ils seront plus demain –, à partir de pays si différents par leur histoire, leur mentalité, une politique étrangère commune.

Ce processus sera long. Il suppose une forge, en quelque sorte, pour forger à haute température de nouveaux alliages à partir des métaux très solides et très résistants

que sont les mentalités nationales. Il s'agit de faire plus et non de faire moins. Une telle approche doit être un multiplicateur et non un réducteur d'influence. Il n'est pas étonnant que nous n'ayons pas encore énormément avancé : le chemin à parcourir est long. L'important, c'est la ténacité.

J'observe que, sur la question du Proche-Orient, est en train de se forger depuis quelques mois, au sein des quinze pays de l'Union européenne – et Dieu sait que leurs mentalités sont diverses sur ce point – non un corps de doctrine, car ce serait beaucoup dire, mais une sorte de conception politique d'ensemble qui se rapproche de la vision française.

J'observe qu'en ce qui concerne l'unilatéralisme dont les Etats-Unis ont tendance à abuser, notamment sur le plan commercial, la réaction des Quinze est très homogène.

M. Jacques Myard. Vive la coopération intergouvernementale !

M. le ministre des affaires étrangères. Certes, cette réaction ne passe pas par les mécanismes institutionnels, par la « tuyauterie » de la politique étrangère et de sécurité commune, mais nous avons là l'exemple d'un domaine où les Quinze sont capables de faire preuve d'une réaction homogène à partir de laquelle nous pouvons bâtir et aller plus loin. Vous l'avez tous constaté lorsque le Gouvernement français a autorisé l'entreprise Total à signer un contrat avec l'Iran : à cette occasion, nos partenaires européens ont confirmé qu'ils n'acceptaient pas la politique de sanction décidée unilatéralement par un seul pays.

On peut également souligner parmi les perspectives encourageantes ce qui a commencé à se passer entre l'Union européenne et l'Asie à l'occasion d'un sommet et les préparatifs d'un sommet du même type entre l'Union européenne et l'Amérique latine.

Il s'agit d'une longue route, ce n'est pas une surprise. Ce ne peut pas l'être. Seuls ceux qui avaient fait preuve d'une très grande naïveté avaient pensé que la politique étrangère commune serait mise en marche comme cela, comme si l'on abaissait un commutateur. Il nous faudra, sur ce plan, être particulièrement opiniâtres.

La situation est encore un peu plus compliquée en matière de défense.

M. Jacques Myard. Un peu de réalisme !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous avons, à l'époque du traité de Maastricht, introduit la notion de politique étrangère et de sécurité commune, la PESC – la lettre S signifiant sécurité. En effet, le réalisme commandait déjà de ne pas parler de défense, puisque ce qui structure la défense de l'Europe aux yeux de nos partenaires, c'est naturellement l'OTAN. Mais le moment paraissait venu – et les esprits semblaient évoluer sur ce point – d'évoquer la possibilité pour les Européens, en bonne coopération avec l'Alliance ou dans l'Alliance sous certaines conditions liées à son évolution, de se regrouper pour assumer une part croissante de leur propre défense.

Sur ce point, la France n'a cessé d'être persévérante, d'être tenace, d'être inventive, de faire des propositions, que ce soit dans l'OTAN, à propos d'un pilier européen ou d'une identité européenne de défense et de sécurité, que ce soit à travers le traité de Maastricht, que ce soit au sein de l'UEO, que la France n'a cessé de réactiver, de réinventer périodiquement.

M. Jacques Myard. En vain !

M. le ministre des affaires étrangères. Mais la réalité et la franchise commandent de dire à la représentation nationale que nos alliés ne partagent pas cette appétence ; en tout cas, pas pour le moment, pas dans les circonstances actuelles. Comme il n'est pas possible d'instituer une défense européenne par décret, nous sommes obligés de tenir compte de cette situation, tout en restant persévérants.

M. Jacques Myard. Il serait eurosceptique que cela ne m'étonnerait pas !

M. le ministre des affaires étrangères. Là, nous avons plutôt à faire à des phénomènes non d'euro-scepticisme au sens propre du terme, mais d'euro-hostilité. En effet, certains de nos partenaires estiment que la défense de l'Europe est très bien assurée par d'autres mécanismes qu'une défense européenne propre et que nous n'avons pas besoin de celle-ci. Par conséquent, les propositions françaises compliquent les choses.

En ce qui nous concerne, nous pensons au contraire qu'il y a place pour une Alliance atlantique renouée – elle le sera un peu en décembre, même si, selon nous, ce ne sera pas suffisant – et nous estimons que, au sein de cette alliance, il y a une opportunité pour les Européens d'accomplir des missions qui sont de leur intérêt et pas forcément de celui des Etats-Unis. D'ailleurs, nous souhaitons capitaliser un certain nombre d'acquis minimes, mais pas complètement inexistantes, à l'occasion du sommet de l'Alliance atlantique en décembre.

Dans la situation présente, nous avons la volonté, pour être à la fois réalistes et persévérants, de continuer à faire évoluer les mentalités pour que s'élabore une approche commune, une mentalité partagée qui sera le meilleur « humus » dans lequel la PESC de demain pourra s'enraciner.

Nous continuons à faire des propositions permettant à l'UEO d'aller de l'avant et notre dernière proposition est celle de l'abstention constructive,...

M. Jacques Myard. Ça, c'est un sujet pour l'ENA !

M. le ministre des affaires étrangères. ... destinée à permettre à cette organisation, déjà trop nombreuse, de prendre, malgré tout, des décisions, même lorsque tous les participants ne sont pas intéressés par telle ou telle action.

En ce qui concerne l'OTAN, nous restons disponibles. Nous ne fermons pas la porte, ...

M. Jacques Myard. Du Robert Hue maintenant !

M. le ministre des affaires étrangères. ... même si nous sommes obligés de constater que les réponses américaines aux propositions et aux demandes faites par le Président de la République n'ont pas été satisfaisantes.

Pour l'heure, compte tenu du fait que les perspectives institutionnelles ne sont pas très encourageantes, le point essentiel dans ce domaine est celui de la coopération en matière d'armement. C'est un des points où l'avenir européen se joue et il se joue, naturellement, énormément entre la France et l'Allemagne.

Pour progresser ou pour rétablir le cap sur tous ces fronts, il nous faut insuffler d'un bout à l'autre du processus européen, dans tous les éléments de la machinerie européenne devenue plus complexe qu'il y a quelques années, plus d'influence française.

M. Jacques Myard. Ah !

M. le ministre des affaires étrangères. La volonté est belle, mais il ne suffit pas qu'elle soit exprimée à Paris, ici ou ailleurs. Il faut donc une mécanique, il faut donc une persévérance.

M. Jacques Myard. Il faut avoir un budget ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Mariot. Oh, ça suffit !

M. Guy-Michel Chauveau. Le sujet est trop sérieux pour M. Myard.

M. le ministre des affaires étrangères. Je présenterai maintenant quelques remarques sur la façon dont doit s'exercer une influence française accrue dans le mécanisme de décision européen.

D'abord, il faut cesser de s'interroger, comme on le fait périodiquement, sur le fait de savoir avec quel partenaire nous avons les relations les plus privilégiées. Aujourd'hui, dans les relations internationales modernes – et c'est dix fois plus vrai en Europe qu'ailleurs –, il ne s'agit pas de choisir entre les bonnes relations avec Bonn et les bonnes relations avec Londres, par exemple. Nous avons besoin, pour renforcer notre main dans la négociation européenne, aujourd'hui et dans les années à venir, de préserver dans toute sa capacité et dans toute son énergie le moteur franco-allemand, qui a été à l'origine de tout ce qui s'est passé d'important en Europe depuis une vingtaine d'années, et, simultanément, d'avoir la meilleure entente possible avec les Britanniques,...

M. Henri Emmanuelli. Méfiez-vous des Anglais ! (*Sourires.*)

M. le ministre des affaires étrangères. ... surtout quand ils expriment l'intention nouvelle de rejoindre l'euro. Certes, les Britanniques n'entreront pas dans l'euro tout de suite, mais le temps n'est pas loin où ils n'avaient que goguenardise sur le sujet, où ils nous expliquaient que c'était une perspective totalement irréaliste. Ces étapes ont été franchies. Aujourd'hui, ils en sont simplement à se demander – davantage en fonction d'obstacles internes que d'obstacles européens – quand ils vont y aller. Les dirigeants, quant à eux, voudraient que ce soit le plus tôt possible. Donc, nous devons tenir compte de tout cela pour avoir simultanément le moteur franco-allemand le plus efficace possible et la relation avec les Britanniques la plus féconde qui soit.

Il en est de même pour ce qui est des relations avec les Italiens, avec les Espagnols – je reviens d'ailleurs du sommet à Salamanque avec les Espagnols –, avec n'importe lequel des autres partenaires de l'Union européenne, d'aujourd'hui ou de demain. Nous n'avons pas à choisir. Il n'y a pas un seul pays qui ne soit, à un moment donné, l'élément d'une majorité dont notre pays aura besoin sur un sujet fondamental.

Il faut donc mettre un terme aux hésitations, car nous ne sommes plus à l'époque des alliances et des basculements d'axes. Tout cela n'a plus aucun rapport avec la façon dont il faut travailler aujourd'hui.

Un mot sur le style qui devrait être le nôtre si nous voulons accroître l'influence française dans l'ensemble de ces processus de décision.

Sauf dans des cas rares, particulièrement dramatiques, qu'on ne peut pas complètement écarter mais qui ne sont pas la vie quotidienne des luttes d'influence en Europe, rien ne s'impose par des déclarations, des proclamations ou des incantations faites depuis Paris. Tout se négocie. Il faut procéder par conviction, organiser des rapports de

forces, bâtir des majorités, trouver des alliés, qui ne sont pas les mêmes selon les sujets. Il faut savoir passer d'une alliance à une autre avec beaucoup de rapidité. Ce principe qui est valable pour l'ensemble des relations internationales actuelles doit être notre guide, surtout dans nos relations au plan européen. Rien ne doit être négligé.

Nous devons être très présents, très actifs, très organisés, et avoir une approche qui anticipe le plus possible, tant au niveau des rouages des institutions qu'à celui des institutions elles-mêmes, qu'il s'agisse du Conseil européen, du Conseil des ministres, de tous les conseils des ministres, de la Cour de justice, de la Commission, du Parlement. Nous devons recourir à toutes les formes d'influence que nos partenaires européens savent utiliser quand ils veulent faire prévaloir leurs conceptions.

Mesdames, messieurs les députés, je crois de toutes mes forces qu'il n'y a pas aujourd'hui de plus haute façon d'être patriote que de poursuivre l'épopée européenne, cette incarnation parmi les plus pures de la clairvoyance, du courage et du volontarisme politique par laquelle nos prédécesseurs nous ont libérés de la malédiction nationaliste.

Oui, l'Europe doit se poursuivre, mais sans blesser les identités nationales. Nous en sommes convaincus.

Oui, il faut que les nouveaux élargissements nécessaires et légitimes n'entraînent pas une paralysie qui pénaliseraient les membres actuels de l'Union, comme les futurs.

Oui, il faut que la répartition des pouvoirs et des responsabilités au sein de l'Union soit clarifiée au lieu d'être constamment embrouillée et que la subsidiarité soit vraiment mise en œuvre...

M. Jacques Myard. Vaste programme !

M. le ministre des affaires étrangères. ... de façon à offrir aux pouvoirs nationaux et aux opinions une perspective claire et prévisible.

Oui, le moment va venir de commencer à réfléchir à ce que devrait être le point d'arrivée institutionnel du processus européen. Cela serait la meilleure façon d'apaiser des angoisses nationales – tout à fait infondées à mes yeux, mais tenaces – face au développement de l'Europe, qui semble parfois incontrôlé.

Oui, l'Europe doit se donner les moyens de répondre aussi aux aspirations concrètes, sociales – j'ai parlé de l'engagement très fort du Gouvernement sur ce plan – et de citoyenneté des Européens.

La réponse à toutes ces questions dont le Gouvernement s'est saisi très activement – il l'a déjà montré avec le conseil sur l'emploi et d'autres initiatives – se trouve évidemment dans l'audace et non dans la nostalgie, dans l'exercice quotidien d'une volonté française pour que les peuples se réapproprient ce projet européen et pour que la politique rejoigne la géopolitique. N'oublions pas en effet que les Etats-Unis dominent et ont du mal à résister à la tentation hégémonique, que la Chine s'est réveillée, que la Russie va se relever, que l'Inde pèsera de tout son poids, que les pays émergents autrefois sous-développés bouillonnent de vitalité. Pourrions-nous tolérer, simplement par l'addition d'une série de considérations, d'inquiétudes ou de préoccupations – toutes légitimes isolément mais globalement fausses et néfastes – que notre Europe ne soit pas présente à ce rendez-vous là ?

Mesdames, messieurs les députés, ayons confiance dans notre capacité à inspirer encore cette Europe. Une Europe utile à tous ses habitants comme au monde et d'abord à notre pays. Une Europe au sein de laquelle s'invente tous les jours et se confortera la souveraineté de

demain exercée en commun avec nos partenaires les plus proches. Je propose qu'ensemble nous retrouvions cet élan fondateur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Rappel au règlement

M. Pierre Mazeaud. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, je ne peux pas, pour faire ce rappel au règlement, me prévaloir de l'article 58 car ce serait un artifice. Toutefois, dans la mesure où je vais sans doute devoir vous remplacer au fauteuil de la présidence, je voudrais, pour clarifier la suite de notre débat, interroger M. le ministre pour vérifier si j'ai bien compris ce qu'il a dit.

Vous nous avez indiqué que, éventuellement, nous serions peut-être appelés à modifier la Constitution, tant et si bien que nous avons joint au traité d'Amsterdam des conditions suspensives, voire résolutoires pour tenir compte d'une telle éventualité. Je voudrais donc savoir si la ratification tient compte, elle aussi, de ces conditions. Il est capital de le savoir dans la mesure où, si c'était le cas, on entrerait dans un processus qui fera que la ratification de chaque traité impliquerait des modifications constitutionnelles.

M. le président. Monsieur le ministre, vous répondrez peut-être après les interventions des orateurs principaux ?

M. le ministre des affaires étrangères. Oui, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Christian Jacob.
(*M. Pierre Mazeaud remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE MAZEAUD, vice-président

Débat sur la déclaration

M. Christian Jacob. Monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord vous signaler que je me réjouis de la tenue de ce débat en prévision du prochain conseil européen. Du reste, je rappelle que, désormais, tous les conseils européens sont précédés d'un débat dans cette enceinte, comme cela avait été heureusement décidé lors de la précédente législature par Philippe Séguin. Je m'étonne donc qu'un tel débat n'ait pas eu lieu avant le sommet sur l'emploi. Était-ce parce que ce n'était pas un vrai sommet ou un vrai sujet ? La question reste posée.

Le conseil des 12 et 13 décembre prochains sera crucial pour plusieurs raisons. En effet, compte tenu du calendrier de la mise en place de l'euro, un sommet tenu à cette date est extrêmement important. C'est également crucial car la discussion prévue sur « Agenda 2000 » entraînera un débat déterminant sur l'avenir des politiques communautaires, l'élargissement et le budget.

En ce qui concerne la monnaie, nous attendons du sommet de Luxembourg qu'il confirme une nouvelle fois le calendrier et qu'il apporte des éléments de réponse aux questions que certains se posent, suite à la crise asiatique.

Vous nous aviez expliqué qu'un gouvernement économique et européen allait voir le jour. J'ai le sentiment que ces mots tendent à disparaître de votre vocabulaire et de celui de M. Strauss-Kahn.

Il est évident – et vous l'avez dit, monsieur le ministre – que les grandes décisions européennes doivent avant tout rester politiques. Par conséquent, il serait curieux, voire absurde, que ceux qui n'entrent pas dans l'euro se voient reconnaître un droit même indirect à le gérer.

Par ailleurs, la mise en place de la monnaie unique qui, je le pense, est un élément indispensable dans la construction communautaire, implique des harmonisations entre les pays concernés et un pouvoir politique renforcé.

Le conseil de l'euro doit donc trouver sa concrétisation dans les résolutions de ce prochain sommet, afin de coordonner la réalisation de cet outil de gestion et de conquête de marchés.

J'aborderai maintenant les institutions. Pour nous, gaullistes, le grand dessein d'une Europe réunifiée dans la démocratie, prospère et forte de 500 millions d'habitants – cette Europe entrevue dès 1960 par le général de Gaulle –, est une véritable chance pour la France, mais à condition que cette Europe respecte les nations et les États et ne soit pas abandonnée à la technocratie galopante. Le politique doit donc reconquérir le pouvoir perdu au fil des ans dans les méandres communautaires.

Même si globalement, le cadre institutionnel a relativement bien fonctionné pendant une période de paix et de prospérité de plus de cinquante ans, il faut absolument le faire évoluer, non en s'orientant vers un système fédéral, cher au cœur de quelques-uns de vos amis socialistes, monsieur le ministre, mais, au contraire, en donnant une véritable capacité de décision et d'orientation aux États.

Il est donc évident que si nous ne prêtons pas suffisamment attention aux institutions, nous risquons d'encourager la commission dans la continuation d'errements et de dérives que nous connaissons déjà trop.

Par conséquent, les conclusions du Conseil doivent prendre en compte la nécessaire modification des institutions sur trois points.

Premièrement, il est indispensable de réduire le nombre des commissaires, sinon les nouveaux pays adhérents seront en droit, au regard de la situation actuelle, de demander la présence d'un représentant au sein de la Commission. Or, la celle-ci n'a pas vocation et surtout ne doit jamais devenir une instance de représentation des États. Ce rôle ainsi que le pouvoir de décision reviennent au Conseil,...

M. Jacques Myard. Très bien !

M. Christian Jacob. ... lequel doit également être renforcé pour contrecarrer les ambitions galopantes du Parlement européen.

M. Jacques Myard. Ambitions scandaleuses !

M. Christian Jacob. Deuxièmement, la pondération des voix doit refléter les réalités démographiques et économiques des États. C'est la condition préalable pour que les populations des différents États sachent qu'elles peuvent compter et peser sur les décisions et qu'elles ne seront pas prises dans un tourbillon infernal qui risque d'emporter l'attachement à ce qui leur est le plus cher, c'est-à-dire l'attachement à la nation.

Il faut en troisième lieu accroître le nombre des décisions prises à la majorité qualifiée afin d'éviter des situations de blocage qui paralyseraient la capacité de décision du Conseil. Cependant – et vous n'en avez pas parlé, monsieur le ministre –, une réserve impérative s'impose : il faut maintenir le compromis de Luxembourg sur les questions d'intérêt vital pour les Etats.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. Christian Jacob. C'est un service à rendre aux pays candidats que de modifier les institutions, notamment sur ces trois points. Il y va de la pérennité de l'Union européenne, de la qualité et de la rapidité de leur intégration. Tous ceux qui disent : « Tout le monde tout de suite, après on verra » n'ont d'autre objectif que de faire implorer l'Union européenne. Ce n'est ni notre souhait, à nous qui avons toujours milité pour la réunification de la Grande Europe, ni l'intérêt des pays candidats à l'adhésion, qui ont souffert sous le joug de la doctrine communiste.

Mais j'oubliais que M. Jospin nous a dit que nous devons être fiers d'avoir des communistes au Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Robert Hue. Il a bien raison ! Cela honore la République !

M. Christian Jacob. Je ferai d'abord une remarque concernant la méthode. Le document Agenda 2000 dépasse largement le cadre du mandat qui avait été initialement conféré à la Commission par le Conseil.

Je suis d'ailleurs surpris qu'aucun membre du Gouvernement ne rappelle à l'ordre la Commission européenne lorsqu'elle outrepassa le mandat qui lui est imparti.

Alain Juppé, lui, avait su le faire lorsqu'il était ministre des affaires étrangères.

Mon expérience des discussions communautaires m'a appris que lorsque le politique ne se fait pas entendre dès les premiers dérapages de la Commission, il passe ensuite son temps à courir derrière elle.

Ce sommet doit assurer la continuité des politiques communes mises en œuvre par les Quinze, sans les dénaturer.

De même, le financement de l'élargissement doit être contenu dans un cadre financier rigoureux et la contribution des Etats doit rester plafonnée. Car nous sommes persuadés, nous, de la nécessité d'une gestion rigoureuse des deniers publics et de la nécessité de ne pas augmenter des dépenses.

Je sais que c'est une valeur que les gouvernements socialistes ne partagent pas. Je rappelle que, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1998, on a pris la solution de facilité et recouru aux prélèvements massifs sans maîtrise des dépenses publiques.

Mais laissons aux Français le soin de sanctionner votre politique lorsque le moment sera venu.

M. Bernard Bissinger. Pour la vôtre, c'est déjà fait !

M. Christian Jacob. Il est également évident qu'il ne faut pas tomber dans le piège du juste retour financier qui stopperait tout approfondissement et tout développement de la construction européenne.

Toujours dans le domaine financier, il est de notre point de vue nécessaire de mettre en place une double programmation des dépenses, l'une pour les Quinze et l'autre pour l'élargissement. Ce mécanisme permettra

d'éviter l'utilisation de différents artifices budgétaires qui aurait pour conséquence de remettre en cause le financement des politiques existantes.

Par ailleurs, la Commission nous propose un véritable bouleversement des deux principales politiques communautaires que sont la politique structurelle et la politique agricole commune.

En ce qui concerne la politique agricole commune, il n'est absolument pas envisageable que la ligne directrice agricole ne soit pas maintenue tant dans son principe que dans son montant.

Permettez-moi, monsieur le ministre, en préambule, deux remarques sur des points qui, à ma grande surprise, ont échappé à l'attention du Gouvernement, ou plutôt sont liés à un manque d'attention de sa part.

Le budget qui nous est proposé porte sur sept ans et non plus sur six. Ainsi, lorsque l'on parle de reconduction, ce n'est vrai que pour les six septièmes.

En second lieu, par un stratagème budgétaire souvent utilisé par la Commission, les prix et les compensations agricoles sont prévus en monnaie courante, alors que, pour les autres politiques, bien entendu, les évaluations se font en monnaie constante.

En conséquence, ce qui pourrait être acceptable aujourd'hui peut se révéler un leurre dans les sept années qui viennent et déboucher sur un budget tout à fait insuffisant.

M. Arnaud Lepercq. Tout à fait !

M. Christian Jacob. Le ministre de l'agriculture a déclaré, lors du dernier Conseil agricole, qu'il lui apparaissait clairement qu'une réforme de la politique agricole commune était nécessaire, sous-entendu avant les négociations de l'Organisation mondiale du commerce.

Je me félicite d'abord que le ministre de l'agriculture ait eu une telle apparition et, ensuite, qu'elle soit aussi claire. Car, vous en conviendrez, la clarté et la vision prospective ne sont pas les principales qualités de M. Le Penec depuis qu'il est en poste, ni d'ailleurs celles du Gouvernement. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Sur le fond, le fait de réformer la politique agricole commune avant les négociations de l'Organisation mondiale du commerce n'est pas sans nous rappeler la triste attitude dont M. Louis Mermaz avait fait preuve dans une situation comparable en 1992. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Là n'est pas le débat !

M. Christian Jacob. Je regrette, monsieur Lefort, mais le budget de l'agriculture représente 50 % du budget de l'Union européenne. Si on ne veut pas en parler lors des discussions européennes, de quoi va-t-on parler ?

Vous comprendrez donc, mes chers collègues, que l'on puisse s'interroger sur l'opportunité d'afficher une série de concessions à nos partenaires mondiaux avant même que les négociations internationales aient véritablement commencé.

Cela étant, compte tenu du silence assourdissant et de la quasi-absence dans les débats du ministre de l'agriculture au cours de ces premiers mois d'exercice, ainsi que de la volonté effrénée, pour ne pas dire hystérique, de la Commission d'aller très vite, à tout prix, sur tous les sujets afin d'éviter les nécessaires débats de fond, il sera très difficile de faire marche arrière.

Concernant la réforme de l'organisation des marchés, une stratégie globale a été adoptée qui ne correspond absolument pas aux spécificités des différentes productions.

En effet, on ne peut pas considérer de la même façon les productions largement exportatrices, comme les céréales, et celles dont la quasi-totalité des débouchés restent à l'intérieur du périmètre européen ou, pire encore, celles qui sont très largement déficitaires à l'intérieur de notre propre marché.

Pour les céréales, ces propositions peuvent constituer la base de départ d'une discussion, mais elles ne sont pas acceptables en l'état.

En effet, la baisse de 20 % des prix qui est proposée ne correspond à aucune réalité de marché.

Qu'il y ait une légère fluctuation du prix, pourquoi pas, mais pas à ce niveau, et il est évident que cette baisse doit avoir une compensation sur trois points : la suppression totale de la jachère obligatoire, dont le taux doit être de 0 % ; la compensation financière des baisses de revenus agricoles ; la mise en place d'une véritable politique de bio-industrie.

Pour les oléo-protéagineux, je vous rappelle que nous ne sommes autosuffisants en protéines végétales qu'à hauteur d'environ 25 %, et à hauteur de 80 % pour les huiles.

Cela signifie qu'au lieu de nous affranchir des contraintes de Blair House, nous nous retrouverions en dessous des plafonds de production négociés en 1993.

Autre fait important, ces productions constituent une véritable chance pour les pays d'Europe centrale et orientale. Limiter leur accès à ces spéculations reviendrait à les inviter à se diriger vers des secteurs qui sont déjà en situation fragile. Plutôt qu'à une complémentarité, nous les inviterions donc directement à la concurrence.

Pour l'élevage bovin, l'absence de toute mesure de régularisation de l'offre et la baisse des prix de 30 % sont des mesures tout simplement stupides.

Si nous voulions reconquérir des parts de marché par une baisse des prix, ce n'est pas de 30 % qu'il faudrait les diminuer, mais de 50 % à 60 % pour atteindre les niveaux de nos concurrents d'Amérique du Sud et d'Australie.

Par ailleurs, le troupeau allaitant, qui représente environ 50 % des exploitations françaises de viande bovine, est localisé dans des zones herbagères quasiment non convertibles à d'autres productions.

M. Arnaud Lepercq. C'est vrai !

M. Christian Jacob. La remise en cause de ce secteur engendrerait des bouleversements du territoire, avec les conséquences économiques que l'on peut imaginer dans toutes les régions difficiles.

Pour le lait, la même logique de baisse des prix est à l'œuvre, avec le maintien des blocages en volume, assorti d'un système de prime à la vache qui aura obligatoirement de graves conséquences puisqu'il se traduira par une augmentation du nombre des vaches de réforme sur un marché de la viande déjà fragilisé.

M. René André. C'est irresponsable !

M. Christian Jacob. Je pense donc que ce n'est pas en proposant des amendements, des inflexions ou des modifications, comme M. Le Penec l'a fait au dernier Conseil, s'inspirant toujours de la fameuse méthode Mermaz, mais par le refus en bloc des propositions lait,

viande et oléo-protéagineux que nous parviendrons à contraindre la Commission à revoir sa copie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mais, pour cela, il faut se battre avec énergie et détermination, comme ont su le faire le gouvernement d'Alain Juppé au moment de la crise de la viande bovine...

M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Christian Jacob. ... et Alain Juppé lui-même lorsqu'il était ministre des affaires étrangères. C'est, à ma connaissance, le seul ministre des affaires étrangères qui ait su rappeler la Commission à l'ordre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Le seul moyen de remporter une bataille, c'est d'abord de la livrer. Or, sur l'agriculture, le moins qu'on puisse dire est que la bataille est loin d'être livrée.

Par ailleurs, je suis pour ma part opposé aux propositions de plafonnement et de modulation des aides que vous et M. le ministre de l'agriculture nous avez présentées.

En effet, vos propositions sur ce sujet sont démagogiques et ne répondent pas aux réels problèmes des exploitations agricoles françaises. Je rappelle que les aides compensatoires ne sont pas un gadget arithmétique. Ce sont des compensations financières à une baisse de revenus constatée à la suite de la mise en place de la PAC en 1992.

S'il y a sur ce sujet des excès – je veux bien en convenir –, on peut facilement y mettre un terme. Organisons un registre de l'agriculture, comme il existe un registre du commerce et identifions qui est réellement agriculteur et qui ne l'est pas.

Nous éviterons ainsi que certains fassent faire le travail par une entreprise et encaissent des primes plutôt que de louer leur terre à un agriculteur.

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Christian Jacob. La vision du plafonnement pour un agriculteur grec ou portugais n'est pas nécessairement la nôtre.

Nous sommes dans un cadre européen et, croyez-moi, si notre objectif est de défendre les intérêts de la France, abstenons-nous de toute déclaration intempestive, doctrinaire et mal étayée, comme celles auxquelles le ministre de l'agriculture s'est livré jusqu'à présent.

M. Joseph Parrenin. On a compris que, pour vous, il n'y a que les gros paysans qui comptent !

M. Christian Jacob. J'en viens à la réforme des fonds structurels. La Commission transfère avec votre accord l'objectif 5 a sur la ligne directrice.

Cet artifice, qui pourrait sembler anodin, est de la plus haute importance parce qu'il va servir de prétexte aux revendications des parlementaires européens de votre majorité plurielle, qui souhaitent que, chaque année, le budget de l'agriculture soit complètement rediscuté et renégocié.

Par ailleurs, vous ne semblez pas contester la remise en cause des clés de répartition de ces aides, ce qui se traduira par une nette diminution des soutiens alloués à la ruralité française, du fait notamment des nouvelles contraintes de zonage.

Je sais que tous les acteurs du monde rural, les exploitants agricoles, les artisans, les PME et le petit commerce ne constituent pas des catégories sociales dont il faut selon vous se préoccuper. Pourtant, cette réforme est perverse et rompra un grand nombre d'équilibres dans des régimes déjà très fragilisés.

Ma conclusion est la suivante : c'est d'une Europe politique que nous avons besoin. Mais qu'a fait le Gouvernement français depuis six mois sur les sujets communautaires ? Rien. Rien, parce qu'entre les sensibilités de Robert Hue, de Noël Mamère ou de Mme Guigou, M. Jospin est contraint au grand écart permanent. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La France est donc isolée, sans idées, sans projets, sans moyens, et les déclarations de M. Jospin, gonflé d'orgueil et imbu de lui-même, font sourire l'Europe entière. (*Protestations sur les mêmes bancs.*) N'oubliez pas que, en 1993, nous avons dû sortir du piège dans lequel les socialistes nous avaient enfermés avec l'accord de Blair House.

M. François Loncle. Quel niveau !

M. Christian Jacob. Aujourd'hui, nous sommes exactement dans la même situation. Il ne sert à rien au Gouvernement français de faire des moulinets à Paris si nous passons systématiquement à la moulinette à Bruxelles ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Valéry Giscard d'Estaing.

M. François Loncle. Le niveau va monter !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Messieurs les ministres, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, mes chers collègues, cette déclaration du Gouvernement sur la politique européenne est opportune puisqu'elle nous fournit l'occasion – la première depuis le changement de majorité – de « remettre en perspective » la politique européenne de la France.

Or celle-ci est la dimension essentielle de la politique étrangère de notre pays en cette fin de siècle. Vous avez ouvert ce débat, monsieur le ministre des affaires étrangères, par une déclaration complète et précise mettant en lumière les choix mais aussi les interrogations du Gouvernement.

Je m'exprimerai au nom de l'UDF, un mouvement dont l'histoire est intimement mêlée aux initiatives successives prises par la France pour faire avancer l'union de l'Europe, un mouvement qui a un beau palmarès européen et qui a aujourd'hui, sur le sujet de l'Europe, des convictions à affirmer et des propositions à présenter sur les deux grands sujets du moment : les conditions de ratification du traité d'Amsterdam, en vue de l'élargissement, et l'accompagnement politique de l'euro.

Pourquoi une mise en perspective de la politique européenne est-elle si nécessaire ? Parce que sa perception par l'opinion publique est brouillée.

Si vous interrogez un Français ou une Française sur ce point, il vous répondra peut-être qu'il croit qu'on va vers l'euro mais sans être sûr que ce soit une bonne ou une mauvaise chose. Quant à la vision politique, elle a perdu toute netteté.

Chez les grands dirigeants, la situation n'est guère plus brillante. La rotation de la présidence européenne oblige en effet à un optimisme de commande puisque chacun des présidents se sent tenu de revendiquer un succès,

alors que le contenu des traités successifs – je pense notamment à celui d'Amsterdam – est de plus en plus mince et que les grands-messes européennes débouchent rarement sur des décisions concrètes.

L'Europe n'est pas avare de communiqués, mais elle est peu prodigue en décisions ; et ce n'est pas le fait du hasard.

Le projet européen a changé de nature sans que ni l'opinion ni les dirigeants politiques en aient tiré les conséquences. Je résumerai les choses en disant que, jusqu'en 1990, la nécessité d'organiser l'Europe et la volonté politique de l'intégrer faisaient partie d'un seul et même débat. Mais, depuis l'ouverture vers l'Est, ces deux débats ont divergé : d'un côté l'organisation de la grande Europe, de l'autre l'intégration éventuelle de l'euro-communauté.

A l'origine, le projet, le beau rêve pacifique et visionnaire de l'union de l'Europe répondait à deux questions : comment organiser l'Europe pour qu'elle fonctionne efficacement ? Comment avancer sur la voie de l'intégration, c'est-à-dire transférer à des institutions communes le pouvoir d'agir et de décider sur des matières où le fait d'agir ensemble paraissait plus approprié que les démarches nationales ? Il y avait donc deux sujets : l'organisation et l'intégration.

Sur l'organisation, tout le monde ou presque était d'accord. Les clivages portaient sur le degré d'intégration à atteindre. D'autant plus qu'on apercevait au bout du chemin une perspective fédérative.

Notre vie politique a retenti de la clameur de ces débats, ici même, dans cet hémicycle, largement garni, lors du vote sur la CED, et à l'Élysée, lorsque les ministres MRP ont démissionné du gouvernement Pompidou sur un désaccord européen.

Mais ces discussions portaient en fait sur le mode d'organisation ou d'intégration d'un seul et même territoire, celui de l'Europe de l'Ouest entre l'Atlantique et le rideau de fer.

La marche vers une intégration plus poussée a paru l'emporter dans la décennie de l'intégration, celle des années soixante-dix. La création en quelques années du Conseil européen, aujourd'hui banalisé – je signale au passage à certains de nos collègues qu'il n'y a plus de sommet européen depuis cette époque, mais des réunions du Conseil européen –, l'élection du Parlement européen au suffrage universel et la création du système monétaire européen, qui préfigurait l'euro, se sont succédés à un rythme rapide.

Le mouvement a marqué un temps d'arrêt en 1984, lorsque la détermination de Mme Thatcher a bloqué la tentative presque mûre de donner un socle juridique à l'union politique. Et c'est donc cette Europe de l'Ouest à l'intégration inachevée qui a vu la porte s'ouvrir à deux battants sur un nouvel espace, qui venait d'être libéré à l'Est. Que fallait-il faire alors ?

Achever l'intégration de la Communauté européenne et définir en même temps un nouveau cadre économique et politique pour l'ensemble de l'Europe, ou bien faire entrer directement les États de l'Europe de l'Est dans cette communauté européenne inachevée ?

C'est la deuxième solution qui a été retenue. Au Conseil européen d'Amsterdam, qui marque une date dans l'histoire politique de l'Europe de l'après-guerre, les États membres ont donné leur accord à ce que tous les pays européens candidats aient vocation à entrer dans l'Union européenne. Dans quelques mois, pendant

l'hiver 1998, la conférence européenne qui va se réunir sous présidence britannique et rassemblera dans une même salle tous les pays actuellement membres de l'Union européenne et tous les pays candidats à l'adhésion, y compris la Turquie – à l'insistance à vrai dire assez étrange de la France –, donnera une représentation visuelle, j'allais dire une image virtuelle, de la future grande Europe.

Et pourtant, tout le monde continue de parler, ou fait semblant de parler, comme si c'était le même projet que l'on poursuivait encore : celui de l'intégration européenne limitée à quelques Etats homogènes et que l'on voudrait étendre à la grande Europe.

Cette illusion, largement partagée parce qu'elle représente une commodité paresseuse pour l'esprit, explique la perplexité de l'opinion, qui a du mal à s'y retrouver, et la confusion intellectuelle de certains des accords qu'on nous propose.

La grande Europe, monsieur le ministre, et vous l'avez d'ailleurs dit à demi-mot, n'est pas un cadre réaliste pour l'intégration européenne (« *Très juste !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française) et cela pour deux raisons qui n'ont rien de polémique : d'une part, elle regroupe des pays aux structures et aux cultures trop différentes ; d'autre part, la volonté d'intégration n'est pas un objectif commun aux Etats qui la composent, et qui soit accepté par tous.

C'est donc une prophétie facile que de vous dire que la tentative de poursuivre l'intégration au niveau de la grande Europe serait, si on la tentait, vouée à l'échec, du fait tant de la nature des choses que de la volonté politique des participants.

On ne peut intégrer que ce qui est relativement homogène et ce qui ressent la volonté de s'unir. D'où les deux axes d'action différents en Europe : donner à la grande Europe, celle qui rassemblera un jour tout le continent européen, selon la vision prophétique du général de Gaulle, une bonne structure la garantissant contre le retour des malheurs du passé et assurant son progrès économique et social ; donner un contenu, un suivi à l'espoir de ceux des Etats d'Europe qui veulent et qui peuvent faire avancer plus loin leur intégration. Et l'euro va nous en fournir l'occasion.

Deux tâches différentes pour notre diplomatie, deux stratégies à conduire. C'est la condition pour sortir de l'immobilisme ambigu où nous nous sommes laissés enfoncer – je ne parle pas de vous, monsieur le ministre, mais du cadre historique de notre action diplomatique.

Le traité d'Amsterdam concerne la grande Europe, l'Europe élargie.

Imaginée d'abord pour compléter le traité de Maastricht, dont le noyau central, l'Union monétaire, a été conçu avant la chute du mur de Berlin, la négociation du traité d'Amsterdam a été dominée par la question, devenue brûlante, de l'élargissement.

Comment répondre sur le plan institutionnel et sur le plan des politiques communes à la situation nouvelle créée par l'élargissement ? C'est ce que nous propose le couple formé par le traité d'Amsterdam et l'Agenda 2000, élaboré par la Commission.

Sur ce point, il me semble que la diplomatie française, objet de notre débat, doit poursuivre deux objectifs et éviter un piège.

Elle doit souhaiter, sans complexe, sans arrière-pensée, et même avec un dynamisme affiché, la réussite du projet de grande Europe, et contribuer à son succès ;

Elle doit veiller à protéger soigneusement, dans ce contexte nouveau, les intérêts nationaux de la France, comme tous nos partenaires, y compris les Allemands, sont appelés à le faire ;

Elle doit éviter le piège consistant à imaginer qu'on pourrait rattraper sur le terrain de la grande Europe les échecs de l'intégration, subis dans le cadre des Neuf ou des quinze.

La négociation à venir sera serrée car la France doit, comme vous l'avez dit, et M. Jacob après vous, veiller à ce que la réforme des politiques communes ne se fasse pas à son détriment, c'est-à-dire à ce que la réforme des fonds structurels ne lui coûte pas plus cher en lui rapportant moins, et à ce qu'on baptise la réforme de la politique agricole commune ne vienne pas disloquer ce qui est, pour nous, un volet indispensable de l'acquis européen. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Enfin, au moment où nos partenaires, y compris l'Allemagne, demandent une diminution de leur contribution nette au budget européen, il n'est pas envisageable d'augmenter la nôtre.

J'ai le privilège – privilège fortuit – d'être le seul Président de la République à avoir voté pour le traité de Rome et à avoir suivi, dans cette enceinte, son débat. Je puis témoigner que ce traité n'aurait jamais été approuvé dans cette assemblée sans son volet agricole : marché unique, préférence communautaire et garantie du revenu.

M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Valéry Giscard d'Estaing. L'Agenda 2000 comporte des évaluations optimistes sur ces deux points.

Il est essentiel que notre Gouvernement fasse connaître, dès l'ouverture de la négociation, les limites qu'il n'acceptera en aucun cas de franchir. Il pourra s'appuyer, pour cela, sur la représentation nationale, que je crois largement unanime.

Chacun sait que l'Europe élargie ne pourra pas fonctionner de manière satisfaisante avec ses institutions actuelles.

On attendait du traité d'Amsterdam qu'il réforme ces institutions. Il était même convenu que les négociations d'élargissement ne pourraient débiter que six mois après un accord formel sur ce point. Il s'agissait en particulier de la pondération des votes des Etats membres au Conseil et de la composition de la Commission.

Le traité, signé le 2 octobre 1997 à Amsterdam, est strictement muet sur ces deux points. La condition convenue n'est pas remplie.

Je ne rappellerai pas les déclarations catégoriques faites par les plus hautes autorités de l'Etat à cet égard, notamment devant le Parlement de Hongrie, le printemps dernier, et ce matin encore, à Salamanque, où vous étiez. Mais je m'appuierai sur un seul texte, le vôtre, monsieur le ministre.

Je vous cite :

« Déclaration de la Belgique, de la France et de l'Italie au protocole sur les institutions dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne :

« La Belgique, la France et l'Italie constatent que sur la base des résultats de la Conférence intergouvernementale, le traité d'Amsterdam ne répond pas à la nécessité, réaffirmée au Conseil européen de Madrid, de progrès substantiels dans la voie du renforcement des institutions.

« Ces pays considèrent qu'un tel renforcement est une condition indispensable de la conclusion des premières négociations d'adhésion. Ils sont déterminés à donner toutes les suites appropriées au protocole sur la composition de la Commission et la pondération des voix... »

Nous avons entendu à cette tribune, voici quelques jours, M. Prodi, président du conseil italien, exprimer à nouveau l'attitude de son pays sur ce sujet.

Or vous allez nous présenter pour ratification ce traité d'Amsterdam dont vous déclarez vous-même qu'« il ne répond pas à la nécessité de progrès substantiels dans la voie du renforcement des institutions ».

Cette ratification, monsieur le ministre, risque de ne recueillir qu'un nombre limité de voix, d'abord dans votre majorité plurielle, si j'en juge par une déclaration de M. le président de la commission des affaires étrangères (*Sourires*), et aussi dans notre opposition.

Il y a peut-être un moyen de sortir de cette impasse.

Ce que vous avez choisi de dire, monsieur le ministre, acceptez de l'écrire (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), non pas dans le texte du traité, mais sous la forme d'un article 2 de la loi de ratification.

Il existe un précédent dans ce domaine, et qui est bien connu : l'article 2, introduit dans la loi de 1977 portant ratification de l'élection du Parlement européen au suffrage universel, après un long débat qui a d'ailleurs mis en cause le Conseil constitutionnel lui-même.

L'article 2 que j'évoque reprendrait le texte de votre déclaration en indiquant que « le Parlement ne sera appelé à ratifier les premières négociations d'adhésion qu'après avoir été saisi de l'accord comportant des progrès substantiels dans la voie du renforcement des institutions ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

(*M. Laurent Fabius remplace M. Pierre Mazeaud au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

M. Valéry Giscard d'Estaing. Les députés UDF sont, vous le voyez par leurs applaudissements, prêts à déposer un tel article additionnel. (*Sourires.*) Peut-être serait-il préférable qu'il résulte, comme en 1977, d'une négociation entre le Gouvernement et le Parlement. (« *Très bien ! sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.* ») La commission des affaires étrangères en serait alors le cadre approprié.

Dans la négociation européenne à venir, qui sera difficile mais nécessaire, vous avez tout intérêt, monsieur le ministre, à faire état, vis-à-vis de vos interlocuteurs, de la volonté exprimée par la représentation nationale, et à vous appuyer sur elle.

M. Gilles de Robien. C'est certain !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Et vous serez surpris de l'étendue de ce soutien, qui dépassera peut-être deux députés sur trois. (*Sourires.*)

La poursuite du processus d'intégration prendra la forme, le 1^{er} janvier 1999, de l'adoption de l'euro.

La décision est pratiquement certaine, et la publication des statistiques financières par la Commission européenne, le 14 octobre dernier, indique que onze Etats feront partie de l'euro-communauté.

Tous ceux qui ont participé à la préparation de la monnaie unique depuis que l'idée en a été relancée, en 1987, par l'ancien chancelier Helmut Schmidt et quelques autres, savent que l'euro ne peut pas rester isolé et qu'il a besoin d'un accompagnement politique.

Si l'euro restait isolé dans la construction européenne, cela équivaldrait à une Europe gérée par une sorte de FMI !

M. Pierre Mazeaud. Très juste !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Je vous laisse imaginer la réaction du général de Gaulle à cette idée, et même celle des grands dirigeants centristes ou socialistes, de tradition humaniste !

Je ne suis pas sûr que l'approche de ce problème qui a été faite à Amsterdam par les dirigeants français ait été la bonne. Ils ont paru donner à nos partenaires l'impression qu'ils voulaient compenser sur le plan européen la frustration qu'ils éprouvaient, sur le plan national, de voir la politique monétaire sortir du champ de la compétence gouvernementale.

Soyons clairs : la Banque centrale européenne est et restera indépendante. Il n'y a aucune utilité pour la France de paraître mettre cette certitude en doute.

M. Alain Bocquet. C'est le problème !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Mais une Banque centrale indépendante, tout comme une magistrature indépendante, n'est pas coupée du tissu économique et social de la nation.

M. Jacques Myard. Ô combien !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Il se trouve seulement qu'elle prend ses décisions en toute indépendance.

J'aime à citer la confiance que m'a faite l'ancien président du système de réserve fédérale américain, Paul Volcker : « C'est très bien d'avoir une banque centrale indépendante, mais vous n'avez pas de gouvernement dont elle puisse être indépendante ! »

Cela pose le problème de l'accompagnement politique de l'euro.

La création de « l'euro-conseil des ministres » des finances, que vous avez évoquée, monsieur le ministre, est une initiative heureuse pour resserrer la coordination des politiques économiques.

Il va de soi que la participation à ce conseil doit être strictement limitée aux représentants des pays qui participent aux risques et aux chances de l'euro. Mais il manque toujours un interlocuteur à la Banque centrale, une enceinte où venir exposer ses analyses et ses choix de politique monétaire, comme aux États-Unis, où les commissions du Congrès jouent ce rôle.

C'est pourquoi je suggère la constitution d'un Comité parlementaire de l'euro, de cent vingt membres par exemple, composé pour moitié de parlementaires européens des Etats membres de l'euro, et pour moitié de parlementaires nationaux de ces mêmes Etats, puisque l'euro intéresse à la fois la vie de l'Europe et la vie de nos économies nationales, comité devant lequel les dirigeants de la Banque centrale européenne présenteraient régulièrement les orientations de la politique monétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que la France en prenne l'initiative. Il y aurait alors la Banque, le Conseil et le Comité parlementaire.

Au moment de conclure, brièvement, je voudrais que vous me permettiez de prendre un peu de liberté car je ne suis pas certain de parler maintenant au nom du groupe UDF (*Sourires*), qui n'en a pas délibéré. Je ne voudrais pas solliciter son engagement sans l'avoir consulté directement.

Je souhaiterais vous faire part de ma conviction personnelle, tirée de mon expérience, dont chacun fera ce qu'il voudra.

Il est de bon ton, presque partout, de tourner en dérision ou, au mieux, de passer sous silence, l'évolution fédérale de l'Europe. Et pourtant, nous recevons tous les jours des signaux qui nous prouvent que l'Europe, telle qu'on la construit, est hors d'état de prendre des décisions.

Prenez l'exemple du sommet de Luxembourg sur l'emploi, initiative utile à mettre au crédit des dirigeants français. On s'était engagé à fixer des objectifs chiffrés de réduction du chômage. Ces objectifs figuraient même dans le texte des propositions de la Commission : ramener en cinq ans le taux de chômage de l'Union européenne de 10,7 % à 7 %. Ces objectifs ont été escamotés dans les conclusions. Ils ont été remplacés par des recommandations, utiles sans doute, mais sujettes à toutes sortes de délais et de conditions.

Une organisation internationale telle que l'OCDE aurait pu parvenir exactement aux mêmes conclusions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Et c'est bien cela qui nous guette ! Si l'Union européenne n'est pas capable de devenir plus décisionnelle, elle glissera inexorablement vers une grande zone de liberté commerciale, couronnée d'institutions du modèle de l'OCDE pour l'économie, et de la CSCE pour la défense. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Ces institutions ne sont pas sans mérite, mais nous voilà bien loin d'une « Europe-puissance » capable de peser sur les orientations du monde.

Or, pour prendre des décisions, l'Europe a besoin d'institutions appropriées.

Au risque de provoquer quelques remous, je vous dirai ceci : regardez le nom que les Américains ont donné à leur banque centrale : *Federal Reserve System*. Ce n'est pas parce qu'elle est la banque d'un Etat fédéral, mais c'est parce qu'elle exerce une fonction fédérale ! Si l'Europe veut devenir capable de prendre des décisions, elle devra un jour se doter d'institutions fédératives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française, sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

J'emploie intentionnellement le terme « fédératif » parce que c'est un beau mot français, que Montesquieu, ce conservateur révolutionnaire, emploie dans *L'Esprit des Lois*, lorsqu'il écrit : « J'appelle fédérative la convention par laquelle plusieurs corps politiques consentent à devenir citoyens d'un Etat plus grand, qu'ils veulent former. C'est une « société de sociétés », qui en font une nouvelle. Qui peut s'agrandir par de nouveaux associés, jusqu'à ce que sa puissance suffise à la sûreté de ceux qui se sont unis. » (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mes chers collègues, ce projet d'une Europe fédérative aux compétences strictement bornées au-dessus d'elle par le principe de subsidiarité et respectueuse des identités et des cultures nationales, j'aimerais vous le faire partager.

M. Germain Gengenwin et M. François Bayrou. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing. J'aimerais surtout qu'il devienne le projet de la France, jadis inspiratrice des grandes avancées européennes, pour le jour où elle retrouvera l'ambition, conforme à sa culture et à sa nature, de façonner à nouveau l'Histoire. (*Mmes et MM. les députés du groupe de l'Union pour la démocratie française se lèvent et applaudissent longuement. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Hue.

M. Jacques Myard. Voici l'abstention constructive, monsieur le ministre !

M. Robert Hue. Monsieur le président, messieurs les ministres, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, mes chers collègues, en premier lieu, je tiens à dire ma satisfaction de la tenue de ce débat au Parlement, à la veille du Conseil européen de Luxembourg.

A l'évidence ce débat sera suivi de bien d'autres tant les enjeux européens sont au cœur des choix politiques, sociaux, économiques du pays. Celui d'aujourd'hui revêt, cependant, une signification particulière non seulement en raison de l'ordre du jour du Conseil de Luxembourg, mais aussi compte tenu du calendrier européen et de son accélération. J'ajoute que, par-delà ces échéances, tous les débats doivent et devront tenir compte, dans chaque pays et au niveau européen, des évolutions des opinions publiques et de leur expression politique. Car n'est-ce pas un fait remarquable de la période qu'il ne soit plus possible d'avancer dans la construction européenne sans tenir compte de la montée en puissance du rejet des politiques d'austérité, de la contestation des choix ultralibéraux et de l'aspiration à de profonds changements ? J'en veux pour preuve la tenue récente du Conseil européen extraordinaire sur l'emploi.

J'y vois un signal fort, moins pour ses résultats dont les limites sont évidentes, que parce que, pour la première fois, les chefs d'Etat et de gouvernement ont consacré une de leurs réunions à ce problème, considéré aujourd'hui à juste titre – j'allais dire enfin ! – par la Commission comme « la priorité des priorités ». Je sais que ce n'est pas la première fois que les institutions communautaires se penchent sur la question du chômage. Les plans, les pactes, les livres de différentes couleurs, les rapports ne manquent pas ! Mais c'est la première fois à ce niveau. Et l'engagement qui a été pris d'un suivi public et d'un bilan annuel des mesures prises et de leurs effets mesurables crée en quelque sorte une obligation de résultats.

Vous comprendrez aisément que j'apprécie que ce soit à l'initiative du gouvernement de la France qu'un tel sommet ait eu lieu et que les changements intervenus en juin dans notre pays aient permis de lever les résistances de certains de nos partenaires. Ce qui a été décidé à Luxembourg est loin d'être à la hauteur des attentes et des urgences. Il n'empêche, nous ne faisons pas la fine bouche. La moindre avancée, aussi limitée soit-elle, si elle peut soulager un tant soit peu le fardeau du chômage, mérite attention et doit être encouragée. C'est le cas des objectifs concernant les jeunes et les chômeurs de longue

durée, comme de la ponction sur les bénéfices de la Banque européenne d'investissement pour les PME-PMI innovantes.

Comment aller plus loin ? Comment faire reculer durablement et le chômage et la précarité pour répondre aux attentes, promouvoir un modèle social permettant d'affronter les défis de la mondialisation et de la révolution informationnelle ? C'est la crédibilité même du projet européen qui est en question, après tant de promesses de prospérité démenties par le vécu de millions de femmes, d'hommes, de jeunes confrontés à l'expérience de Vilvorde et de tant de plans curieusement qualifiés de « sociaux ». Face à ces réalités, désormais incontournables, le débat a pris une autre dimension sur les moyens à mettre en œuvre dans chaque pays comme à l'échelle européenne pour atteindre les objectifs annoncés.

Je n'ignore rien des pressions considérables exercées pour pousser plus loin les recettes libérales qui ont fait la preuve de leur nocivité comme la baisse du coût du travail, la flexibilité, la pression sur les salaires et les retraites, sur les dépenses sociales. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les premières mesures prises par la majorité plurielle et le Gouvernement issus des élections de juin en France aient suscité tant de commentaires et de réactions en Europe. Je pense aux mesures en faveur de l'emploi des jeunes et surtout à la réduction de la durée hebdomadaire du travail. Tout cela montre que d'autres choix sont possibles.

Si Luxembourg, avec toutes ses limites, a pu être perçu comme le point de départ d'une dynamique nouvelle, à défaut de la nécessaire réorientation des politiques européennes, c'est parce que l'exigence de résultats devient irrépressible. Les dizaines de milliers de manifestants rassemblés à l'appel des syndicats et de la Confédération européenne des syndicats sont là pour en témoigner avec vigueur. Ce que nous souhaitons, partant de là, c'est que s'élargisse et s'amplifie le débat sur les types d'emplois et de formation à pourvoir, sur les moyens, les financements à mobiliser pour apporter des réponses à la hauteur des besoins, sur les mesures à prendre pour réduire la dépendance vis-à-vis des marchés financiers et pour se dégager progressivement du carcan des contraintes monétaires et financières qui étouffent la croissance et la relance de la consommation.

On touche là, me semble-t-il, au cœur même de la tension entre les besoins des populations et de la société, et les contraintes imposées par l'Europe des marchés financiers. Aussi est-ce principalement autour de ce défi de l'emploi, des moyens financiers nécessaires pour le relever – j'ajoute les droits nouveaux à promouvoir pour les salariés et les citoyens – que doit s'articuler à mes yeux la réorientation de la construction européenne. Certains feront mine de s'étonner des différences et du débat qui existent au sein de la majorité sur une question aussi importante que l'avenir de la construction européenne. Pour des raisons politiciennes, bien misérables eu égard aux enjeux, ils sont à l'affût. Eh bien, je tiens à le préciser d'emblée ici : ils seront déçus. Ce débat exigeant sur les choix européens de la France est normal. Il traverse toute la société française.

Le parti communiste l'aborde avec un esprit totalement « euroconstructif ». Nous ne souhaitons pas l'échec de la construction européenne. Nous voulons de toutes nos forces contribuer à la réussite de l'expérience engagée dans notre pays parce que nous sommes convaincus que nous avons besoin de l'Europe pour changer le monde d'aujourd'hui comme nous voulons le faire. Avec ceux qui refusent de sacrifier la nation et sa souveraineté à la

construction européenne, nous disons non à l'Europe libérale, à l'Europe de l'argent roi et de la soumission aux marchés financiers. C'est ce que nous avons dit avec le parti socialiste dans la déclaration que nous avons rédigée en commun. C'est dans ce même esprit et selon cette même volonté que nous entendons redonner du sens à l'Europe en dépassant Maastricht et en agissant pour réorienter la construction européenne. Oui, je suis convaincu qu'il est possible de faire l'Europe sans défaire la France, selon les paroles du Premier ministre ! Non seulement c'est possible, mais je pense que c'est la seule voie réaliste !

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Robert Hue. C'est dire combien, par-delà le calendrier institutionnel, que je n'ignore pas, et son accélération, nous sommes loin de considérer que tout serait bouclé, qu'il n'y aurait plus qu'à accepter sans discussion. Il y a beaucoup à faire, beaucoup à innover. Trop souvent, hélas, les dirigeants européens prétendent enfermer le débat dans une alternative indiscutable : ou bien l'alignement pur et simple sur des positions déjà arrêtées, ou bien le rejet aussi simpliste de tout édifice européen. Mais ce n'est pas ainsi que fonctionne la réalité. Heureusement, les ressources de la vie, les capacités d'innovation sont plus riches et plus complexes. L'expérience ne montre-t-elle pas qu'il ne suffit pas que des critères ou un pacte de stabilité soient entérinés par des gouvernements pour que les salariés, les citoyens acceptent durablement et de plein gré une austérité renforcée ?

Nous entendons ce que pensent les Français, leur attachement à la construction européenne, leur refus de l'isolement et du repli, leur désir d'institutions qui contribuent à la croissance et qui réduisent les risques d'affrontement. Nous entendons aussi leurs inquiétudes et leurs questions. Nous entendons et nous lisons chaque jour ce que disent et écrivent des économistes, dont beaucoup sont favorables à l'Union monétaire. Nombre de leurs analyses confirment que le débat est loin d'être clos. J'ai même l'impression qu'à l'approche des échéances de 1998 et 1999 il prend un tour nouveau. On doit à la vérité, me semble-t-il, de reconnaître que contrairement à ce qui est martelé à l'envi, tout est loin d'être réglé.

M. Jacques Myard. Eh oui !

M. Robert Hue. C'est la viabilité même du projet qui est en question. Je lis la presse. J'y lis les mots « d'alarme », de « sueurs froides », « d'angoisse ». Vous voyez de quoi je parle ! Que d'interrogations, que de questions non résolues, que de problèmes nouveaux soulevés par ce choc que représente la suppression des monnaies nationales ! J'entends ce qui est dit, et pas seulement en France, sur l'amplification de la compétition économique, sur les risques d'alignement par le bas des salaires et des politiques sociales, des contraintes en matière budgétaire et fiscale. Nous ne sommes pas seuls à nous inquiéter du pouvoir exorbitant accordé à la Banque centrale européenne. Et le récent alignement des taux d'intérêt sur la Bundesbank pour cause de solidarité monétaire ne sonne-t-il pas comme un avertissement ?

M. Jacques Myard. Et combien !

M. Robert Hue. Il ne s'agit pas de sombrer dans un quelconque catastrophisme. Mais n'y a-t-il pas là matière à un vaste débat national et européen, faisant appel à l'intelligence et à la responsabilité des citoyens ? Nous ne disons pas que les solutions sont simples. Nous appelons à débattre pour avancer, surmonter les obstacles.

Nous avançons, pour notre part, des propositions concernant les financements, la réorientation de l'argent de la finance vers l'emploi et en faveur d'une véritable coopération monétaire par une monnaie commune articulée avec les monnaies nationales. Et puisqu'il s'agit d'un changement si structurant, il nous semble normal que, conformément à l'engagement pris par le Président de la République alors qu'il était candidat, les Français soient consultés par référendum. *« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jacques Myard. Eh ! oui !

M. Robert Hue. Ce débat sur l'union monétaire rejoint par bien des aspects celui sur les institutions politiques. Qu'il faille adapter et réformer profondément les institutions européennes ne fait, pour nous, aucun doute, particulièrement avec la perspective de l'élargissement. Reste à déterminer les principes fondamentaux qui doivent nous guider. Nous aurons l'occasion de débattre de cette dimension de la construction européenne au moment de la ratification du traité d'Amsterdam. Je rappellerai simplement la philosophie qui est la nôtre en la matière.

D'abord, il faut tout faire pour rapprocher les centres de décision des citoyens, ce qui va à l'encontre de l'idée d'un pouvoir central européen et d'institutions inaccessibles aux citoyens, ...

Mme Muguette Jacquaint et M. Alain Bocquet. Très bien !

M. Robert Hue. ... mais suppose, à l'inverse, l'émergence de droits nouveaux pour les gens, dans l'entreprise comme dans la cité.

Ensuite, il faut prohiber les démarches du type « noyau dur » et « cercles concentriques », créant à l'intérieur de l'Union des rapports de domination et de subordination. La construction européenne doit aider les Européens à surmonter leurs fractures. Elles ne doit pas susciter de nouvelles tensions et divisions.

Mme Muguette Jacquaint. Voilà !

M. Robert Hue. Enfin, il faut concilier l'exigence moderne d'un développement exponentiel des coopérations et des partages de responsabilités, notamment à l'échelle de l'Europe, avec le respect de la souveraineté nationale, afin d'assurer à chaque peuple que ses choix fondamentaux seront respectés dans l'œuvre commune à construire. C'est dans cette direction, me semble-t-il, que l'on peut trouver un cadre institutionnel et politique qui prenne en compte les réalités nationales et l'espace démocratique qu'elles constituent. Faute de prendre en compte les exigences démocratiques, le respect des souverainetés, ce qui est une condition pour que chacun se sente partie prenante des choix communs, on assistera à des tensions accrues, à des frustrations qui risquent de mettre en péril la construction elle-même. N'est-ce pas une des raisons des tensions et des blocages qui ont fait accoucher le sommet d'Amsterdam de décisions si ambiguës et si éloignées des véritables exigences ?

C'est bien à ce type de difficultés que sera confronté, dans la prochaine période ouverte par le sommet de Luxembourg des 11 et 12 décembre, avec l'Agenda 2000, le démarrage prochain des négociations avec les premiers pays candidats. Se poseront alors les délicats problèmes des futures perspectives de financement de l'Union et de la réforme de la politique agricole commune. Il est normal qu'en France la sensibilité soit si grande, et pas seulement chez les agriculteurs, sur cette réforme de la politique agricole commune. En effet, si elle était appliquée

telle quelle, elle conduirait à la destruction de ce qui fait la spécificité de l'agriculture française, basée sur les petites et moyennes exploitations productrices de produits alimentaires de qualité, pour imposer un modèle américain de grandes exploitations liées aux firmes agro-alimentaires. C'est dans une tout autre direction qu'il faut s'engager et c'est avec d'autres conceptions qu'il faudra aborder la négociation à venir de l'organisation mondiale du commerce. C'est pourquoi avec le débat sur la réorientation de l'Europe, nous mettons en discussion une nouvelle loi d'orientation et de développement agricole et rural. Cette réflexion sur le devenir de la PAC, et des fonds structurels par ailleurs, est indissociable de la vision de l'élargissement et du contenu des discussions avec les pays candidats.

Nous l'avons dit à de nombreuses reprises : la construction de l'architecture européenne de l'après-guerre froide est l'un des plus importants défis que nous ayons à relever. Nous ne pourrions y faire face qu'en apportant des réponses réelles, concrètes, durables aux besoins de développement et d'emplois, de démocratie, de souveraineté et de paix, donc de sécurité.

Ces institutions économiques et politiques, nous devons les construire avec les peuples concernés. A vouloir leur imposer des critères qui sont déjà sérieusement contestés dans l'Union européenne d'aujourd'hui, ne risque-t-on pas d'accroître les tensions, les fractures et à terme les conflits ? C'est pourquoi nous souhaitons que la Conférence européenne appelée à réunir les Quinze et l'ensemble des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne soit un véritable espace de dialogue et de négociation permettant de définir les conditions de la participation des pays candidats, qui prenne vraiment en compte leurs intérêts, comme ceux de nos populations.

Que de questions, que d'enjeux ! Le sommet de Luxembourg n'aura pas à trancher de tout, mais il intervient à un moment crucial de la construction européenne et à la veille d'échéances lourdes. Nous souhaitons qu'il soit l'occasion de progresser dans le débat avec nos partenaires pour des avancées fortes, visibles, vers la réorientation de l'Union européenne. Des premiers signaux ont été donnés par la France depuis le mois de juin. Mais il faut aller plus loin, plus hardiment. C'est en tout cas dans ce sens que nous souhaitons alimenter le débat démocratique sur l'enjeu européen, avec un seul objectif : redonner du sens à l'Europe et contribuer à la réussite de l'expérience engagée en France. Nous savons quelle contribution cela représente pour tous ceux qui, en Europe, ne se satisfont pas de l'état actuel de la construction et qui veulent que l'Europe sociale, d'éternel mirage, devienne enfin réalité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert.

Mme Marie-Hélène Aubert. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, enfin notre assemblée est saisie d'un débat sur les perspectives européennes, cinq ans après le référendum sur le traité de Maastricht qui avait suscité de vrais échanges, passionnés et passionnants, malgré le simplisme de la question posée. En dépit de la faible victoire du « oui », qui montrait déjà une inquiétude grandissante sur le modèle d'Europe à inventer, la construction européenne s'est poursuivie ou perdue dans les couloirs de Bruxelles, sourde aux revendications d'une Europe politique, sociale, écologique, plus proche des citoyens.

Il est vrai que l'Europe ne peut guère être autre chose que le fruit des gouvernements qui la composent. Si ceux-ci sont d'inspiration libérale, l'Europe leur emboîte le pas ; s'ils changent d'orientation, comme c'est le cas notamment en France, alors l'Europe se fait davantage l'écho de préoccupations sociales et environnementales. Et c'est tout à l'honneur de Lionel Jospin et de la nouvelle majorité d'avoir dès le mois de juin, montré son volontarisme en ce sens.

Il y a toujours beaucoup d'hypocrisie à accuser Bruxelles de décisions prétendument iniques prises souvent à l'unanimité du conseil des ministres.

Cela dit, nos concitoyens ne se font plus d'illusions sur un supposé choix entre une Europe libérale-sociale ou une Europe sociale-libérale, ce qui revient à peu de choses près au même, et ce qu'on appelle « pensée unique ».

La faiblesse des avancées obtenues lors de la conférence intergouvernementale, la déception liée au traité d'Amsterdam, malgré l'accent nouveau mis sur l'emploi, grâce à la France, lors du sommet de Luxembourg, le fait que rien n'ait vraiment changé encore dans la vie des gens, notamment en ce qui concerne le chômage, mettent en relief l'impuissance de l'Europe à exister politiquement et à porter un projet mobilisateur, désirable.

Depuis Maastricht, les adeptes du verre à moitié vide ou à moitié plein font match nul : les premiers déplorent à juste titre l'obsession du marché et de l'Union monétaire, les seconds s'autocongratulent à chaque échéance sur le saut de puce obtenu après des mois et des mois de discussions.

Il apparaît aujourd'hui clairement que cette politique des « petits pas » ne suffit plus, même si elle est politiquement et diplomatiquement correcte. Et ce n'est pas la propagande des Euro-béats sur le passage à la monnaie unique qui sera de nature à rassurer nos concitoyens, priés de s'enthousiasmer pour ce nouveau jeu de Monopoly.

Pendant ce temps-là, le libéralisme exerce une pression grandissante sur l'ensemble de la planète, à coups d'ajustements structurels et d'ouverture des marchés, et l'Europe sera encore en train d'hésiter sur l'accroissement du nombre de décisions prises à la majorité qualifiée que nous serons tous passés sous les ordres de la World Company et de l'infâme M. Sylvestre – caricature imagée et désormais célèbre du modèle libéral américain – avec son cortège de désastres sociaux et écologiques.

Plus sérieusement, et au-delà de l'Agenda 2000, ce sont les négociations de l'OMC qui se profilent à l'horizon et sur lesquelles l'Europe doit peser de façon déterminante pour replacer l'homme au cœur de l'économie, et non adapter l'homme à la sacro-sainte compétitivité internationale, comme on nous le demande trop souvent aujourd'hui.

L'espoir renaît néanmoins devant les mobilisations nouvelles qui apparaissent, exigeant de réels critères de convergence sociale, environnementale, fiscale, culturelle, sans quoi l'euro ne sera qu'un outil au service d'un ultralibéralisme débridé.

Ainsi, le Conseil européen, qui s'ouvre la semaine prochaine, revêt une importance capitale dans la mesure où il devra déterminer sur quels objectifs et dans quelles conditions l'Union peut envisager un élargissement. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'Agenda 2000 pose plus de questions qu'il ne clarifie de perspectives et que, sur certains points, il inquiète fortement.

L'Europe a donc besoin de faire un saut qualitatif important et la France – pays des droits de l'homme, si fière de ce qui fonde la République – peut l'y aider, puisque sur nos bancs il ne se trouve plus grand monde pour prôner le repli de la France sur un nationalisme d'un autre âge.

M. Alain Tourret. Très bien !

Mme Marie-Hélène Aubert. La construction européenne est devenue plus encore aujourd'hui une impérieuse nécessité et les écologistes, ardents promoteurs du « village planétaire », ne peuvent qu'y contribuer, en portant le débat sur le modèle de développement que nous souhaitons pour le XXI^e siècle. Ce nouveau modèle de développement, que nous voulons soutenable, durable, doit s'appuyer sur les besoins réels des populations, des citoyens, que ceux-ci ne peuvent pas faire valoir aujourd'hui.

Cela suppose au préalable une union politique forte, qui ait à cœur d'informer, de mener la concertation avec des relais représentatifs et ainsi d'associer les parlements nationaux, les collectivités territoriales et les régions, notamment, les socioprofessionnels, avec le Conseil économique et social, à l'élaboration des politiques européennes, puis d'évaluer ces politiques et leurs effets par rapport aux progrès attendus. Nous en sommes encore loin !

C'est d'une véritable constitution européenne que nous avons besoin et pas seulement d'un gouvernement économique. Une constitution qui instaure la démocratie et le fédéralisme à la fois par le haut,...

M. Alain Tourret. Très bien !

Mme Marie-Hélène Aubert. ... en donnant tout son poids au parlement européen, en simplifiant son fonctionnement, en adoptant le vote à la majorité qualifiée, en donnant, enfin, un sens au concept de subsidiarité, mais aussi par le bas, en favorisant l'émergence d'une citoyenneté voire d'une nationalité européenne, où chaque Etat-nation trouvera sa place, avec son histoire et sa culture.

Seule, en effet, une Europe politique, démocratique, est à même de répondre aux préoccupations de nos concitoyens en matière d'emploi, de mesures sociales, de qualité de vie. La France, la Belgique, l'Italie ont bien raison de poser un préalable institutionnel à l'élargissement. Espérons qu'ils convaincront les douze autres États membres de cette nécessité et les amèneront à la formaliser.

Mais les politiques de l'emploi ne seront efficaces et durables que si nous nous interrogeons sur l'objet ou l'utilité de ces emplois par rapport aux objectifs que nous nous fixons, sur la façon dont nous répartissons le travail et les richesses entre les hommes et entre les territoires, sur nos modes de production et de consommation.

Cette interrogation ne peut se passer d'une évaluation objective des politiques menées jusqu'alors : PAC, fonds structurels, formation entre autres. Ont-elles contribué ou non à un réel développement humain et pas uniquement comptable au regard des sommes investies ? Le bilan sera forcément mitigé mais permettrait de redéfinir une politique de l'emploi, d'aménagement du territoire et une Europe sociale, plus opérante à l'avenir.

L'Europe doit avoir de l'ambition, et celle de l'emploi en est une, mais il faut pour cela qu'une véritable politique émerge. Aujourd'hui, l'échelle nationale n'est pas la plus pertinente pour nombre de sujets importants.

L'Europe, elle, peut et doit constituer un modèle, en impulsant elle-même des initiatives. Si elle ne le fait pas, elle sera condamnée à être un continent vieillissant se repliant sur lui-même et adoptant les mêmes méthodes que son « concurrent » d'outre-Atlantique. Dans ce cas, notre identité n'est pas affirmée, nous nous alignons systématiquement – pour les OGM, pour les prix, notamment – et alors notre projet, notre ambition sont perdus d'avance.

Aujourd'hui, des occasions nous sont données d'affirmer cette identité européenne.

Tout d'abord, en faisant en sorte que le pacte pour l'emploi soit concomitant du pacte de stabilité dans les modalités de leur mise en œuvre.

De plus, bien au-delà du pacte pour l'emploi, l'Europe doit faire preuve d'audace et de propositions nouvelles ; cela est possible. Les initiatives sur la formation sont une avancée, mais ne peuvent suffire : une politique de réduction du temps de travail courageuse et conséquente au niveau européen serait la preuve que l'Europe a compris les enjeux et l'époque, dont les formidables gains de productivité créent un chômage massif, qu'il nous faut contrer.

Un plein-emploi différent est à inventer. L'annonce des trente-cinq heures a été saluée chez plusieurs de nos partenaires. L'Europe pourrait s'engager dans cette voie de manière coordonnée.

Pour tenir compte des situations de départ différentes, il faudrait se fixer, au niveau communautaire, des objectifs en termes de pourcentage significatif – 10 à 15 % de réduction du temps de travail – et de modalités par exemple la semaine de quatre jours, plutôt qu'en termes de niveau absolu.

M. Alain Tourret. Très bien !

Mme Marie-Hélène Aubert. De tels objectifs seraient déclinés par branche et laisseraient toute sa place à la négociation entre partenaires sociaux dans chaque pays.

Les Italiens ont su transformer les critères pourtant draconiens de l'euro en un espoir immense incarné par l'Europe. De même, la crise de l'emploi pourrait être transformée en une chance historique, permise par la technologie et les mutations du travail. En effet, la « modernité », telle que l'avait prévue les grands penseurs du XIX^e siècle, est peut-être en voie d'accomplir sa mission historique : le travail nous libérerait peut à peu du travail tel qu'il était conçu à l'ère industrielle. A nous d'anticiper cette mutation en créant de nouvelles répartitions de l'emploi et des revenus.

L'Europe c'est aussi un territoire. Elle nécessite un véritable schéma de développement de l'espace européen ; cela s'accorde avec les impératifs de compétitivité et devrait revêtir des aspects tant immatériels que matériels. Nous ne souhaitons pas une Europe qui ressemblerait à une immense « rocade ». Ces réseaux transeuropéens pourraient bénéficier d'un financement mixte public-privé avec une régulation publique. Nous n'avons pas peur de la technologie quand, et c'est souvent le cas, c'est elle qui améliore la vie des gens.

Enfin, l'Europe doit jouer son rôle dans la création de nouveaux emplois dans un « tiers secteur » d'utilité économique et sociale, susceptible de prendre en charge tout un ensemble de besoins que ni le marché ni l'État ne satisfont. Le Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi de 1993 soulignait déjà la recherche d'une plus grande cohésion économique et sociale. Pour ne pas réduire ces emplois à des « petits boulots » mais

pour qu'ils soient constitutifs d'un mode de développement original, l'Europe doit participer à leur structuration comme activité à part entière, tant du côté de l'offre que du côté de la demande.

Elle élargirait au niveau européen des réflexions et des actions menées dans différents pays de l'Union, comme en témoigne la récente loi sur les emplois-jeunes en France.

L'Europe se doit aussi d'être audacieuse en matière d'environnement. Le conseil européen d'Amsterdam réaffirmait par ailleurs en juin dernier l'engagement de l'Union européenne en ce qui concerne le Sommet de la terre sur l'environnement et le développement, qui s'est tenu il y a cinq ans. « Le processus de Rio doit être accéléré afin que l'on parvienne à un développement durable à l'échelle mondiale (...) » annonçait-il. « Deux objectifs sont primordiaux – précisait-il encore – : l'éradication de la pauvreté et la modification des modèles de consommation et de production ». Fort bien.

Pourtant, la situation actuelle n'est guère plus reluisante que celle de Rio en 1992. La plupart des engagements de l'Agenda 21 n'ont pas été tenus et chaque année apporte son lot d'inquiétudes, voire de catastrophes : gestion de l'eau et de la pêche, protection des forêts, gestion des déchets, des risques majeurs, entre autres. Le principe de précaution n'existe encore que sur le papier dans bien des cas.

La conférence de Kyoto qui s'ouvre cette semaine sera déterminante pour la lutte contre l'effet de serre. Là aussi, les positions de la France et de l'Europe devront être fermes et cohérentes face à la puissance américaine pour laquelle l'effet de serre semble être le dernier des soucis, au regard des intérêts à court terme.

De même notre politique agricole commune ne résisterait pas longtemps aux pressions des multinationales agrochimiques et des marchés outre-Atlantique, si l'Union européenne ne s'engage pas résolument vers une agriculture plus soucieuse de la qualité, de la sécurité, de l'emploi, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, mais aussi de la revalorisation du métier d'agriculteur. Une agriculture paysanne : voilà des termes nobles et forts pour nous. Nous aussi, nous sommes particulièrement attachés à la politique agricole commune et à la ligne directrice agricole.

Mais, dans ce domaine, comme dans celui des transports ou de l'énergie, la fuite en avant vers la surproduction, le mythe d'une croissance sans fin, la surconsommation, induisent gaspillages et coûts assumés de plus en plus difficilement par la collectivité. Chaque filière devrait être responsable de la conception à la destruction, de l'impact de son produit en termes sociaux et environnementaux.

La fiscalité écologique, encore balbutiante, permettrait justement de freiner les comportements ou les pratiques les plus néfastes, et de dégager des fonds non négligeables pour réduire le coût du travail, par exemple. L'écotaxe fait son chemin en France comme à Bruxelles et elle représente pour nous une mesure majeure, signe d'une réelle volonté d'influer sur les modes de production et de consommation.

L'imposition de normes très strictes à l'aval des filières, de façon donc curative, n'incite guère à la prise de conscience et au changement, même si elles permettent aujourd'hui de limiter les dégâts, hélas, parfois irréparables.

Au-delà de cet aspect, et plus généralement des questions de marché, de flux économiques, d'organisation du travail, de justice sociale, c'est bien notre survie que nous devons assurer à présent en portant une attention transversale à tout ce qui pourrait mettre en péril les ressources naturelles dont nous avons intrinsèquement besoin. Et cette prise de conscience n'a que trop tardé.

Démocratie, solidarité, développement soutenable, une certaine idée de la culture, et de la créativité, voilà ce que nous devrions être en mesure de proposer à ceux qui veulent nous rejoindre, et pas un grand marché mal régulé aux effets dévastateurs sur les plus démunis, à l'Ouest comme à l'Est.

L'option prise à cet égard par l'Agenda 2000 relève davantage d'une adaptation au libéralisme ambiant et le sommet sur l'emploi parle essentiellement « d'employabilité » des travailleurs, qui doivent se plier aux nouvelles normes d'échanges internationaux de plus en plus contraignants.

Nous voilà donc à la croisée des chemins. Soit l'Union européenne dérégule, flexibilise, s'adapte à une certain type d'économie mondiale et, à vrai dire, elle disparaîtra, élargissement ou pas. Soit elle renforce sa présence politique, fixe des règles du jeu acceptables au marché, harmonise les législations sociales, fiscales, par le haut, et elle peut devenir le phare d'un modèle de développement soutenable pour le XXI^e siècle susceptible d'intéresser les pays du Sud également.

En l'état actuel des choses, les inégalités ne font que croître à la fois entre riches et pauvres, et entre Nord et Sud, où l'émergence d'une certaine élite ne peut masquer les naufrages en cours. L'Europe a là aussi un rôle important à jouer ; ce n'est plus le berceau des colonies, mais ce doit être un ensemble généreux et éclairé.

L'Europe manifesterait autant mieux sa force qu'elle saura exporter, y compris vers les pays les plus pauvres, ses meilleures technologies, et non pas ses déchets ou ses usines les plus polluantes et obsolètes. C'est un des enjeux de Kyoto où la « bulle » – d'oxygène – européenne montrera l'exemple, et où la France propose d'encourager fortement le développement d'énergies propres au Sud : solaires, éoliennes, par exemple. Le Sud n'a pas à suivre nos mauvais choix d'un temps, si nous pouvons aider à lui épargner des catastrophes écologiques, en amont. Croire qu'il doit exister un droit à polluer est souvent une excuse pour faire du Sud une poubelle et une arrière-boutique de nos usines les plus polluantes.

La renégociation des accords de Lomé va montrer si l'Europe entend céder à l'OMC ou défendre ses partenaires privilégiés que sont les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. À l'heure où l'on réfléchit à la réorganisation de notre politique française de coopération, le niveau européen semble particulièrement adapté : pourquoi pas une véritable politique européenne de coopération ?

M. Alain Turret. Très bien !

Mme Marie-Hélène Aubert. Une Europe généreuse et accueillante, ouverte aux apports les plus divers, qui profite des expériences des pays d'Europe de l'Est pour réaliser un bilan critique mais serein sur leur expérience. Une Europe qui ne soit pas une forteresse dressée contre le Sud mais qui sache réaliser des échanges d'expériences. Et peut-être avons-nous aussi des choses à apprendre... Une Europe fière mais pas arrogante, qui sache s'enrichir de ses différentes cultures et des apports dont par l'histoire elle s'est toujours nourrie. Une Europe politique enfin,

qui par là ait son mot à dire sur la scène internationale. Cette Europe-là ne sera pas seulement une Europe des polices.

Nous comptons sur votre volonté, sur votre énergie, messieurs les ministres, pour donner une réalisation concrète à ces objectifs. À vos côtés, nous ferons preuve de toute notre vigilance, mais nous vous apporterons aussi tout notre soutien. Notre Europe ne sera ni un musée ni le cousin boiteux des États-Unis. Notre Europe, c'est un enjeu de vie. Vive l'Europe ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Nallet.

M. Henri Nallet. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le groupe socialiste au nom duquel je m'exprime se félicite tout d'abord de l'initiative du président Fabius d'organiser un débat sur les questions européennes avant le Conseil européen de la mi-décembre, qui doit prendre plusieurs décisions de la plus grande importance pour l'avenir de la construction européenne. C'est aussi pour nous l'occasion de dresser un premier bilan de l'action du Gouvernement dans ce domaine décisif de l'action publique avant d'examiner précisément les questions dont traitera le prochain conseil.

Nous vous l'avons déjà dit, messieurs les ministres, les premiers résultats de l'action du Gouvernement nous paraissent encourageants. La lutte contre le chômage, la reconnaissance de la nécessité de politiques publiques en faveur de l'emploi font désormais partie de « l'agenda » communautaire alors qu'elles n'étaient jusqu'ici jamais abordées en tant que telles. Un embryon de système de coordination des politiques économiques apparaît aux côtés de la Banque centrale. Enfin, l'intégration du protocole social au traité de l'Union, rendue possible par le changement heureux de majorité politique au Royaume-Uni, montre que ce que nous appelions la dérive libérale de la construction communautaire n'est pas une fatalité. Même si nous ne sommes qu'à l'aube d'un infléchissement salutaire, et nous sommes, au groupe socialiste, les premiers à souligner la longueur du chemin qui reste à parcourir, nous pouvons cependant déjà saluer un acquis politique de taille : si on le veut vraiment, là comme ailleurs, on peut modifier le cours des choses...

Cette musique nouvelle, certes encore discrète, mais déjà perceptible, ne peut que nous réjouir d'autant plus que, dans la mesure où elle doit beaucoup à l'action de notre gouvernement, elle manifeste aussi ce que la France peut apporter au développement de l'Europe, avec modestie, réalisme et détermination. En effet, autant les déclarations enflammées, les pétitions de principes ou bien encore les inventions institutionnelles incessantes, voire quelquefois les coups de mentons desservent durablement les intérêts qu'ils prétendent défendre, autant le travail opiniâtre d'explication, de dialogue, de négociation s'avère finalement la seule méthode adaptée au fonctionnement réel de notre Communauté. Nombreux sont ceux qui, en son sein, se réjouissent aujourd'hui que l'actuel gouvernement français donne délibérément cette forme à son action qui lui assure, au bout du compte, présence et efficacité. Je remercie le ministre des affaires étrangères de l'avoir rappelé.

Une autre évolution, perceptible depuis six mois, contribue aussi à modifier le contexte du prochain Conseil européen et les échanges que nous avons ce soir en France sur les questions qu'il doit aborder.

Je veux parler, ici, à mon tour, de la préparation du passage à la monnaie unique. La manière dont le Gouvernement a su construire le budget de 1998, vous vous le rappelez, réputé « infaisable » en avril dernier, les résultats des efforts de convergence entrepris par les autres Etats membres, qui seront plus nombreux que prévu à faire partie du « premier train » de l'euro, la substantielle et durable appréciation du dollar par rapport aux monnaies européennes, les premiers résultats obtenus dans notre effort pour doter l'Europe de la monnaie unique d'un pilotage économique, tout cela contribue à poser la question de l'euro dans des termes différents, beaucoup plus proches de ceux que nous défendions pendant la campagne électorale.

Oui, là aussi, les choses ont changé et votre action, les décisions que vous prendrez les 12 et 13 décembre prochains s'inscrivent dans un contexte nouveau.

Pour toutes les raisons que je viens d'invoquer et de rappeler, mais aussi à cause d'une évolution beaucoup plus profonde qui ne se révèle peut-être pas au premier regard, je crois que sous nos yeux, au moment où vous agissez, est en train de se clore une étape de la construction européenne et qu'une nouvelle période s'engage, dont la forme et la fin ne sont écrites nulle part.

Avec l'euro, l'objectif du traité de Rome d'instaurer des relations plus étroites entre les Etats qui composent la Communauté, selon l'article 2, « par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques » est atteint.

L'imbrication de nos espaces économiques où, désormais, les richesses produites par les uns et les autres s'exprimeront et se compareront dans et par la même monnaie, nous paraît aujourd'hui à la fois comme naturelle, mais, si nous y réfléchissons, inouïe, en tout cas définitivement irrévocable.

Mesdames, messieurs, quel chemin parcouru depuis l'époque où nos parents s'efforçaient de rebâtir un appareil productif détruit par la guerre en assurant les fins de mois du pays avec les dollars du plan Marshall ! Ils ne se sont pas trompés les responsables politiques de l'époque qui, comme François Mitterrand n'a cessé de nous le rappeler par ses actes et par ses paroles, ont compris que l'union des peuples d'Europe était la condition de la paix et du développement. Oui, je crois, avec la monnaie unique, une étape s'achève.

Maintenant, quelle est la suite ? Où est le prochain objectif ? Par quel chemin l'atteindre ? Pour quel projet européen les uns et les autres nous battons-nous ? Messieurs les ministres, nous sommes d'autant plus fondés à nous, à vous interroger – que voulons-nous faire ensemble ? – que l'élargissement de l'Union européenne, dont vous allez fixer le cadre et la méthode dans quelques jours, pose la question du contenu du projet européen, du concept même d'Europe, qui va sortir de cet élargissement sans précédent. S'il y a un moment, une occasion où cette question de la fin poursuivie est nécessaire et légitime, c'est maintenant qu'elle doit être posée.

Comment y répondre ? Par la fresque, l'envolée, le souffle, ce fameux souffle qui fait tant défaut, le supplément d'âme, les Etats unis d'Europe, la République universelle, autant de références que nous aimons beaucoup – et j'en oublie – mais qui laissent en général de marbre nos partenaires qui n'en voient pas le contenu concret, sans parler du risque plus dangereux encore d'un discours général, peut-être sympathique, voire d'un projet ambi-

tieux, mais sans rapport avec la modeste pratique communautaire quotidienne, cet écart qui provoque, on le sait, la perte de confiance et l'éloignement du citoyen.

Nous préférons donc, messieurs les ministres, nous en tenir, comme vous l'avez déclaré, à une voie plus équilibrée, mais sans doute plus réaliste qui consiste à chercher, à mettre du sens, à donner une direction aux questions concrètes qui se posent à nous, à introduire finalement de la politique dans cette machinerie communautaire telle qu'elle est et telle que, dans son implacable agenda, elle se présente à nous.

Ainsi, arrivés à ce stade avancé de la construction européenne, à la veille de ce Conseil, je rappellerai, en quelques mots, ce que nous voulons, à quoi nous tenons et qui doit inspirer notre action.

Nous voulons d'abord l'élargissement de l'Europe, le plus vite possible et dans les meilleures conditions. Nous voulons que cet élargissement se fasse aux pays candidats qui appartiennent à l'Europe, car l'union, comme condition de la paix et du développement, s'adresse à tous les peuples et à toutes les nations qui composent historiquement et culturellement l'Europe.

Ensuite, nous voulons, dans le même élan et pour les mêmes raisons, que cet élargissement renforce et développe l'Europe pour laquelle nous nous battons avec d'autres depuis quarante ans, à savoir – c'est simple – une Europe sans entrave, avec des politiques communes, fondées sur la solidarité financière, le maintien d'une protection sociale assurant l'égalité de tous, le développement des droits sociaux et de l'état de droit, l'affirmation dans le monde de valeurs et d'intérêts communs, bref, une construction politique qui suppose une volonté commune et les moyens de l'exprimer et de la défendre.

A la lumière de ce qui est pour nous une double contrainte politique, voire une contraction à dépasser, nous pouvons rapidement examiner les points principaux sur lesquels le Conseil européen est appelé à se prononcer dans la perspective de l'élargissement, sur la base de la communication de la Commission, dite Agenda 2000.

Je résumerai mon propos et mes questions autour de quatre thèmes qui sont déjà abordés dans la communication de la Commission.

Le premier concerne la réforme des fonds structurels, des fonds de cohésion et de la politique agricole commune.

Ces politiques communes font l'objet d'un examen critique de la part de la Commission et de propositions de réformes dont vous allez devoir débattre. Je n'entrerai pas dans le détail puisque certains de mes collègues les aborderont dans un moment ; je m'en tiendrai à quelques généralités.

Sur les fonds structurels, nous appuyons la proposition de maintenir le fonds de cohésion, qui est une expression significative de la solidarité communautaire. De même, nous soutenons le maintien de l'effort financier en faveur des fonds structurels. Cependant, à notre avis, il manque bien des éléments pour permettre un débat complet sur ce sujet : d'abord une analyse complète des effets de ces fonds sur les régions qui en ont bénéficié et, ensuite, une analyse sérieuse des besoins réels des pays candidats au terme de la période de pré-adhésion. Faute de ces éléments objectifs, la discussion risque de tourner court par le blocage des pays bénéficiaires et, en retour, par celui des contributeurs. La France a, sur ce sujet, une position intermédiaire qui devrait lui permettre de contribuer à trouver une solution.

Sur la politique agricole commune, je serai bref, messieurs les ministres, on vous en parlera tant !

On peut s'interroger sur le contenu des propositions de la Commission et nous vous rappellerons dans un instant, par la bouche de l'un de mes collègues, que les idées de la Commission sur la viande bovine, le lait, les oléoprotéagineux, ne nous conviennent pas. Il faut le faire savoir très clairement au Conseil et, surtout, proposer rapidement des contrepropositions acceptables par une majorité d'Etats membres, pour éviter que le sujet agricole n'enfle comme en 1992 au point d'occuper tout l'espace du débat et de paralyser le gouvernement français sur les autres sujets en discussion.

J'en viens au nouveau cadre financier. la proposition de la Commission de fixer pour la période 2000-2006 les ressources de l'Union à 1,27 % du PNB est raisonnable, compte tenu de l'effort déjà demandé aux finances publiques des Etats, et inévitable, compte tenu de la prise de position des différents ministres des finances ! Il me semble que l'affaire est, en quelques sorte, entendue ! Nous ne croyons pas qu'une Europe élargie, ainsi qu'on le prévoit, puisse tenir longtemps dans ce cadre financier. Il convient donc d'en savoir davantage et nous vous demandons d'être fermes à l'égard de la Commission devant le Conseil. Où sont les études économiques sur l'élargissement et l'ensemble de ses conséquences ? Où sont les confrontations sur les estimations des uns et des autres, qui ont déjà eu lieu ? On ne peut pas arrêter définitivement le cadre financier sur la base des simples projections de l'Agenda 2000. Cette faiblesse technique justifie d'autant plus la proposition que vous avez déjà formulée d'établir une double programmation financière qui, du moins dans les premières années, permettrait de distinguer le coût de la préparation des candidats à l'adhésion et le financement des politiques communes, avant qu'on ne revoie éventuellement le volume global du cadre financier. Une telle démarche plus pragmatique, et finalement plus prudente, aurait l'avantage de ne pas figer la négociation dans une contrainte financière prédéterminée, dont le seul fondement semble bien, quoi qu'en dise la Commission, relever, lui aussi, de la théorie des soldes nets.

Quant à la stratégie d'élargissement, nous soutenons très fermement les propositions de la Commission et du Gouvernement français en ce domaine, politiquement aussi décisif que délicat. Si l'on accepte de tenir un discours clair aux pays candidats sur la nature de l'Union à laquelle ils vont adhérer, qui n'est ni un club ni une sous-structure de l'Organisation mondiale du commerce, et si l'on veut bien distinguer le processus d'élargissement du début des négociations bilatérales d'adhésion, le principe de la différenciation des candidatures est assez naturel et en tout cas souhaitable. Il doit être acceptable par tous, d'autant plus que votre proposition de conférence européenne devrait permettre aux Etats membres de l'Union et à tous les pays candidats d'évoquer les sujets d'intérêts communs parallèlement aux négociations bilatérales. De même, le partenariat renforcé entre l'Union et chacun des pays candidats doit être l'occasion, pour chaque pays, de se préparer à l'adhésion dans les meilleures conditions. Cet ensemble, – partenariat, conférence européenne, différenciation – constitue, à nos yeux, une perspective stratégique susceptible d'assurer le succès de l'élargissement, à la condition, bien sûr, que l'Union en tire toutes les conséquences et les assume pour son propre compte, dans son propre fonctionnement.

Messieurs les ministres, me voilà arrivé au point de mon propos où je dois parler de la réforme institutionnelle. Tout a été dit sans doute à ce sujet, mais il faut encore en reparler.

L'Union ne peut pas fonctionner à vingt-cinq Etats membres comme elle fonctionnait à six.

M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. Henri Nallet. C'est une évidence dont le Premier ministre a, très logiquement, formulé la conclusion il y a quelques jours : « La réforme institutionnelle est un préalable à l'élargissement », rejoignant ainsi les propos de M. Prodi prononcés dans cet hémicycle, il y a quelques jours. Nous aurons donc à mettre en forme cette condition avant le débat de ratification du traité d'Amsterdam en prévoyant, par exemple, le refus de ratifier le premier élargissement s'il ne contient pas les réformes souhaitées.

Il n'y a rien là de très extraordinaire.

Mais il reste à savoir comment nous y prendre pour réussir là où la conférence intergouvernementale a échoué. Certains proposent, comme le président Fabius, d'avoir recours à un comité des sages, d'autres, comme le président Jack Lang, imaginent un processus constituant ; le Parlement européen suggère, quant à lui, une procédure communautaire plus classique. Quelle que soit la démarche retenue, le dernier mot reviendra au Conseil et aux gouvernements. Aujourd'hui, le travail urgent me paraît être de dégager les points sur lesquels il faut trancher : fonctionnement de la Commission, vote au Conseil, selon quelle majorité et quelle pondération des voix, fonctionnement même du Conseil et coordination nécessaire des conseils spécialisés dans une Europe élargie, forme d'association du Parlement européen à la prise de décision. Tout cela n'est pas simple ; un lent et discret travail de maturation est sans doute indispensable. Laissons-le s'accomplir sous votre responsabilité et, après avoir dit ce que nous avons à dire, expliquons clairement à nos partenaires, et surtout aux pays candidats, que notre détermination, rappelée tout au long de cette soirée, sur ce point, n'est pas le produit d'une manœuvre qui consisterait à mettre en avant la réforme institutionnelle pour retarder l'élargissement, mais simplement l'expression de notre volonté d'accueillir les pays candidats dans un ensemble en état de marche, au sein d'un même processus.

Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, le groupe socialiste approuve et appuie les orientations de la politique européenne du Gouvernement. Parce qu'il en apprécie les premiers résultats, il vous engage à poursuivre dans la même voie, exigeante et réaliste.

Par réalisme, vous accepterez les propositions de la Commission sur le processus d'élargissement, même si vous en refusez plusieurs et si l'ensemble de la réflexion vous paraît insuffisant.

Nous comptons sur vous pour faire connaître nos demandes et nos exigences sur le maintien de politiques communes fondées sur la solidarité, sur la détermination de perspectives financières réalistes, sur une stratégie globale d'élargissement reprenant vos propositions et celles de la Commission, enfin, sur une réforme de nos institutions. Sur chacun de ces points, des conceptions divergentes de l'Europe peuvent s'exprimer ou se faire jour.

Nous souhaitons que vous soyez clairs et fermes. Nous comptons sur vous pour convaincre, par votre détermination, que vous avez déjà manifestée, et par votre travail, une majorité d'Etats membres de construire avec leurs

peuples une Europe plus vaste, plus forte et plus généreuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert, sur plusieurs bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Dans ce débat de très grande qualité, la parole est à M. Jack Lang, président de la commission des affaires étrangères.

M. Jack Lang, président de la commission des affaires étrangères. Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le ministre chargé des affaires européennes, voici quelques mois encore, l'Europe paraissait voguer tel un bateau sans capitaine, sans cap et sans moteur. Aurait-elle récemment retrouvé le bon chemin ? Quelques signes avant-coureurs inciteraient à le penser : la tenue du sommet sur l'emploi, l'ébauche d'un conseil de l'euro, le respect par un nombre croissant d'Etats des critères de convergence et le sentiment, que nous pouvons éprouver aujourd'hui, que l'euro a toutes les chances de franchir au printemps prochain le cap de non-retour.

Sous l'impulsion de la nouvelle équipe gouvernementale, de son Premier ministre, Lionel Jospin, de ses deux excellents ministres, pugnaces et brillants, et en harmonie avec le Président de la République, le Gouvernement de notre pays aura été, au cours des derniers mois, un artisan actif et ingénieux de cette accélération et nous vous en félicitons chaleureusement.

Puisque nous sommes ici pour débattre, échanger, confronter nos points de vue et tenter de voir clair, si cela est possible, posons-nous quelques questions.

Cette bonne nouvelle ne risque-t-elle pas d'être entachée et mise en péril par un certain manque d'ambition politique collective européenne qui tétanise notre Europe depuis trop d'années ?

Le conseil de Luxembourg des 12 et 13 décembre prochains sera-t-il l'amorce d'une embellie à laquelle nous aspirons ? Le souvenir amer d'Amsterdam sera sans doute à l'esprit de nombreuses délégations. Nous le savons et personne n'en est dupe, ce n'est pas avec un mini-traité, sans âme et sans relief dont notre Gouvernement n'est, au demeurant, pas responsable que l'on redonnera espoir à nos pays.

Vous avez eu raison, messieurs les ministres, de ne pas soumettre dès maintenant ce traité à notre ratification. Nous l'aurions, sinon rejeté, à tout le moins reporté ou peut-être aurions-nous adopté la proposition soumise tout à l'heure par le président Giscard d'Estaing.

Notre assemblée, et notamment sa majorité, attend d'un gouvernement d'innovation et de justice sociale comme le nôtre des initiatives qui aillent dans le même sens que celles que vous avez déjà avancées depuis votre accession aux responsabilités.

Elles pourraient s'ordonner autour de deux idées simples, qui sont d'ailleurs les vôtres : une Europe politique puissante, une Europe créatrice de richesses, d'emplois et d'idées.

Une Europe politique puissante.

Sans un véritable exécutif européen, quelle que soit la formule choisie, l'euro, qui marquera une étape très importante dans la construction de l'Europe, risque de voler en éclats à la moindre tempête boursière. L'expérience montre que seule une politique économique commune, assortie d'un budget solide, peut amortir un choc frappant l'économie d'un pays membre d'une même zone monétaire et d'un même marché intégré.

Pour ne citer qu'un exemple, quand voici quelques années, un effondrement de l'industrie de la défense mit en danger la stabilité économique et sociale de l'Etat de Californie, aussitôt, le Gouvernement fédéral apporta son soutien. Mais il est vrai que le budget fédéral américain redistribue 40 % de la richesse nationale américaine. Que pèse, par contraste, le petit budget européen qui représente 1,2 % du produit intérieur brut ?

Inutile de se payer de mots. Si nous sommes incapables de renforcer nos institutions communes, une crise grave de l'un de nos pays se réglera sous le régime de l'euro, faute d'une riposte collective, soit par le chômage, soit par la baisse drastique des salaires. Est-ce vraiment cela que l'on veut ? Je ne le crois pas. C'est pourquoi une Europe politique puissante est la condition *sine qua non* d'une Europe sociale, d'une Europe économique capable d'accompagner l'euro, qui sera le régime monétaire sous lequel nous vivrons dans quelques mois.

Mais, après tout, sommes nous si loin de cette Europe politique ? Déjà, notre Union est dotée de quatre organes de type quasi fédéral : la Cour européenne de justice, le Parlement européen, la Commission et bientôt la Banque centrale. Manque à l'appel un exécutif d'impulsion et d'action. Alors, pourrait s'édifier, selon le vœu de Jacques Delors, une fédération d'Etats nations. C'est d'ailleurs aussi le rêve de Pierre Moscovici et de nous tous ici réunis ce soir.

Pour heureuse qu'elle soit, la déclaration tripartite – France, Belgique, Italie – pose dans des termes techniques les questions qui n'ont pu être résolues à Amsterdam : la composition de la Commission, la pondération des voix ou la majorité qualifiée. Je ne dis pas que ces trois points ne sont pas importants, mais quand on se trouve dans une impasse, il ne sert à rien, sinon à se faire mal, de se cogner la tête contre les murs. Mieux vaut trouver une issue qui permette de contourner l'obstacle par le haut. Seule une méthode différente ouvrira de nouveaux chemins.

Pourquoi ne pas proposer à vos collègues, messieurs les ministres, de confier à un comité de personnalités indépendantes et reconnues la mission d'établir un plan nouveau ? Les précédents ne manquent pas. Inspirez-vous des heureux précédents du comité Spaak chargé de préparer le traité de Rome ou du comité *ad hoc* nommé à Fontainebleau pour l'élaboration de l'Acte unique. Et surtout, continuez à être fermes, en répétant sans vous lasser : pas d'élargissement sans réforme préalable. Notre assemblée fera bloc derrière vous. Et s'il advient que votre acharnement ne porte pas ses fruits, faites savoir alors que, le jour venu, vous préférerez la crise à l'immobilisme et que notre pays ne se laissera pas endormir par de bonnes paroles ou par de faux-semblants.

M. François Loncle. Très bien !

M. Jack Lang, président de la commission. Et quand je dis cela, ce n'est pas dans l'abstrait. On nous soumet cet Agenda 2 000 qui, certes, comporte des aspects positifs, mais qui en comporte d'autres qui ne laissent pas d'inquiéter.

La méthode proposée pour aborder la question de l'élargissement n'est pas pleinement rassurante.

La liste des pays candidats se fonde sur des critères purement techniques. Peut-être est-ce le rôle de la Commission, mais à nous d'élargir cette conception.

Il ne suffit pas de recenser quelques données statistiques, de comparer les indices des PIB ou les performances respectives des différents candidats en matière de

privatisation ou de libération des échanges. Il faut s'interroger simultanément sur leur aptitude, et plutôt sur leur volonté à partager un projet politique commun et sur la nature et le contenu de ce projet.

Ainsi – je peux me permettre de ne pas être diplomate –, citons l'un des pays candidats que nous aimons et que nous admirons beaucoup : la République tchèque. Objectivement, c'est l'un des pays les mieux préparés économiquement à l'adhésion et qui, en termes purement techniques, mériterait d'entrer dans l'Union dans un délai assez rapproché. Mais à quelle union la République tchèque entend-elle adhérer ? L'Europe à laquelle elle semble aspirer, en tout cas telle que ses récents dirigeants l'avaient exprimé – car le Gouvernement va changer et, peut-être sa majorité aussi –, semble se résumer à la vision d'un grand marché, à une Europe du libre-échange. La République tchèque ne veut entendre vraiment parler ni de monnaie unique, ni de politique étrangère commune, ni d'institutions fortes.

D'autres propositions de la Commission peuvent paraître arbitraires. Pourquoi l'Estonie et pas la Lettonie ou la Lituanie ?

L'idée française d'une conférence européenne est ingénieuse. Elle a le mérite de ne rejeter aucun Etat dans les ténèbres extérieures. Mais en même temps, puisque nous sommes là pour nous poser des questions et pour solliciter le sentiment des ministres responsables, on peut se demander si cette méthode ne comporte pas quelques inconvénients.

D'abord, et je rejoins sur ce point les propos de plusieurs d'entre nous, notamment du président Giscard d'Estaing, on comprend mal, que la Turquie soit intégrée parmi les pays candidats. La démocratie et les droits de l'homme ne constituent-ils pas le socle premier de nos Etats ? Un Gouvernement comme le nôtre peut-il être indifférent, et il ne l'est pas, à la tragédie vécue par le peuple kurde ? 1 800 intellectuels et démocrates pacifistes fauchés par des escadrons de la mort des forces paramilitaires turques, 3 185 villages évacués ou détruits, 3 millions de déplacés vivant dans des conditions de misère indescriptible, des députés – oui, des députés – dont Leyla Zana, lauréate du prix Sakharov du Parlement européen, arrêtés et condamnés à quinze ans de prison !

Nul ne peut ignorer que, pour financer leur entreprise de destruction, les autorités militaires turques ne renoncent pas à certains trafics. L'on ne peut pas ne pas constater que 80 % de l'héroïne consommée en Europe vient de la Turquie et que l'argent est utilisé par les généraux pour acheter à nos pays des armes utilisées pour la répression de la population civile.

Qu'on ne vienne pas nous dire aujourd'hui – plusieurs d'entre nous en ont débattu – que c'est en intégrant la Turquie dans la conférence européenne que la démocratie y progressera. Rappelez-vous, mes chers collègues, les promesses faites au moment de la ratification de l'union douanière avec la Turquie par le Parlement européen ! Loin de progresser, les libertés ont, depuis lors, reculé.

Je me permets donc, messieurs les ministres, de faire appel à votre conscience d'hommes d'Etat, engagés civiquement, pour ne pas retenuir à cette heure la Turquie parmi les pays candidats.

M. René André. Vous êtes trop sévère pour la Turquie !

M. Jack Lang, président de la commission. Et puis, contrairement à ce qui a pu être annoncé, je me demande si, sur le projet de conférence européenne, ne pèse pas une autre incertitude. Vous pourriez nous apporter ce soir des éclaircissements.

Cette conférence a été comparée, dans certains propos que j'ai lus ici ou là, à l'idée avancée naguère par le Président François Mitterrand, après la chute du mur de Berlin, à l'idée de « confédération » européenne qui, en effet, correspondait à la volonté d'édifier une grande Europe sur des bases toutes différentes de celle de l'Union européenne. De ce point de vue, la distinction établie tout à l'heure par M. Valéry Giscard d'Estaing est juste : il y a, d'un côté, l'union que nous voulons intégrer de plus en plus et, de l'autre, un concept plus large de grande Europe.

La conférence européenne, à la différence de la « confédération » de François Mitterrand, ne concernerait qu'une partie des Etats européens et se situerait comme une sorte de sas d'attente, dans la perspective d'adhésion à l'Union européenne. Elle serait conçue non pas comme une nouvelle institution, mais comme un forum de dialogue multilatéral et l'on pourrait se dire : un de plus !

Cette idée ingénieuse et habile ne risque-t-elle pas d'ajouter à l'enchevêtrement des structures : conférence européenne, dialogue structuré, stratégie de pré-adhésion renforcée et autres organismes ou mécanismes ?

Avant de clore ce premier point consacré à l'union politique, permettez-moi une réflexion plus générale. L'histoire nous l'enseigne : pas de construction politique durable – que ce soit une cité, un Etat ou une confédération – sans un « vouloir vivre ensemble », sans un esprit de communauté, sans un lien de rattachement affectif à un destin collectif.

Dans les discours européens officiels, on relève trop rarement des propos et surtout des annonces d'actes qui puissent éveiller réellement, dans la vie de tous les jours, ce sentiment d'appartenance commune.

La question se pose : qu'a à dire, en particulier aux jeunes générations, cette Europe institutionnelle, parfois trop grise, anonyme ou sans visage ?

On rêverait qu'elle retrouve un idéal mobilisateur, d'abord par la défense généreuse et combative des droits de l'homme partout dans le monde, ensuite, et surtout, par la conquête de nouvelles frontières intellectuelles, par la construction d'une Europe de la jeunesse.

J'en viens au deuxième point : une Europe créatrice de richesses, d'emplois et d'idées. Nous devons résister, ou plutôt surmonter deux obstacles de taille, deux dangers qui nous menacent en permanence : la tentation de nous soumettre à un système libre-échangiste brutal et destructeur des diversités et une certaine préférence du passé au futur.

La soumission à un système libre-échangiste, destructeur des diversités, nous l'avons vécue à plusieurs reprises dans le passé.

Une ligne de fracture sépare deux visions des échanges internationaux : l'une est fondée sur une logique purement mercantiliste et hypermondialiste, l'autre repose sur une logique de développement humain, respectueuse des diversités historiques, géographiques et culturelles.

Malheureusement – et, là encore, le document qui nous est soumis par la Commission peut inspirer quelques inquiétudes –, fascinée par un système ultralibéral, l'Union européenne peut être tentée de mettre sur le côté ce qui constitue l'originalité, la singularité, bref ce que l'on pourrait baptiser l'exception européenne.

Une telle menace n'est pas fantasmagique, ni schizophrénique ou paranoïaque. Tout à l'heure, Henri Nallet en a fourni quelques exemples très précis. Elle transparait à travers certaines des propositions relatives à la politique agricole commune qui remettent en cause toute une série de soutiens au développement, notamment dans le domaine de l'élevage, ou qui ne tiennent compte ni de l'environnement ni des paysages, ni de l'exigence régionale. Elle transparait à travers les propositions relatives aux fonds structurels qui, appliqués à la lettre, risqueraient d'aboutir à la désertification d'une partie de nos régions.

Plus grave encore, une certaine incapacité de l'Union européenne à faire front aux ambitions commerciales ou financières américaines – sauf détermination de la France – à associer les autres pays dans un combat commun. Ce sujet n'ayant pas été évoqué, je tiens à en dire deux mots.

Dans le passé, les Etats-Unis ont déjà démontré leur habileté à utiliser à leur profit les procédures de l'organisation mondiale du commerce. En témoigne la récente condamnation de l'embargo européen sur la viande américaine aux hormones.

Pour l'avenir, les Etats-Unis tentent de profiter des négociations menées au sein de l'OCDE en vue d'un accord multilatéral sur les investissements. Ceux qui suivent ces questions savent que ce que les négociateurs américains n'avaient pu arracher lors des discussions du GATT, ils veulent l'imposer lors de ce nouvel accord.

En particulier, les aides et protections aux activités de l'esprit, audiovisuelles notamment, devraient être considérées, selon les Américains, comme autant de distorsions à la rentabilité de l'investissement. Bref, en un mot comme en cent, ils n'ont pas cessé de se battre et ils veulent tordre le cou, une fois pour toutes, à l'exception culturelle.

Selon les informations que nous recevons, le cheval de Troie de l'industrie audiovisuelle américaine est dans les murs de Bruxelles! J'ai observé que, jour après jour, semaine après semaine, tout ce qui avait fondé la politique audiovisuelle des différents gouvernements commence à s'effriter.

Et, aujourd'hui, les Américains ont réussi à convaincre certains responsables de l'Union européenne de la légitimité de deux de leurs prétentions.

Premièrement, au nom d'une prétendue théorie de la convergence, tous les messages se vaudraient, images, films, fax, en raison d'un mode de transmission unique : la ligne téléphonique. On nie ainsi la singularité de toute œuvre de création, ainsi ramenée à une marchandise comme les autres.

Deuxièmement, revendication qui semble là encore obtenir l'assentiment d'un certain nombre de hauts responsables européens au nom de la clause de la nation la plus favorisée, les systèmes d'aide à l'industrie audiovisuelle et cinématographique devraient être ouverts à l'ensemble des pays du monde. Et pourquoi pas aux Etats-Unis? Autant dire qu'ils seraient appelés à disparaître.

Bref, sans vouloir dramatiser, je peux dire, pour avoir un peu d'expérience en ce domaine, que la machine est à nouveau en marche. Ajoutez à cela la décision du conseil supérieur de l'audiovisuel français d'autoriser la diffusion sur le territoire national des chaînes anglo-saxonnes sans autorisation préalable. Le feu n'est pas loin, qui risque

d'emporter notre système de production audiovisuelle. Messieurs les ministres, nous espérons de votre gouvernement une riposte claire et déterminée.

Troisième et dernier point : une Europe créatrice de richesses, d'emplois et d'idées ne doit pas seulement sauvegarder ses paysages, ses traditions, ses œuvres d'art, son art de vivre. Elle doit surtout se tourner hardiment vers le futur.

La principale richesse de l'Europe réside dans son capital humain et notamment dans sa jeunesse. Face à l'Amérique audacieuse et inventive, l'Europe paraît marquer trop souvent le pas.

D'immenses chantiers scientifiques, intellectuels, éducatifs s'offrent pourtant à elle : révolution profonde de nos systèmes éducatifs, aujourd'hui gravement inadaptés ; création d'une véritable université européenne ; apprentissage obligatoire de deux langues vivantes ; *des Silicon Valley* à l'européenne, qui encouragerait l'installation d'entreprises d'innovation et de création.

Pour réaliser ce *New Deal* intellectuel, qui sera en même temps un *New Deal* économique, si l'on croit que la richesse de demain est dans la formation des esprits, viendra le moment où il faudra réfléchir à une réorientation de nos budgets vers l'investissement intellectuel.

Il faudra alors oser regarder les choses en face. Le financement du futur réclamera que soient dégagées des ressources nouvelles, pourquoi pas, chers collègues, une écotaxe ou des emprunts gagés sur les réserves des banques nationales qui, lorsque la Banque centrale sera créée, n'auront plus besoin d'être garanties par des réserves aussi importantes?

Bref, les idées ne manquent pas. Les solutions techniques non plus. Ce qui peut manquer parfois, c'est la volonté. Mais pas celle de notre Gouvernement qui, depuis le premier jour, a montré sa volonté de construire une Europe de l'emploi, une Europe de l'action, une Europe de l'imagination, une Europe politique.

L'Europe est une belle aventure, c'est un rêve audacieux et nous comptons beaucoup sur vous, messieurs les ministres, pour nous faire rêver d'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Au titre de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, la parole est à M. Maurice Ligot.

Je lui demande, comme à M. Quilès qui interviendra ensuite, de ne pas dépasser son temps de parole, qui est de dix minutes.

M. Maurice Ligot, au nom de la délégation nationale pour l'union européenne. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous sommes à un moment singulier de la construction européenne où les facteurs d'accélération, qui sont réels, ne doivent pas dissimuler les forces contraires que nous avons encore à surmonter.

Au Conseil extraordinaire de Luxembourg, les Quinze ont tracé, pour la première fois, des lignes directrices pour l'emploi ; l'Union est en passe de revêtir une nouvelle signification pour tous les Européens, puisque l'emploi est leur préoccupation majeure et engage leur vie quotidienne et celle de leur famille.

Nous sommes aussi à la veille du premier grand rendez-vous d'Agenda 2000, puisque le Conseil européen du 12 décembre va statuer sur les propositions de la

Commission relatives aux réformes des politiques communes et à l'élargissement, lequel se présente à la fois comme une chance historique d'unification du continent mais aussi comme un énorme défi à relever.

Nous sommes aussi à quelques mois de la détermination, par un Conseil à présidence anglaise – quel paradoxe ! –, des Etats qui participeront, à compter du 1^{er} janvier 1999, à la monnaie unique, laquelle constituera un puissant vecteur de renforcement de l'Europe.

Face à ces nouvelles voies, ne méconnaissons pas les forces contraires qui peuvent freiner la construction ou lui donner une autre architecture que celle que nous voulons. Il s'agit de trois risques bien identifiés : celui de l'affaiblissement des politiques communes qui résulterait d'une augmentation du nombre des Etats membres sans les moyens correspondants ; celui de la dilution de l'Union en une vaste zone de libre-échange sans pouvoir politique, si l'élargissement intervenait sans réforme institutionnelle préalable ; enfin, celui de la disparition de la préférence communautaire si le prochain cycle de négociation avec l'organisation mondiale du commerce ne faisait pas l'objet d'un mandat de négociation très précis.

Nous sommes appelés à débattre, à ce moment crucial, et nous devons dire ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas pour l'Europe, dans les prochaines années.

Ce débat, très attendu, la délégation de l'Union européenne l'a préparé par une réflexion sur Agenda 2000 qui a débouché sur un rapport et des conclusions diffusés à la mi-novembre après avoir fait l'objet d'une approbation unanime de ses membres.

A la suite d'une analyse approfondie du rapport de la Commission, la délégation a dégagé des principes de cohérence, de transparence et de méthode que nous aimerions voir défendus par le Gouvernement au cours de la négociation.

Le ministre en charge des affaires européennes a eu l'occasion de nous dire que les analyses du Gouvernement rejoignaient assez largement celles de la délégation. Mais nous souhaitons aujourd'hui aller plus loin et entendre le Gouvernement nous indiquer les positions qu'il va défendre dans dix jours à Luxembourg, et nous dire en quoi nos propres conclusions vont infléchir ou conforter son point de vue.

La délégation a réaffirmé que les réformes ne devront pas avoir pour effet d'aboutir à un quelconque démantèlement des politiques communes, qu'il s'agisse de la politique agricole commune ou de celle des fonds structurels et de la politique régionale.

C'est un point essentiel, sur lequel la délégation sera également très vigilante lorsqu'elle examinera les propositions « législatives » que la Commission aura pour mission d'élaborer à la suite du Conseil européen du 12 décembre. Acceptables peut-être pour les grandes cultures, les propositions de la Commission devraient être revues pour ce qui touche à la production laitière et à la viande bovine – les régimes prévus étant en contradiction avec les objectifs d'équilibre de l'espace rural poursuivis par ailleurs – et pour ce qui touche les oléagineux et les protéagineux. La réorientation des fonds structurels mérite d'être affinée, afin qu'on ne retrouve pas dans les nouveaux objectifs le risque de saupoudrage et de dispersion qu'elle entend corriger.

En d'autres termes, il doit être clair que l'élargissement ne devra pas se traduire par un appauvrissement de l'ensemble des politiques communes, ni par une dilution de l'Europe. Dans l'Union élargie, nous ne voulons pas d'une communauté réduite aux acquis, c'est-à-dire d'une

Europe crispée sur ses « retours » budgétaires et en proie aux tentations de renationaliser des actions communes fondées sur la solidarité. Et nous voyons mal comment l'augmentation du nombre des participants aux politiques communes pourrait se réaliser sans accroissement des ressources propres ni réduction de la part des bénéficiaires actuels. Sur ce point, nous disons nos inquiétudes et nous demandons que des éclaircissements soient obtenus au cours des négociations. Au Gouvernement de nous en tenir étroitement informés.

Il nous semble que le Conseil européen devra faire un choix clair entre un élargissement étalé, compatible avec le maintien du plafond des ressources propres, et un élargissement groupé, qui entraînerait un coût plus élevé.

Nous ne voulons pas d'une sorte de vaste zone de libre-échange dont le commerce serait le seul but. Au contraire, nous soutenons les objectifs ambitieux – y compris en matière d'emploi – d'une véritable union économique et monétaire et d'une union politique capable de peser sur la scène internationale.

C'est pourquoi les choix de principe, effectués par la commission pour l'élargissement, nous paraissent devoir être clarifiés et même, à certains égards modifiés. En dépit des questions que pose la distinction opérée entre les Etats baltes, le choix de la commission d'entamer les négociations avec la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, l'Estonie et avec Chypre, conformément à un engagement pris antérieurement, nous a paru correspondre à une logique que la délégation n'a pas remise en question. Encore faut-il que tous les candidats puissent apparaître, à l'égard de l'extérieur, surtout des pays qui les entourent, comme membres du même club, de sorte que leur classement dans le « deuxième groupe » ne pénalise pas leur développement et qu'en même temps il les incite à consentir les réformes, et par conséquent les sacrifices, nécessaires à leur adhésion. La proposition française de Conférence européenne permanente, qui peut susciter des interrogations concernant la présence de la Turquie, prend ici tout son sens. Sur ce point, le Gouvernement pourrait nous éclairer sur la manière dont nos partenaires ont accueilli cette initiative et sur les suites qui pourraient être données à cette proposition de conférence européenne.

Nous regrettons que la commission n'ait pas étayé les propositions présentées dans « Agenda 2000 », pour préparer l'élargissement par des analyses macro-économiques faisant ressortir les effets d'une intensification des échanges avec les nouveaux adhérents. Ces analyses auraient présenté l'avantage de modifier radicalement l'approche des données financières de l'élargissement et la querelle des soldes nets. Il n'est évidemment pas trop tard pour procéder à ces analyses ou obtenir celles qui auraient déjà été faites mais non diffusées. Nous comptons beaucoup sur le Gouvernement pour que notre réflexion soit enrichie sur ce point.

Nous acceptons donc le principe d'une différenciation dans l'ouverture des négociations, qui nous paraît de nature à tenir compte des rythmes de développement différents qui caractérisent les pays candidats et de leurs efforts respectifs pour satisfaire les conditions politiques, économiques et administratives fixées par le Conseil européen de Copenhague.

Mais nous souhaitons que l'aide aux Etats candidats qui ne figureront pas parmi les premiers adhérents ne soit pas « décrochée » par rapport à celle dont bénéficieront ceux-ci, car ce décalage aurait pour effet d'aggraver encore l'écart entre ces deux catégories d'Etats. Tout se passe comme si la commission avait appliqué aux Etats ne figu-

rant pas sur la liste initiale le vieil adage latin *Tarde venientibus ossa* : à ceux qui arrivent en retard au festin, il ne reste que des os.

Nous ne pouvons pas souscrire à cette discrimination, qui serait désastreuse pour la Roumanie, la Bulgarie, la Lettonie et la Lituanie et se traduirait par de cruelles désillusions.

Quant à la Turquie, elle a posé sa candidature dès 1987. Malgré un avis négatif de la Commission européenne rendu en 1989, elle a maintenu sa demande et s'est rapprochée de l'Union européenne, avec qui elle a conclu une union douanière, qui est entrée en vigueur en 1996. Nous pensons que son adhésion se heurte encore à trop d'obstacles pour être envisagée à moyen terme. Mais ses rapports avec l'Union doivent stimuler ses progrès vers la démocratie et l'économie de marché.

Nous approuvons sans réserve le renforcement de la stratégie de préadhésion destinée à permettre à tous les Etats candidats d'être en mesure d'intégrer l'acquis communautaire : à cet effet, l'aide sera concentrée sur l'amélioration de la capacité institutionnelle et administrative et la mise aux normes communautaires des entreprises.

Nous demandons aussi que soit clairement distingué ce qui relève, dans les pays candidats, d'un avantage comparatif légitime et ce qui s'analyse comme un « dumping social ou environnemental ». Celui-ci doit faire l'objet de mesures de correction. C'est pourquoi la préadhésion devra être conduite dans le cadre d'un partenariat spécifique négocié avec chaque pays candidat.

J'en arrive à un aspect tout à fait essentiel de l'élargissement. Sans ambiguïté et de façon unanime, la délégation s'est prononcée sur le lien entre l'élargissement et la réforme des institutions communautaires. Il ne s'agit pas pour nous – et j'insiste tout particulièrement sur ce point afin que la position de la France ne fasse pas l'objet de mauvaise interprétation – de faire de la révision institutionnelle un prétexte pour retarder les adhésions. Bien au contraire, l'élargissement doit être un aiguillon, une « ardente obligation » de réviser nos institutions, afin que nous puissions accueillir les nouveaux Etats dans une Union capable de prendre les décisions. Nous ne voulons pas nous retrouver bloqués dans une Europe qui aurait choisi la fuite en avant au détriment de l'approfondissement et de la rationalisation de ses procédures.

C'est pourquoi la déclaration commune de la France, de l'Italie et de la Belgique revêt une importance décisive. Sachons que cette révision institutionnelle peut être menée à bien en peu de temps, car tout le monde sait de quoi il s'agit : il s'agit de la composition de la Commission, du statut de ses membres, du fonctionnement du Conseil, de la pondération des voix et des modalités du vote à la majorité qualifiée. Ces réformes sont les conditions du succès d'un élargissement auquel nous sommes très attachés. La position que nous exprimons a été approuvée par d'autres Etats membres, ainsi que par le Parlement européen. Il reste maintenant à déterminer le cadre de cette négociation et à susciter le levain essentiel, à savoir la volonté politique. En sommes-nous éloignés aujourd'hui ? Nous aimerions avoir le sentiment du Gouvernement sur cette question.

Dans ce vaste et long processus, la représentation nationale devra pleinement jouer son rôle, dans des conditions sur lesquelles il n'est pas inutile de dire quelques mots. Outre sa mission propre, qui résulte de la Constitution, de la loi, en particulier celle du 10 mai 1990, et du règlement, notre assemblée aura à travailler, notam-

ment par l'intermédiaire de sa délégation pour l'Union européenne, avec les autres parlements nationaux et avec le Parlement européen.

Ce sont les parlements nationaux qui, chacun pour ce qui les concerne, vont débattre de la ratification du traité d'Amsterdam. Ils auront l'occasion de porter un jugement sur ce traité et même de poser des conditions.

Ce sont également les parlements qui auront à transposer dans leurs droits nationaux les directives nécessaires à l'achèvement du marché intérieur. Pour la France, qui a dû interrompre ses travaux législatifs au printemps, la tâche est particulièrement lourde puisqu'il reste à transposer vingt-deux directives de caractère législatif. Le Gouvernement devrait nous indiquer à ce sujet le calendrier de ces transpositions ainsi que les procédures qu'il a l'intention d'utiliser pour s'acquitter de l'engagement pris à Amsterdam.

Notre assemblée aura naturellement à examiner dans le détail les projets de textes que la Commission va élaborer à la suite du conseil du 12 décembre, ce qui lui permettra de faire entendre la voix des citoyens dans la négociation !

Vous avez d'ores et déjà, monsieur le ministre, indiqué à la délégation, lors de votre dernière audition, que vous vous engagez à lui soumettre tous les projets de textes, y compris les projets de perspectives financières, les projets de décisions de la Commission, les projets d'accords inter-institutionnels et les déclarations de quitus de gestion de la Commission.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Ligot.

M. Maurice Ligot. Notre assemblée aura aussi, dans le cadre de la conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements de l'Union européenne, à délibérer en particulier – mais sa compétence est plus largement définie – des questions relatives à la libre circulation, à l'asile, à la sécurité, à la coopération judiciaire en matière civile et en matière pénale, à la mise en œuvre progressive d'un espace judiciaire européen, ainsi que sur l'étendue du principe de subsidiarité.

En conclusion, la tâche que nous avons à accomplir ensemble, Gouvernement et Parlement, est immense. Elle s'étendra sur toute la législature, elle sera jalonnée par des débats comme celui que nous avons aujourd'hui, elle exigera une grande coopération de la part du Gouvernement, tant pour la préparation qu'au lendemain de chaque grand rendez-vous européen ; elle aura besoin surtout d'initiatives fortes. J'ai à cet égard noté avec beaucoup d'intérêt les propositions du président Giscard d'Estaing.

C'est à ce prix que l'Europe s'enracinera dans la vie quotidienne de tous les citoyens mais c'est surtout à ce prix que l'Europe trouvera progressivement, si elle en a la volonté, la capacité de jouer un rôle déterminant dans les affaires mondiales, tant au plan politique qu'économique, ce qui constituera un gage d'équilibre et de paix dans un monde en pleine mutation.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce débat sur l'Europe se situe à une période charnière sur le long chemin qui doit conduire à l'apparition d'une véritable identité européenne de défense. À première vue, nous sortons d'un double échec : échec relatif de la conférence inter-

gouvernementale qui a abouti à des réformes mineures de la politique étrangère et de sécurité commune ; échec également des tentatives de retour dans l'OTAN. Cela fait que nous nous trouvons aujourd'hui dans une période d'incertitude : incertitude quant au souhait des uns et des autres, incertitude sur le contour et les compétences des institutions appelées à traiter de défense, incertitude sur ce que représente l'idée même d'une identité européenne de défense.

La situation semble donc peu favorable. Certains ont cru pouvoir, de ce fait, dénoncer notre isolement vis-à-vis de l'OTAN, présenté comme le seul organisme capable d'accueillir l'identité européenne de défense.

Je ne partage pas ce point de vue et je pense qu'un examen attentif de l'état du monde permet de relativiser les choses.

Que voit-on, en effet ? La perspective d'une menace massive sur le continent européen a disparu. Seules subsistent des zones de tension intra-européennes, notamment dans les Balkans, qui nécessitent avant tout des initiatives diplomatiques pour écarter la perspective de conflits. Même en cas d'échauffement de la situation, on ne voit pas bien l'OTAN intervenir dans le cadre de l'assistance commune prévue par l'article 5 du traité. Tout au plus se ferait-elle déléguer la responsabilité de constituer une force d'interposition avec des contingents nationaux, incluant même des pays non membres de l'Alliance atlantique, comme l'Ukraine ou la Russie. A l'inverse, on n'imagine pas à quel type d'opération militaire pourrait participer l'ensemble des contingents des dix-neuf pays de l'OTAN élargie. Les opérations futures reposeront sur ce que l'on appelle d'un terme barbare des GFIM – groupes de forces interarmées multinationales – pour lesquels nous avons toujours plaidé depuis 1991 et dont nous ferons partie, quoi qu'il advienne.

La vérité est donc bien que notre sécurité n'est pas remise en cause par notre non-appartenance à la structure militaire intégrée de l'OTAN. La vérité est également que l'OTAN est appelée à se diluer en tant que structure politique. Cette évolution a commencé en 1989. Elle va faire de l'OTAN une sorte de prestataire d'opérations militaires multinationales, pour le compte de ses membres bien sûr, mais également pour le compte d'organisations de sécurité ou de pays non membres de l'Alliance atlantique.

Ce mouvement naturel, qui voit le caractère politique de l'OTAN s'amenuiser, inquiète les Américains, car il s'agit là de leur moyen principal d'influence en Europe. C'est ce qui explique sans doute leur attitude concernant l'élargissement de l'OTAN.

Quand les Américains ont pris l'initiative d'élargir l'OTAN, en 1994, ce qui était en jeu, c'était la pérennité d'une structure qui se cherchait une nouvelle raison d'être. Cette raison d'être, le sentiment de vide sécuritaire que rencontraient les pays d'Europe centrale l'offrait à l'OTAN. Mais, très vite, les Américains se sont aperçus que l'élargissement de l'OTAN présentait le risque d'affaiblir la cohésion d'une alliance qui n'avait déjà plus comme justification la réponse à une menace préidentifiée. Et c'est pour cela vraisemblablement que l'on a vu les Américains chiffrer le coût de l'élargissement de l'OTAN au prix exorbitant de 35 milliards de dollars, pour mieux limiter probablement le nombre de candidats, alors même qu'une étude de l'OTAN réalisée par des officiers américains estime ce coût à 1,3 milliard de dollars.

Finalement, les Américains ont géré seuls ce dossier sans que les Européens aient voix au chapitre ; en 1994, ils avaient accepté le principe de l'élargissement, en 1997, ils ont décidé de limiter cet élargissement à trois pays.

Pour nous Européens, le problème est devenu aujourd'hui, il faut en avoir conscience, essentiellement politique. Comme je viens de l'indiquer, nous n'avons pu à aucun moment infléchir de quelque manière que ce soit le processus d'élargissement de l'OTAN. De même, en Bosnie, rien n'a été réellement possible jusqu'aux accords de Dayton et à l'engagement américain. Ce dernier cas est d'ailleurs très éclairant puisqu'on y trouve à la fois une politique américaine réduisant à néant les initiatives européennes et un manque d'engagement politique et militaire des Européens.

Il faut être conscient que les Américains ne souhaitent pas que les Européens aient une expression commune, je serais tenté de dire, par principe. Ils souhaitent naturellement faire de l'OTAN un démultiplicateur de leur puissance à moindre coût. Peut-on le leur reprocher d'ailleurs ? Mais, est-ce une raison pour que les Européens refusent de prendre en charge eux-mêmes leur sécurité, considérant que la menace principale ayant disparu, elle peut être assurée par d'autres, à un coût finalement modique ?

En réalité, l'absence d'identité européenne de défense est plus dommageable sur le plan politique qu'en matière de sécurité, au sens littéral du terme. En se montrant incapables de s'entendre sur ce sujet, les Européens refusent d'une certaine façon d'assumer toutes les conséquences de ce que devrait être leur union politique, et la querelle sur les organismes compétents dans ce domaine ne sert en fait qu'à masquer cette vérité.

Si l'union politique est toujours bien l'objectif – et la conférence sur l'élargissement sera, de ce point de vue, un test décisif – je pense qu'on verra, jour après jour, la contradiction grandissante entre cette union politique et l'absence de véritable politique étrangère et de sécurité commune. L'union risque d'en être affaiblie, y compris économiquement.

Nous en avons, d'ailleurs, dès aujourd'hui un exemple concret avec nos industries d'armement, qui doivent se regrouper si elles veulent survivre. On sait que, sans de tels regroupements, il y aura des conséquences négatives en Europe, sur le plan industriel, économique, social et bien évidemment politique.

Même si les entreprises françaises ont une certaine méfiance vis-à-vis des initiatives de la Commission européenne, il est quand même réconfortant – du simple point de vue politique – de voir que cette commission a, le 12 novembre dernier, proposé au Conseil d'adopter une position commune sur la base de l'article J.2 du traité de l'Union européenne et un plan d'action dans le domaine de l'industrie d'armement.

Cette proposition a le mérite de montrer qu'il existe une spécificité européenne dans un secteur qui concerne la PESC, la politique étrangère et de sécurité commune, que cette spécificité européenne est reconnue par un organe européen et qu'elle appelle une réponse commune de nos pays. Il me semble que la voie à suivre est tracée et je suis convaincu que les Etats européens se rendront compte jour après jour qu'un certain nombre de sujets ayant trait à leur sécurité nécessitent précisément une réponse commune.

Je pense qu'il est nécessaire de recréer une sorte de pacte fondateur de ce que sera l'identité européenne de défense, partie intégrante de la politique étrangère et de

sécurité commune. Ce pacte fondateur se construira progressivement, au gré des sollicitations internationales, mais peut-être faudra-t-il aussi accélérer le processus en multipliant les initiatives en faveur de politiques communes.

Il nous faut, pour cela, sensibiliser nos partenaires de l'Union européenne, mais également les candidats à l'élargissement, aux préoccupations que nous pouvons partager. Il faut recenser systématiquement les domaines connexes aux questions de sécurité sur lesquels nous avons les mêmes intérêts et sur lesquels il est nécessaire de définir des positions communes.

Les aspects sur lesquels nous pouvons avoir des positions communes fortes ne manquent pas. On peut citer l'industrie d'armement, que j'ai déjà évoquée, mais également le Proche-Orient, l'Irak, l'Algérie, les rapports commerciaux internationaux.

Le traité d'Amsterdam, en dépit de ses imperfections, nous donne les instruments nécessaires à cette expression. Nous pouvons notamment être à l'origine, au sein de l'Union, de conférences diplomatiques sur des thèmes précis afin de dégager des positions communes, comme pour les Balkans. En ce qui concerne l'industrie d'armement, il serait nécessaire que nos ministres de la défense s'engagent solennellement au niveau de l'UEO à soutenir la base industrielle de défense européenne et le mouvement de restructuration engagé au niveau européen.

On le voit, dans un tel cadre, essentiellement pragmatique et fonctionnel, l'émergence d'une politique de sécurité commune est possible, et je ne pense pas que la question des organes compétents soit, tout au moins dans un premier temps, primordiale. Ces organes, qui sont aujourd'hui multiples, doivent surtout avoir pour objet de permettre à la politique étrangère et de sécurité commune d'émerger. Ils ne doivent pas, bien entendu, être des facteurs de retardement, voire d'empêchement.

La construction que nous souhaitons mettre en place ne se fera pas en une ou deux années. Elle prendra du temps. Mais cela en vaut la peine, car la construction européenne, si elle se poursuit dans ses objectifs d'union politique, sera le bouleversement le plus important de la scène internationale depuis longtemps.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous ne pouvons pas éviter de nous poser la question de savoir ce que signifie l'émergence d'un regroupement très large d'Etats dans un monde multipolaire et sans fractures majeures. C'est aussi de la réponse à cette question que sortira notre modèle de sécurité pour les années à venir.

Même si ce thème ne passionne pas les foules européennes, ni apparemment le Parlement, ...

M. Pierre Forgues. Mais si ! Nous sommes là !

M. Paul Quilès, *président de la commission de la défense.* ... sauf dans les périodes de tension forte et de crises, qui sont malheureusement plus fréquentes que nous le souhaiterions, je pense qu'il est de notre devoir de réfléchir collectivement à la nécessaire construction de cette Europe de la défense, sans laquelle l'Union européenne risque, un jour ou l'autre, de montrer ses limites. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, je tiens d'ores et déjà à dire que, même si l'auditoire a été plus ou moins nombreux selon les moments, j'ai trouvé personnellement ce débat de grande qualité (« *Tout à fait !* » sur divers bancs) et fort utile. J'espère que le Gouvernement – j'en suis même sûr – en tiendra compte dans ses décisions et ses positions.

La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, *ministre délégué chargé des affaires européennes.* Mesdames et messieurs les députés, j'allais moi aussi commencer par me réjouir de la tenue de ce débat qui a eu lieu à votre initiative, monsieur le président. Il me paraît important qu'ait lieu désormais avant chaque Conseil européen un débat devant la représentation nationale sur la politique européenne.

Je veux aussi souligner la très grande qualité des interventions des uns et des autres, car elles sont à même de nourrir la réflexion du Gouvernement, parfois, comme chacun le sait, trop plongé dans l'actualité.

J'ai entendu des positions, des expressions et des questions, certaines que je partage, d'autres que je récusé. Je ne sais pas si je ferai rêver sur l'Europe comme m'y appelait Jack Lang, mais je vais essayer de répondre – en sélectionnant, bien sûr, pour ne pas être trop long, – à ces propositions.

Nous sommes dans une période embrouillée, complexe, à certains égards contradictoire. Des éléments extrêmement positifs se profilent, je pense à la naissance de l'euro, et d'autres, beaucoup plus compliqués, vont s'articuler lors du prochain sommet de Luxembourg, qui sera un sommet difficile, ne nous le cachons pas. C'est la première fois, en effet, que, dans l'Union européenne, on aura à traiter d'un paquet financier, extraordinairement complexe, de la réforme des politiques structurelles et de la politique agricole, et, en même temps, d'un élargissement sans précédent car il va concerner dix, onze ou douze pays d'un coup, ce qui ne s'était jamais produit auparavant.

Je vais répondre aux différents intervenants un à un, en soulignant leurs principales questions. En procédant autrement, je risquerais d'être arbitraire ou d'oublier une question.

M. Mazeaud a commencé par un rappel au règlement, qui était effectivement important même s'il y eu, je crois, un petit lapsus. Il s'est demandé comment nous ferions ratifier le traité d'Amsterdam. Nous le ferons tout simplement en application de la Constitution de 1958, qui prévoit dans son article 54 qu'en cas de doute sur la constitutionnalité d'un traité, l'autorisation de le ratifier ne peut être donnée qu'après décision du juge constitutionnel et, le cas échéant, révision de la Constitution. Nous sommes exactement dans le même cas de figure que pour le traité de Maastricht en 1992. Le Gouvernement va consulter le juge constitutionnel et celui-ci se prononcera. S'il faut réviser la Constitution, il y aura révision. Si ce n'est pas nécessaire, ou s'il est possible d'attendre, le calendrier et les modalités de la ratification dépendront de la réponse qui sera donnée.

Le Gouvernement proposera à la représentation nationale de ratifier le traité d'Amsterdam après qu'aura été vérifiée la conformité à la Constitution, et je peux vous assurer que cela sera fait dans les meilleurs délais.

M. Jacob s'est livré à une diatribe assez passionnée...

M. René André. Non !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. ... contre l'attitude de M. Le Pen et la politique agricole que nous défendons à Bruxelles. C'est devenu une manie que j'observe ici semaine après semaine. D'ailleurs, je vois deux M. Jacob, un qui me parle toujours très aimablement quand je réponds à la place de M. Le Pen, généralement retenu à Bruxelles, ou encore plus aimablement quand je viens à la délégation.

tion pour l'Union européenne, et l'autre qui paraît se positionner pour on ne sait quoi et on ne sait quand. Peu importe ! C'est l'aspect politique !

Sur le fond, M. Jacob s'est interrogé sur un certain nombre de questions qui méritent réponse.

Nous sommes d'accord avec lui sur l'importance de la réforme des institutions et en particulier sur le rôle du Conseil européen. On parle beaucoup, en effet, des décisions qui auraient été prises sur l'élargissement par la Commission, mais elle a seulement donné un avis et, sur la base de cet avis, qui est à prendre en considération, c'est le Conseil européen et nulle autre instance qui décidera à Luxembourg. C'est lui qui dira avec qui et comment on fait l'élargissement.

S'agissant de la réforme de la politique agricole commune, le Gouvernement est très attentif à toutes les questions que M. Jacob a soulevées, y compris sur les sept années de perspectives financières ou sur l'estimation en francs courants 1997. Contrairement à lui, j'ai le sentiment que la réforme de la politique agricole commune est plutôt bien engagée et que la France y défend avec beaucoup de vigueur les intérêts nationaux et européens.

Une réforme est nécessaire, tout le monde le reconnaît aujourd'hui, ce qui n'était pas forcément le cas en 1992, mais elle doit préserver le modèle agricole européen et le modèle agricole français. C'est ce que nous disons. Nous souhaitons une agriculture exportatrice, une agriculture qui protège le revenu et l'emploi.

Nous avons travaillé ainsi sur la base des propositions de la Commission, qui ne sont pas les plus défavorables, reconnaissons-le, qu'on puisse concevoir pour la France. Nous continuerons cette négociation pied à pied, secteur par secteur, et nous serons très attentifs, notamment, à tout ce qui se produit dans le domaine de la viande bovine et dans celui du lait, deux domaines dans lesquels les propositions de la Commission ne sont pas satisfaisantes. Il n'est pas certain, en particulier, que l'OCM lait ait besoin d'être modifiée dans l'immédiat. C'est sur cette base que M. Le Pen, semaine après semaine, s'exprime dans le cadre des instances européennes.

Le président Giscard d'Estaing a fait une intervention évidemment importante, qui donne matière à réflexion, tant il a mis en perspective la nécessité d'une politique européenne. Il est vrai que l'euro va se faire. Il est vrai que, depuis le début des années 90, se produit une sorte de bifurcation entre une intégration de plus en plus complète et des décisions successives dont le traité d'Amsterdam n'est que la conclusion provisoire. Avant Amsterdam, en effet, vous vous en souvenez, la vocation à l'adhésion a été reconnue au conseil de Copenhague en 1993, puis confirmée à Cannes en juin 1995 sous la présidence française, et à Madrid l'année suivante.

Le traité d'Amsterdam, vous l'avez dit, est mince, trop mince. Notre gouvernement ne l'a pas négocié, mais il l'assume, compte tenu de la situation politique du moment et de son intérêt. C'est surtout la perspective d'élargissement qui s'ouvre et que le sommet de Luxembourg va consacrer.

Vous avez fait deux propositions, monsieur le président, de nature institutionnelle essentiellement, dans lesquelles le Gouvernement se reconnaît, pourquoi ne pas le dire ?

Vous avez proposé une modalité de ratification du traité d'Amsterdam, suggérant d'inscrire un préalable institutionnel, celui du Parlement, dans un article 2, selon le précédent de 1977. L'UDF, expliquez-vous, est prête à prendre l'initiative.

La chose est un tout petit peu plus complexe. A titre personnel, je suis d'accord sur votre suggestion, mais, et c'est un point juridique, je ne crois pas qu'il puisse y avoir d'initiative ou d'amendement du Parlement sur un projet de loi de ratification. C'est contraire, me semble-t-il, mais c'est à vérifier, au règlement même de l'assemblée. C'est la raison pour laquelle le gouvernement Barre, un premier ministre que vous connaissiez bien, s'est opposé en 1977 à tout amendement à l'article 2, que l'actuel Président de la République, qui était à l'époque le président du groupe de la majorité, même s'il soutenait la majorité à sa façon, voulait muscler. Comme quoi il n'y a pas que la gauche qui puisse être plurielle ! (*Sourires.*)

Tout cela est à travailler. En toute hypothèse, quelle que soit la formule retenue, si la représentation nationale veut indiquer de façon unanime qu'elle soutient le Gouvernement dans sa volonté de marquer un préalable institutionnel absolu à la conclusion d'un nouveau traité d'adhésion, toute modalité sera bienvenue. Ce précédent, qui est le seul, incite à la réflexion. Pour ne rien vous cacher, j'avais moi-même un peu avancé à ma place en ce sens.

Vous avez suggéré, par ailleurs, la création d'un comité parlementaire de l'euro. C'est aussi une suggestion très intéressante. Vous pensez que la France devrait en prendre l'initiative. Sans doute. La question est de savoir quand : avant ou après la mise en place de l'euro ? Compte tenu de la période un petit peu délicate dans laquelle nous sommes, je pense que cela pourrait être juste après.

Vous avez conclu, à titre personnel, sur un point sur lequel je veux vous répondre à titre tout aussi personnel...

M. le président. On va vous laisser. (*Sourires.*)

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. ... en m'adressant en même temps à M. Lang.

Vous avez souhaité que l'Europe se dote d'institutions à caractère « fédératif ». Le mot n'est plus guère utilisé dans ces assemblées. Pourtant, il ne doit pas faire très peur. C'est vrai qu'il y aura des institutions fédérales dans l'Europe de demain, notamment la banque centrale européenne. Doit-elle rester seule ? Evidemment pas, car il serait fort mauvais que la seule institution fédérale en Europe ne soit pas de nature exactement politique ou, en tout cas, soit loin d'être démocratique. Comme l'indiquait Hubert Védrine, tout à l'heure, il faudra bien décider où on veut aller, quel est le point d'aboutissement en matière institutionnelle et là, la réflexion reste entièrement ouverte.

A ma place, avec mon expérience, qui est bien moindre que la vôtre, je sais simplement qu'il y a deux choses très importantes en matière européenne : le temps – on ne renverse pas en quelques mois de nombreuses années de construction européenne – et le fait que l'on ne fait pas tout tout seul. Nous sommes quinze dans l'Union, nous serons plus demain. Même si l'espace de l'intégration doit rester celui de l'Union, il y faut des compromis. A la France de proposer quelque chose, mais on sait qu'elle ne disposera pas.

Robert Hue a fait une intervention que j'ai suivie avec beaucoup d'attention et que je crois très importante.

La droite aime parfois se gausser de la gauche plurielle qui serait contradictoire. Oui, la gauche est plurielle – on ne peut dire que, sur l'Europe, nous pensons exactement la même chose –, mais elle chemine, elle converge. Nous avons fait beaucoup de travail ensemble, y compris en matière européenne et je veux saluer l'évolution du parti communiste, qui est notable.

Je ne citerai qu'une phrase, qui m'a frappé : « Nous ne souhaitons pas l'échec de la construction européenne, nous voulons de toutes nos forces contribuer à la réussite de l'expérience engagée dans notre pays. » Je salue ces propos. Nous sommes convaincus, en effet, que, dans le monde d'aujourd'hui tel que nous voulons le changer, nous avons besoin de l'Europe.

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Ce besoin de l'Europe, reconnaissons-le, c'est une avancée essentielle dans la position du parti communiste, tout comme la reconnaissance de l'apport du Conseil européen extraordinaire de Luxembourg consacré à l'emploi, qui est une initiative importante même si elle n'a pas eu tous les résultats que nous pouvions escompter.

Robert Hue souhaite que nous promouvions les droits sociaux. Nous pouvons désormais mieux utiliser le protocole social à quinze puisque la Grande-Bretagne y a désormais adhéré. Il souhaite que l'Europe soit mieux à même de répondre à des aspirations concrètes. C'est ce que ce gouvernement essaie de faire.

Je m'étais exprimé sur l'euro avant la campagne électorale, pendant la campagne électorale, Lionel Jospin également. Ce que nous disions à l'époque, je n'ai pas honte de le répéter. Nous expliquions que, si, pour faire l'euro, il fallait infliger à nos concitoyens une cure d'austérité insupportable, la question méritait réflexion. M. Balladur disait lui-même que M. Juppé avait sous-estimé la situation. Nous avons été en mesure de faire l'effort nécessaire d'une façon à la fois équitable, indolore pour les ménages et susceptible de relancer le pouvoir d'achat.

M. René André. En anesthésie, vous êtes forts ! On verra dans le prochain budget.

M. Alain Barrau. Chaque chose en son temps !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. C'est pour cela que l'euro est absolument compatible avec la politique de justice sociale concrète que nous voulons engager.

Il est certain que, sur l'euro, les choses sont plus compliquées, notamment sur la question du référendum, et ma réponse ne surprendra pas le secrétaire national du parti communiste. Nous estimons que le référendum a déjà eu lieu en 1992. Les conditions étaient difficiles, mais la légitimité démocratique s'est pleinement exprimée et il n'y a pas lieu de revenir sur cette question.

M. Christian Jacob. Absolument !

M. René André. Sur ce point, vous avez raison !

M. Robert Hue. Il y a eu le pacte de stabilité.

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. On peut envisager d'autres débats, y compris parlementaires, selon la proposition qui a déjà été formulée par le président de l'Assemblée nationale.

Enfin, comme M. Hue, nous refusons tout démantèlement de la politique agricole commune, nous voulons absolument préserver l'identité et le modèle agricole européen.

A Marie-Hélène Aubert, je veux dire que je partage totalement ses valeurs. Son appui au préalable institutionnel à l'élargissement et à la déclaration de la Belgique, de l'Italie et de la France rejoint ce que je disais plus haut : c'est sur tous les bancs de l'assemblée que l'on doit avoir une démarche commune en la matière.

Je crois comme elle que, sur l'environnement, la position de l'Union à Kyoto est le plus bel exemple de la nécessité d'une action européenne forte en matière écologique. C'est ce à quoi travaille le Gouvernement. Sur l'agriculture paysanne, nous nous reconnaissons dans ses propositions. C'est aussi le plaidoyer de Louis Le Penec, cher à Christian Jacob, pour un modèle agricole et rural européen.

Enfin, la renégociation de Lomé pour conserver et amplifier le codéveloppement est effectivement une démarche importante qui mérite d'être soutenue. Elle peut compter sur l'énergie du Gouvernement, sur celle d'Hubert Védrine et sur la mienne, notamment, dès qu'il s'agit d'affaires européennes.

M. Nallet s'est exprimé sur plusieurs points qu'a évoqués également – ce n'est pas totalement surprenant – M. Ligot.

Sur l'élargissement, M. Nallet a souligné que nous manquions de véritables repères et d'études économiques. Il a raison. C'est justement pourquoi le Gouvernement demande qu'au Conseil européen de Luxembourg, on soit à même de dégager une double programmation dans le cadre du paquet financier !

Une programmation pour les Quinze, mais qui doit être maîtrisée car on ne saurait connaître une explosion du budget communautaire alors même qu'on impose aux Etats, aux nations, aux peuples, des restrictions pour leurs finances publiques nationales.

Une programmation également pour l'élargissement dont on doit mieux connaître le coût, en dehors effectivement de quelques approximations figurant dans un rapport.

Sur la politique agricole commune, je veux aussi marquer mon accord avec vous, monsieur Nallet. Nous ferons des contre-propositions sur la viande bovine, sur les oléoprotéagineux et sur le lait. Toutefois, s'agissant du lait, je le répète, le mieux consisterait à ne pas trop changer la situation actuelle.

M. Christian Jacob. Les doubles quotas permettent de donner de la souplesse !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. En ce qui concerne le préalable institutionnel, vous avez fait, monsieur le député, des propositions qui rejoignent soit celle du président de la commission des affaires étrangères, Jack Lang, pour ce qui est de l'instauration d'un comité des sages, soit celle du président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, s'agissant de la mise en œuvre d'une procédure constituante. Pour ma part, je pense comme vous : quelle que soit la formule retenue, il faut y réfléchir avec beaucoup d'attention. Je suis partisan d'un lent et discret travail de maturation mais qui doit déboucher sur une attitude ambitieuse et susceptible de donner naissance à des idées, ces fameuses idées auxquelles Jack Lang nous exhorte.

J'ai écouté M. Jack Lang avec attention et j'ai été très sensible à son argumentation sur ce qui pouvait fonder ou non l'appartenance à l'Union européenne élargie de demain, même si je ne suis pas tenté d'opérer les mêmes distinctions que lui.

Sur la Turquie, il sait qu'il nous est arrivé par le passé de voter de la même manière au Parlement européen. En même temps, je pense que l'enjeu de la participation de la Turquie à la conférence européenne est un enjeu véritablement géostratégique, géopolitique. Pouvons-nous, parce que ce pays connaît des difficultés de tous ordres, notamment en matière de droits de l'homme, parce que ce pays ne peut être considéré aujourd'hui comme un candidat réel à l'adhésion, le rejeter et le laisser tomber sous la coupe américaine sans pour autant que soit écartée la menace islamiste ? Il faut bien faire attention au fait que nous ne pouvons pas considérer l'Union européenne, ni aujourd'hui ni demain, comme un club chrétien. C'est aujourd'hui le point de vue de la France.

M. Jack Lang, président de la commission. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Je vous en prie, monsieur le président de la commission.

M. le président. La parole est à M. Jack Lang, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jack Lang, président de la commission. Ce qui est paradoxal, c'est que nous avons appris aujourd'hui par M. Juncker que la Turquie n'accepte pas la procédure de la conférence européenne. Par conséquent, le système imaginé – et qui, je le répète, est ingénieux – n'est pas accepté par ce pays qui voudrait, d'entrée de jeu, être considéré comme un candidat à part entière en tant que puissance européenne. Cela pose problème. Vous allez donc vous trouver confronté à une contradiction dans quelques jours.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. C'est fort possible ! J'ai lu comme vous des dépêches relatant les entretiens entre le président Juncker et M. Yilmaz. Si la Turquie refuse *in fine* l'appartenance à la conférence européenne, ce sera un fait ; nous n'allons pas lui imposer cette appartenance. Au reste, ceux qui connaissent un peu la diplomatie turque savent qu'il existe parfois des phases de tension, lesquelles sont suivies de phases un peu plus réalistes. C'est peut-être, je l'espère, ce qui se produira. En tout cas, l'Europe doit pas pendre la responsabilité de dire « non » à la Turquie dans la situation présente.

Quoi qu'il en soit, un tel mode de raisonnement me paraît pertinent, notamment s'agissant de la question de la République tchèque. Il faut en effet se demander quel type d'Europe nous voulons pour demain. Une telle question est absolument justifiée : voulons-nous une zone de libre échange ou un ensemble politiquement constitué ?

Vous avez, monsieur le président de la commission, expliqué la ressemblance qu'il y avait entre la confédération et la conférence. Mais il y a aussi des dissemblances qui tiennent notamment à la participation des Etats-Unis ou à celle de la Russie. Il n'empêche qu'il est exact que l'Union européenne de demain ressemblera peu ou prou à la confédération sauf que, en son sein, il y aura quelque chose de plus : des coopérations renforcées, notamment dans un domaine qui vous est cher, je veux parler de celui de l'euro.

Enfin, il est un point de votre intervention auquel je veux faire écho avec la plus grande clarté : nous devons faire front aux ambitions commerciales et financières

américaines, notamment pour ce qui est de l'accord multilatéral sur l'investissement de l'OCDE. Vous avez entièrement raison, nous ne devons pas renoncer à l'exception culturelle ou à la protection de nos services publics. Je veux vous assurer, à cette tribune, que nous résisterons à cette pression. Bref, nous ne renoncerons pas.

Le président Ligot s'est interrogé sur l'élargissement. En la matière, notre attitude consistera – et il le sait déjà – à souhaiter que tous les pays soient présents sur la ligne de départ, car il est fondamental de ne pas créer de nouvelles fractures. Il est souhaitable qu'il y ait des négociations préliminaires d'adhésion pour tous, mais une différenciation s'imposera tôt ou tard. Dans ces conditions, pourquoi ne pas faire en sorte que ce soit tôt, compte tenu d'ailleurs des capacités de négociation qui sont celles de la Commission et des Etats membres. En même temps, il faudra fixer des clauses de rendez-vous annuelles afin de permettre aux uns et aux autres, en fonction de leurs progrès réels, de « prendre le train ». C'est une grande affaire qui prendra du temps et qui s'achèvera sans doute dans les années 2005, date à laquelle les choses commenceront à se dénouer.

Notre attitude doit être extrêmement politique. Demain, je me rendrai dans les Etats baltes, et je vois tout de suite la délicatesse qu'il me faudra pour dire à certains de mes interlocuteurs : vous y êtes, et à d'autres : vous n'y êtes pas, alors que les différences entre ces Etats sont ténues. Mais je leur expliquerai aussi que le fait qu'un Etat ait été retenu signifie que la porte est ouverte aux autres. Là aussi, il faudra faire preuve de beaucoup de force politique.

Quoi qu'il en soit, nous devons réussir cet élargissement, lequel, je le rappelle, est conditionné totalement au préalable institutionnel que j'ai déjà évoqué.

Paul Quilès est intervenu sur plusieurs points sur lesquels je veux exprimer un total accord.

Il est absolument vrai que notre sécurité n'est pas remise en cause par notre appartenance à la structure militaire intégrée. Nous avons, pour des raisons politiques, fait des efforts en direction de nos partenaires pour renforcer l'identité européenne de défense, mais ils n'ont pas été payés de retour. Il est vrai aussi que l'OTAN est appelée à se diluer en tant que structure politique en raison de son élargissement ou de la multiplication des opérations de maintien de la paix. Il est vrai, au total, que l'absence d'identité européenne de sécurité et de défense est plus gênante pour l'Union en termes politiques qu'en termes de sécurité : le vrai problème est un problème politique. D'où l'importance de l'initiative récente de la Commission pour définir une position commune en matière d'armement et d'accompagnement des restructurations industrielles liées à la défense. C'est une démarche qu'il convient d'approfondir et de soutenir.

Il est vrai, mesdames, messieurs les députés, que nous sommes dans un contexte difficile à la veille de ce sommet de Luxembourg. Je voulais, à travers ces réponses un peu éclatées, à des interrogations diverses, à des philosophies qui le sont aussi, exposer rapidement l'idée selon laquelle un gouvernement veut redonner ce sens à l'Europe, veut, comme le disait Hubert Védrine, faire l'Europe sans défaire la France.

L'Europe que nous voulons, c'est une Europe qui maîtrise sa mutation institutionnelle pour préparer son avenir ; c'est une Europe qui s'élargisse, car l'élargissement est un devoir, mais qui le fasse sans diluer ses politiques, ni abandonner son identité politique ; c'est une Europe

qui se rééquilibre dans un sens plus favorable à la croissance et à l'emploi ; c'est une Europe qui soit plus populaire, c'est-à-dire davantage aimée des Français et plus soucieuse de ses couches populaires ; c'est une Europe qui soit un modèle de développement et un modèle de développement social.

Mon expérience me fait dire que la France peut peser, si elle est capable de retrouver cette philosophie. Elle peut peser si le Gouvernement et la représentation nationale sont, sur ce plan-là, capables de parler d'une même voix. Le début de ce débat m'encourage et m'incite à un certain optimisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Discussion, en lecture définitive, du projet de loi, n° 492, de financement de la sécurité sociale pour 1998 ;

M. Alfred Recours, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 494).

Suite de la déclaration du Gouvernement sur la politique européenne et débat sur cette déclaration.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

